Trimestriel Juillet 1957 N° 35

XVIIe SIÈCLE

BULLETIN

de la "Société d'Étude du XVIIe siècle"

SOMMAIRE

C. SAINT-GIRONS. - Le classicisme de Saint-Simon.. 149

Marcel SENDRAIL. - La médecine au grand siècle. 163

Mme CUBELLS. - Le Parlement de Paris pendant la Fronde.. .. 171

Un apparent plagiat de Fénelon par Bossuet (Enquête). 202

Bibliographie 1956 et complément des années précédentes. 217

Siège Social de la "Société"

24, Boulevard Poissonnière - Paris - IXe arr^t

Téléphone : Provence 50.56 C. Ch. Post. : Paris 6511.05

Le Numéro : 300 francs. — Abonnement annuel : France : 900 francs ; Étranger : 1.000 francs ; U. S. A. : 3 dollars.

Revue publiée avec le concours
de la DIRECTION GÉNÉRALE DES ARTS ET DES LETTRES
et du CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DU XVIIe SIÈCLE

Bulletin. — Le n° 36 de la Revue (Novembre 1957) sera un numéro spécial consacré aux arts. Il comportera, en outre, de nombreux comptes rendus critiques et la suite de la bibliographie 1956-1957.

Réunions 1957-1958. — Un cycle de conférences dirigé par M. R. Mousnier, Professeur à la Sorbonne, aura lieu sur le sujet suivant :

SERVITEURS DU ROI

Quelques aspects de la fonction publique dans la société française du XVIIe siècle.

Les dates de conférences qui seront données au Nouveau Cercle, 288, Boulevard Saint-Germain, seront indiquées dans le prochain numéro du Bulletin.

Le CLASSICISME de SAINT-SIMON

« JAMAIS homme ne fut moins de son siècle que le Duc de Saint-Simon : par ses idées c'est un féodal ; par son tempérament il est notre contemporain ». Vérités universellement admises, vérités de manuel ; celles-ci figurent dans celui de G. Lanson. En effet, la personnalité de Saint-Simon est si exceptionnelle qu'il semble qu'on ne la puisse définir qu'à coups de paradoxes. C'est ce qui détourne souvent de considérer combien ce témoin de son temps porte lui-même la marque de ce temps, et plus particulièremnt combien il est classique, par sa culture, par sa forme d'esprit, par ses passions et même par son art.

◆

On remarquera d'abord, que si Saint-Simon a pu paraître étranger à son siècle, c'est pour des raisons extérieures à l'œuvre elle-même. An fait, qu'est-ce que « son siècle » ? le XVIIe ? Mais les *Mémoires* commencent en 1694 seulement, et Saint-Simon n'est mort qu'après Montesquieu, en 1755. Ainsi, quoique à nos yeux historien du Grand Roi, il vit en somme en dehors du grand siècle : première tentation pour la critique d'opposer l'homme et le temps qu'il raconte.

Bien plus, ce temps a complètement ignoré cette œuvre clandestine. Celle-ci n'est en fait jetée en pâture à la critique qu'en 1856 avec les premières éditions Chéruel ; car l'édition de 1829, de ce point de vue, ne compte guère : son succès, dit Sainte-Beuve (dans sa notice de 1856) « coupé par la révolution de 1830, se passa dans le monde proprement dit, encore plus que dans le public ». Taine est plus net encore : « l'éditeur Chéruel ne met point en tête de ces *Mémoires* : Nouvelle édition, c'est dire que les précédentes n'existent pas ». L'admiration de Taine est significative, la redécouverte décisive de Saint-Simon, est contemporaine de la critique fondée sur « la

race, le milieu, le moment » (qu'un Sainte-Beuve même, sans la faire sienne, considérait avec sympathie). Or, cette découverte aurait dû, en bonne logique, jeter la théorie par terre ; elle vint, par un étrange paradoxe, la confirmer.

Car la doctrine de Taine reposait en particulier sur une analyse de l'art classique et notamment du théâtre tragique mis en rapport avec « l'état général de l'esprit et des mœurs auquel il appartenait », c'est-à-dire avec « l'empire des bienséances, la vie de Cour, la belle représentation, l'élégante domesticité aristocratique ». Mais voilà que le siècle, à travers Saint-Simon, apparaît tout différent. Les princesses s'enivrent, fument la pipe ; la goujaterie la plus repoussante se manifeste jusqu'à la table du Roi. Taine déclare lui-même : « Les mœurs nobles au XVIIe siècle, comme les mœurs chevaleresques au XIIe, ne furent guère qu'une parade ». Mais alors les mœurs réelles n'expliquent plus la tragédie « régulière et noble » ? La contradiction est flagrante entre les faits et la théorie. « Il est curieux, quand on a connu l'homme de Cour par les écrivains et par les peintres, de connaître par Saint-Simon le véritable homme de Cour ». L'aveu étonne, par sa naïveté, chez un aussi grand esprit. Expliquer l'art classique par la vie de cour, après avoir imaginé la vie de cour à travers l'art classique est une pétition de principe évidente. Saint-Simon vient tout déchirer.

Non pas. Car Taine n'est pas troublé. Il raisonne comme si Saint-Simon n'était pas lui-même un de ces écrivains ou un de ces peintres à réintégrer préalablement dans l'art de son temps, avant de juger cet art et ce temps. Mais nous n'avons pas cessé de raisonner comme Taine. Quoique nous n'identifions plus XVIIe siècle avec classicisme (ni même classicisme avec tragédie racinienne) nous ne pouvons nous défendre de voir en Saint-Simon je ne sais quel monstre en son temps, parce que nous avons trop longtemps gardé, du XVIIe siècle, une image à laquelle Saint-Simon manquait. De la même façon, notre étonnement, tout récent, devant les peintres de la réalité au XVIIe siècle vient, en partie, d'avoir trop longtemps ignoré Georges de la Tour et quelques autres.

Il y a donc une large part de préjugé dans notre manière d'opposer Saint-Simon à son temps, et c'est se priver peut-être de bien comprendre et son temps et lui-même. Il n'est pas certainement indispensable d'avoir lu Shakespeare ou Proust ou Samuël Beckett [1] pour l'apprécier. Racine aussi peut être utile, surtout si l'on veut bien considérer que le classicisme, ce n'est pas Racine par opposition à Saint-Simon, mais peut-être Racine et Saint-Simon tout ensemble. C'est en ce sens qu'on trouvera ici non une démonstration mais quelques modestes suggestions.

◆

« Féodal par ses idées » est, à coup sûr, injuste. On n'oserait qualifier ainsi un Montesquieu, pourtant pénétré de la même idée que Saint-Simon, à savoir que la monarchie se perd en avilissant la classe aristocratique qui est son soutien naturel. Le séjour de Montesquieu à la Ferté-Vidame en août 1734, et les formules du *Spicilège* parallèles, parfois mot pour mot, aux *Mémoires* du Duc attestent que cette conformité de vue n'est pas un hasard, mais le fruit d'une analyse valable, aux yeux d'un juriste libre de tout préjugé ducal.

En outre, le mot « Féodal » est pour nous presque synonyme de rétrograde. Mais au XVIIe siècle la féodalité, encore toute proche, c'était l'histoire de France presque tout entière. Saint-Simon pouvait, à bon droit, y voir non pas un temps de lointaine barbarie, mais celui de l'ordre véritable, le temps où la Royauté demandait à la noblesse de remplir auprès d'elle le devoir de conseil au même titre que le devoir militaire. La monarchie a rompu avec cet ordre, mais Saint-Simon n'est pas seul à déplorer « le renversement de toutes les règles et les droits, et celui des lois du Royaume les plus anciennes, les plus saintes, les plus fondamentales » (XXVIII, p. 309) [1]. Pour le cardinal de Retz aussi, Richelieu « avait achevé de détruire toutes les anciennes maximes de l'Etat » (Edit. Petitot,

---

(1) Un livre récent, et couronné, nous invite, sérieusement, pour comprendre Saint-Simon à « voir : En attendant Godot » !

(1) Les références aux *Mémoires* renvoient à l'édition Boilisle (Grands Ecrivains).

I, p. 188). En puisant des arguments politiques dans les coutumes féodales, Saint-Simon poursuit à sa manière cette recherche des « lois primitives », née avec la Fronde, et devenue aussitôt passionnée : « On chercha en s'éveillant comme à tâtons, les lois, on ne les trouva plus. L'on s'effara, l'on cria ». - (Retz, I, p. 191). Les pages des *Pensées* où Pascal, inspiré de Montaigne, signale le danger de ce retours aux lois originelles, et blâme « ces curieux examinateurs des coutumes reçues » suffiraient à prouver combien la question restait d'actualité, soit que, consciemment, on prît le parti d'ensevelir le problème « dans une espèce de silence religieux et sacré », soit qu'on cédât à la tentation de « déchirer le voile qui couvre le mystère de l'Etat » (Retz, p. 268). Saint-Simon, à ce titre, n'est ni un attardé, ni un précurseur. Il est bien de son temps, encore qu'avec les couleurs propres à son tempérament bouillant et au caractère particulier de son érudition.

Il est un point, peut-être, où l'homme du Moyen-Age, pourrait apparaître. L'a-t-on jamais signalé ? C'est sa compréhension, exceptionnelle en son temps, pour l'art gothique, comme en témoigne son premier écrit, « La *Relation des obsèques de la Dauphine* (Juin 1690) où Saint-Denis est qualifiée de « magnifique église » avec « trois somptueuses portes » et « une grande nef qui, quoique sombre, n'en paraît que plus belle, étant fort propre à inspirer la dévotion » (Ed. Boilisle, I, p. 508). Jugement remarquable à une époque où « gothique » est, pour les gens de goût, synonyme de barbare.

◆

Mais d'ordinaire le goût et l'art de Saint-Simon, compte tenu des traits particuliers dus à son génie propre, ne manquent pas de liens avec ceux de son temps.

Classique, Saint-Simon, l'est d'abord par sa formation. On connaît le catalogue de sa bibliothèque d'écolier ; Corneille, Racine, Molière, La Fontaine, Pascal, y figurent comme dans nos programmes actuels. On les retrouve dans les *Mémoires*, sous forme d'allusions ou de citations, de même que Madame de Sévigné, La Rochefoucauld, La Bruyère et Fénelon. On ne

saurait trop admirer, du reste, cette immédiate consécration des grands Maîtres.

Il est classique encore par son « honnêteté », qualité qu'il apprécie d'abord chez les autres, et par exemple chez Racine : « Rien du poète dans son commerce et tout de l'honnête homme » (VI, p. 170) ; mais qualité qu'il a su aussi faire sienne. S'agit-il de composer seulement quelques lignes d'explication sous la médaille de Louis XIII ? « J'y consentis, dit-il, à condition qu'on m'en épargnerait le ridicule dans le monde, et qu'on m'en garderait fidèlement le secret » (X, p. 116). On aurait tort de voir là quelque dédain aristocratique. Nous devons plutôt le croire sincère même lorsqu'à la fin des *Mémoires* il proteste de son « incapacité ». Il n'ignore pas que « c'est un métier de faire un livre », comme dit La Bruyère. Ce métier n'est pas le sien, voilà tout. Il ne va pas jusqu'à le déplorer, mais il en a une conscience claire, et n'a pas plus affecté la négligence que le beau style. Mais « emporté par la matière », il n'a pas eu le temps, ni, à ce qu'il croît, les forces pour « refondre l'ouvrage ». Il ne dédaigne pas une technique qui lui manque : « Pour bien corriger ce qu'on a écrit, il faut savoir bien écrire. On verra aisément ici que je n'ai pas dû m'en piquer ». Il ne veut être ni spécialiste pédant, ni amateur désinvolte ; ni Vadius, ni Oronte ; honnête homme. Qu'admire-t-il chez une mondaine accomplie comme Mme de Castries ? « Elle savait tout : histoire, philosophie, mathématiques, langues savantes et jamais il ne paraissait qu'elle sût mieux que parler français » (III, p. 332). N'est-ce pas l'idéal du Clitandre des *Femmes savantes* ? « Un air simple et naturel toujours, naïf assez souvent », c'est l'éloge par Saint-Simon de la Duchesse de Bourgogne. Cela pourrait aussi bien être celui de La Fontaine par Boileau. Il n'ignore même pas que le naturel est moins un don que la réussite suprême d'un patient effort. Les grâces et l'aisance de la Duchesse sont le fait d'une princesse qu'un habile père a « bien instruite », qui s'appliqua à plaire dès son arrivée et « ne cessa tant qu'elle vécut de continuer un travail si utile » (XXII, p. 279. Tant il faut d'art, « pour rentrer dans la nature », comme dit La Bruyère (XII, p. 34). Mais il n'est pas d'affectation qu'il ne

haïsse. Son admiration pour le règne de Louis XIII ne l'empêche pas de détester l'air « collet monté » et l'esprit des ruelles et de dénoncer chez une M[me] de Maintenon « le précieux et le guindé ajouté à l'air de ce temps-là, qui en tenait un peu » (XXVIII, p. 216).

Il peut paraître étonnant de signaler aussi son sens de la mesure. Il est pourtant à la base de sa morale et s'affirme avec justesse et finesse dans le remarquable « *Discours sur Monseigneur le Duc de Bourgogne* » adressé le 25 mai 1710 au Duc de Beauvillers. Saint-Simon y pose en principe « qu'il faut être sage avec sobriété » (XIX, p. 167). Et sans doute, il pense, ce faisant, citer saint Paul. Mais peut-il lui échapper qu'il cite en même temps Molière ? Après Philinte, voici d'ailleurs Cléante, autre raisonneur épris du « milieu qu'il faut » : « La dévotion [.............] devient d'autant plus parfaite qu'elle se trouve plus proportionnément mesurée [............] en sa pratique et en ses effets à l'état auquel on est appelé » (XIX, p. 168). Molière était donc fondé à commander « parmi le monde une vertu traitable » et le futur Dauphin a tort, lui « qui ignore les bornes des choses » et s'enferme dans une austérité « qui outrait en tout » (XIX, p. 180). Défaut trop ordinaire chez la plupart des hommes.

> La raison a pour eux des bornes trop petites
> Et la plus noble chose ils la gâtent souvent
> Pour la vouloir outrer et pousser plus avant.
>
> (*Tartuffe*, I, 5, 344).

Mais, loin de les accabler de notre vertu, il faut la mesurer à leur faiblesse ; « garder la sobriété jusque dans la sagesse, n'est-ce pas ne la pas porter au-delà de ce que l'ordinaire des hommes et les faibles peuvent aisément faire ? » (XIX, p. 167). Solitaire et ombrageux, le jeune Prince fait figure d'Alceste avec « un air contraint et souvent, sans s'en apercevoir, de censeur ». Il mit le Roi « hors des gonds, et révolta toute la cour » (XIX, p. 181) en refusant avec obstination de paraître au bal le jour des Rois. Saint-Simon comprend ce scrupule, mais le désapprouve. Car il croit, comme tout son siècle, aux vertus éducatives de la vie de société, qui donne l'indispen-

sable « connaissance des hommes » et enseigne l'art de plaire. C'est le mérite qu'il reconnaît à Mme de Maintenon même, « que les meilleures compagnies...... dont elle fit bientôt le plaisir, avaient fort polie et ornée de la science du monde » (XXVIII, p. 215). N'est-ce pas le but d'Ariste à l'égard de Léonor ?

> J'ai souffert qu'elle ait vu les belles compagnies
> Les divertissements, les bals, les comédies...
> Et l'école du monde, en l'air dont il faut vivre
> Instruit mieux à mon gré que ne fait aucun livre.
>
> (Molière, *L'Ecole des maris*).

Mais d'où vient, chez le Duc de Bourgogne, ce déséquilibre ? C'est que « né avec un naturel à faire trembler », il s'est fait une telle violence pour combattre ses passions que son « désir de perfection » le faisait « excéder dans le contre-pied de ses défauts ». Ce résultat fâcheux semble justifier le scepticisme de Molière devant ce « haut étage de vertu », « cette pleine insensibilité » proposée par les dévots : « Je doute, dit la préface de *Tartuffe*, qu'une si grande perfection soit dans les forces de la nature humaine »; ainsi le chrétien sincère et l'esprit fort se défient également des outrances ascétiques. Et lorsque Saint-Simon signale « le peu de discernement qui accompagne toujours une dévotion presque naissante », ne semble-t-il pas prendre parti pour Néarque contre Polyeucte, et nous expliquer, peut-être, de façon nouvelle, pourquoi, dans cette pièce un certain christianisme « avait extrêmement déplu » aux mondains de l'Hôtel de Rambouillet ?

La même horreur de la démesure détermine souvent ses sympathies et ses répulsions. Quoique aveugle peut-être sur son propre égotisme, Saint-Simon ne dénonce pas moins que Pascal ce moi « injuste et haïssable » qui n'est pas seulement « incommode aux autres », mais la source profonde des vices et des crimes. C'est le ridicule de Villars de « revenir à soi » « d'étourdir et de fatiguer tout le monde de soi ». C'est l'odieux de Dubois de « sacrifier à *soi* tous et toutes, à *son* crédit, à *sa* puissance, à *son* autorité absolue, à *sa* grandeur, à *son* avarice, à *ses* frayeurs, à *ses* vengeances » (XXVI, p. 262).

C'est le péché impardonnable du Roi lui-même, cet homme « uniquement personnel et qui ne comptait tous les autres, quels qu'ils fussent, que par rapport à soi » (XXVIII, p. 266). Cet homme qui « ne voulait de grandeur que par émanation de la sienne » (XXVIII, p. 43) et que la justice immanente laissa à la fin « sans secours, sans ministres, sans généraux » pour punir en lui « le fatal orgueil de les avoir voulu et cru former lui-même » (XXVIII, p. 301). Mais se faire ainsi « Centre de tout » c'est usurper la place de Dieu même. Ainsi Louis XIV toléra la flatterie « qui le déifia au sein même du christianisme » et sans la crainte du diable, « se serait fait adorer et aurait trouvé des adorateurs » (XXVIII, p. 50), confirmation « funeste » de l'analyse pascalienne.

C'est à Pascal encore que l'on pense devant ce bilan de la vie du Roi : « Quel contraste de force et de grandeur supérieure à tous les désastres, et de petitesse et de faiblesse !... quelle fin d'un règne... si étincelant de grandeur, de générosité, de courage et de force ! et quel abîme de faiblesse, de misère, de honte, d'anéantissement (XXVIII, p. 306). Contradictions que seule peut résoudre la foi en cette Providence qui confond les vanités humaines : « Quelle vérification puissante de ce que le Saint-Esprit a déclaré dans les livres sapientiaux de l'Ancien Testament ! » Dès lors, comme chez Bossuet, le jugement historique s'achève en méditation et en prière : « O Nabuchodonosor ! qui pourra sonder les jugements de Dieu et qui osera ne pas s'anéantir en leur présence ! » (XXVIII, p. 30). La même profondeur de sentiment chrétien l'emplit de réticences irritées devant ce mot de « grandeur » que la tragédie cornélienne du début du siècle avait rendu équivoque. Que l'on pense à l'*Oraison funèbre* du Prince de Condé, où l'idée de grandeur est tour à tour acceptée, nuancée, exaltée, rabaissée, enfin transfigurée par l'amour divin ; qu'on pense enfin au célèbre « Dieu Seul est grand », jeté par Massillon sur le cercueil de Louis le Grand, et l'on verra Saint-Simon rejoindre les meilleurs de son temps lorsqu'il affirme que seule la fermeté humiliée du vieux Roi « aurait pu lui mériter le nom de Grand, qui lui avait été si prématuré » (XXVIII,p.302).

Surtout, Saint-Simon est de son temps non seulement par l'acuité de son étude des âmes (lieu commun trop vague, car les classiques ne sont pas nos seuls psychologues) mais par certains traits particuliers de son analyse qui révèlent le contemporain de Racine et même son égal.

Son sens de la complexité intérieure s'exprime par la multiplicité des motifs qu'il décèle ou imagine derrière les gestes et les physionomies. On y reconnaît le « soit que... soit que » familier à Racine ; celui-ci, du reste, insiste plutôt sur l'ambiguïté inquiétante des sentiments, tandis que Saint-Simon procédant par accumulation, semble avide d'embrasser à la fois toutes leurs ramifications touffues. Mais tous deux se rejoignent pour exprimer la lutte tragique au fond du cœur, entre les passions et les scrupules.

Mon Dieu quelle guerre cruelle !
Je trouve deux hommes en moi.

disait le poète inspiré par saint Paul. Saint-Simon connaît les mêmes affres : « Je passai la journée dans un mouvement vague et de flux et de reflux qui gagne et qui perd du terrain, tenant l'homme et le chrétien en garde contre l'homme et le courtisan » (XXI, p. 7). Ce « combat très singulier » (XXI, p. 18) aboutit à ce qu'on appellerait au théâtre un monologue à fluctuations : « Mon premier mouvement fut de m'informer à plus d'une fois, de ne croire qu'à peine au spectacle et aux paroles, ensuite de craindre trop peu de cause pour tant d'alarme, enfin de retour sur moi-même par la considération de la misère commune à tous les hommes, et que moi-même, je me trouverais un jour aux portes de la mort. La joie néanmoins perçait, à travers les réflexions momentanées de religion et d'humanité par lesquelles j'essayais de me rappeler ; ma délivrance particulière me semblait si grande et si inespérée, qu'il me semblait avec une évidence encore plus parfaite que la vérité, que l'Etat gagnait tout en une telle perte. Parmi ces pensées je sentais malgré moi un reste de crainte que le malade en réchappât, et j'en avais une extrême honte » (XXI, p. 25).

Rien ne manque à la lucidité de ce dramatique examen de conscience : incrédulité et espérance (« Ne m'as-tu point flatté d'une fausse espérance?»). Remords (« Rentre en toi-même!»). Invincible égoïsme (« Parmi les déplaisirs où son âme se noie il s'élève en la mienne une secrète joie »). Alibi illusoire (l'intérêt de l'Etat). Impuissance enfin aussi bien à repousser le désir (les « malgré moi » d'Hermione, d'Oreste et de Pyrhus) qu'à s'aveugler sur son caractère « honteux ». Racine eût pu écrire cette page et déclarer ensuite « ma tirade est faite ; je n'ai plus qu'à la mettre en vers ».

C'est que tous deux ont, au même degré, sinon le goût, du moins le sens du péché. L'ami de M. de la Trappe et le disciple de Port-Royal n'ignorent rien des tourments réservés dès ici-bas aux âmes maudites. La chute d'Oreste, les yeux ouverts à son endurcissement, l'humiliation torturée de Phèdre, et ce désespoir qui rend le damné complice et artisan volontaire de sa propre perdition, Saint-Simon les retrouve chez le vieux Roi, tombé dans une dépendance « dont il ne pouvait et ne voulait pas même se relever » (XXVIII, p. 302) et en proie à une honte « sentie, goûtée, savourée, abhorrée et toutefois subie dans toute son étendue et sans en avoir pu élargir ni soulager les liens » (XXVIII, p. 307). Vivante illustration des vers du poète janséniste

« Je veux, et n'accomplis jamais
« Je veux, mais ô misère extrême
« Je ne fais pas le bien que j'aime
« Et je fais le mal que je hais. »

Quant à cette unité profonde de la passion, sous les formes contradictoires qu'elle revêt dans les âmes et qui rend tant de héros tragiques hésitants entre l'amour et la fureur, Saint-Simon en a eu l'idée la plus nette, comme l'atteste cette remarquable notation (à propos de l'insensibilité du Régent) : « le nerf et le principe de la haine et de l'amitié, de la reconnaissance et de la vengeance est le même... » (XXVI, p. 289). Mais il n'est pas moins attentif à la diversité de leurs manifestations. Chez lui, plus encore que chez Racine, le drame est sur les visages et surtout dans les regards ; Descartes du

reste l'avait dit : « Il n'y a aucune passion que quelque particulière attention des yeux ne déclare » (*Des passions*, art. 113) et nous savons assez aujourd'hui l'influence du *Traité des Passions* sur l'art du XVIIᵉ siècle et l'intérêt attaché par Lebrun et ses disciples aux « signes extérieurs » pour voir en Saint-Simon non une exception, mais le plus génial des peintres de son temps.

Mais sa langue, son style, dira-t-on, sont aux antipodes de l'art classique ? Ce n'est pas tellement certain. « Sujet académique », certes non, il l'a dit fort justement lui-même ; mais rien n'autorise à lui refuser certaines qualités que le XVIIᵉ a porté si haut qu'il nous a persuadé de leur valeur universelle.

Les analyses précises des linguistes (1) ont amené à conclure que, contrairement aux apparences, son vocabulaire comprenait peu d'archaïsmes, quelques néologismes, mais dans le sens traditionnel de la langue et peu de grossièretés. Des mots crus, il en cite, plutôt qu'il n'en prend à son compte ; plus d'une expression risquée qui figurait dans ses notes n'est pas passée dans le texte des *Mémoires*, et cette épuration témoigne de son souci des « bienséances ». Mais faut-il rappeler que la chaise percée de Louis XIV n'est pas plus choquante que les clystères de M. Purgon, que Boileau a revendiqué le droit d'appeler un chat un chat, que la « matière louable » n'a pas fait peur à Molière, ni « la crotte » à La Fontaine ? Le classicisme ne consiste pas à préférer le langage noble au langage réaliste, mais à choisir l'un ou l'autre selon le genre traité. Parfois même, s'il s'accorde quelque outrance de langage, ce n'est pas sans s'en excuser. « M. du Maine crevait de joie. Le terme est étrange mais on ne peut rendre autrement son maintien ». « Dubois.... était en plein ce qu'en mauvais français on appelle un sacre, mais qui ne se peut guère exprimer autrement ».

Au fond, la véritable qualité classique n'est pas la pureté, mais la propriété. Chez Saint-Simon elle est aussi exacte que

(1) ADAM. Thèse 1920 : *La langue de Saint-Simon*.

spontanée, malgré la forme paradoxale qu'elle revêt chez lui. En effet, d'ordinaire la propriété entraîne la brièveté, le trait unique et qui se suffit : « Entre toutes les différentes expressions qui peuvent rendre une seule de nos pensées, il n'y en a qu'une qui soit la bonne » (La Bruyère, I, 17). Saint-Simon procède au contraire par accumulation et par retouches. C'est que l'objet de sa peinture est essentiellement « ondoyant et divers »; son langage lutte de mobilité, de nuances. de contrastes avec la vie même, dont il veut rendre toutes les fluctuations. D'où ces séries de substantifs ou d'épithètes dont chacun tour à tour corrige, enrichit, module, exalte tous les autres. Il pourra bien s'accuser à la fin des *Mémoires* d'avoir multiplié les synonymes, il n'en voudrait, il n'en pourrait rabattre aucun et s'il en repère au passage c'est pour les justifier : « Faux et menteur, quoique fort voisins, ne sont pas même chose » (XXVI, p. 295), et le voilà puriste en dépit de lui-même. Il n'ignore pas pour autant la valeur d'une périphrase mise en sa place ; pour lui, comme pour Pascal, il est des endroits où il faut appeler le Roi « le Roi » et d'autres où il le faut appeler « Ce monarque si altier » d'autres même, où il faut, comme ferait Bossuet, appeler Dieu « celui qui met des bornes à la mer et qui appelle ce qui n'est pas comme ce qui est » (XVII, p. 212).

Les mêmes principes régissent sa syntaxe (une fois la part faite à l'impossibilité matérielle de relire les cent trente-trois volumes de manuscrits et les cent soixante-deux portefeuilles de pièces). Une période architecturale de Bossuet et une tirade forcenée de Saint-Simon ont le trait commun qu'elles répondent à une logique interne, rationnelle il est vrai chez l'un, passionnelle chez l'autre. La phrase de Saint-Simon est un tout organique qui bourgeonne, éclate, pullule et dont l'expansion s'achève normalement avec l'épuisement de sa charge émotionnelle. A ce titre elle ne comporte ni ornements artificiels, ni mouvements arbitraires. L'écriture ici, comme chez tous les classiques, n'est que la transparence de la pensée.

Elle est, par nature, oratoire et synthétique ; aucune trace, chez ce contemporain de Montesquieu, du style concis et léger des *Lettres Persanes*. Il utilise avec sûreté tout l'éventail des

subordinations, soutient pendant des pages le discours indirect à la manière des historiens latins, sans s'égarer dans la broussaille des complétives. S'étonner de ses anacoluthes, c'est oublier que cellesci peuvent être des figures de style, plus encore que des fautes de grammaire. Celles de Racine ne sont-elles pas fameuses ? Il en est dans Saint-Simon de non moins significatives. Rappelons au moins la plus connue, dans la scène du lit de Justice : « tandis qu'assis et couverts, sur les hauts sièges, au côté du même trône, ces situations et ces postures si grandement disproportionnées, plaident seules..., etc... » où le brusque changement de sujet nous élève de la description au plaidoyer, de la réalité au symbole. Ainsi les anomalies apparentes de l'expression témoignent indirectement de la cohésion de la pensée et du souffle qui la soulève. « L'éloquence peut se trouver, dit La Bruyère (I, 110), dans tout genre d'écrire. Elle est rarement où on la cherche, et elle est quelquefois où on ne la cherche point ». L'éloquence de Saint-Simon n'est pas déplacée en un siècle où, plutôt qu'un auteur, on aime trouver un homme.

Les rares privilègiés qui, au siècle suivant, feuilletèrent quelques pages des *Mémoires,* les trouvèrent incorrectes et barbares ; quant au gouvernement, il les jugea dangereuses et les mit sous séquestre. Ainsi on estima et on rendit Saint-Simon étranger à son temps. Pourtant on peut se demander si ce temps n'a pas eu l'obscur désir de produire une œuvre de cette trempe. Deux ans avant que le jeune Saint-Simon jetât sur le papier ses premières notes, La Bruyère exprimait ce regret : « Un homme né chrétien et Français, se trouve contraint dans la satire ; les grands sujets lui sont défendus » I, 65), c'est-à-dire en particulier, les jugements politiques. Sur la Cour, à cette date, seul, un *Journal de Dangeau* est avouable. Quinze ans plus tard, Fénelon dira son dégoût pour la sécheresse stérile des faiseurs d'annales. « Une circonstance bien choisie, un mot bien rapporté, un geste qui a rapport au génie ou à l'humeur d'un homme, est un trait original et précieux dans l'histoire. Il vous met devant les yeux cet

homme tout entier ». Fénelon ignore combien ce vœu est près d'être réalisé, les matériaux en étant enregistrés déjà dans une prodigieuse mémoire.

S'agit-il de la forme ? Certes, on n'aime guère au XVIIe siècle le jargon et le barbarisme, mais il n'est pas certain qu'on n'ait pas éprouvé, à certaines heures, une lassitude secrète à l'égard d'une perfection trop accablante. « L'on écrit régulièrement depuis vingt années, l'on est esclave de la construction » (La Bruyère, I, 69). Esclave ? le mot est étrange. La Bruyère qui tient pour « moins difficile aux rares génies de rencontrer le grand et le sublime que d'éviter toute sorte de fautes », prêcherait-il l'anarchisme esthétique et grammatical ? Il n'est pas question de forcer les textes jusqu'à de pareils contre-sens: « Irrégularité » n'est pas incorrection. Mais Saint-Simon ne revendique pas l'incorrection, ni même l'irrégularité ; il s'en accuse ou s'y résigne. Il a cru pourtant que, malgré ces taches, son œuvre valait la peine d'être écrite et il l'a cru au moment où un classique avouait « les avantages que l'on tire quelquefois de l'irrégularité » (La Bruyère, I, 61). Pourquoi ne pas penser qu'il l'a cru d'autant mieux? En vérité, loin de déclarer cette œuvre étrangère à son siècle, il serait plus juste d'admirer qu'à ce siècle cette œuvre même n'ait pas manqué.

C. SAINT-GIRONS.

LA MÉDECINE AU GRAND SIÈCLE

Au regard des médecins, le XVIIe aurait bien de la peine à passer pour un Grand Siècle, tant il fut en tout temps diffamé et tant il se dénigra lui-même.

Que dirions-nous, néanmoins, si un âge à venir jugeait de la médecine de notre époque d'après les seuls témoignages de Jules Romains ou de Van der Meersch ? C'est pourtant ainsi que nous en usons avec le XVIIe médical, que nous n'entendons connaître qu'à travers les sarcasmes d'un malade déçu. Si Molière n'avait été mari bafoué, Célimène n'eût été promue à l'existence, ni davantage M. Purgon, si Molière n'avait souffert d'un mal incurable. Devons-nous en conclure que, Louis le Grand régnant, toutes les épouses étaient volages et tous les médecins, des fantoches burlesques et parfois odieux ?

Les railleries de Molière s'appliquent à la mauvaise médecine de tous les âges, sans omettre le nôtre. L'empire des mots n'a pas pris fin. Si nous n'osons plus vanter les vertus dormitives de l'opium, ni incriminer les facultés rétentrices de l'utérus, nous succombons journellement à la tentation de revêtir de vocables grecs ou yankees ce que nous ne discernons pas clairement : diathèse, avant-hier, colloïdoclasie, hier, *stress,* aujourd'hui. Mais quelle science garderait son crédit, si on s'obstinait à en apprécier le progrès d'après ses tâtonnements et en ignorant ses réussites ? A qui se gausse de notre jargon et de nos bévues, nous pouvons répondre en rappelant que la vie des hommes est, par nos soins, désormais plus longue et moins précaire. De même, je présume qu'il y a trois cents ans, le bonnet carré n'aurait pas suffi à garantir quelque prestige à nos prédécesseurs, s'ils n'avaient souvent allégé des souffrances et parfois guéri.

A vrai dire, Molière avait beau jeu, car on doit convenir que la conjoncture avait, dans sa ville et sous ses yeux, amené la médecine à emprunter sa plus fâcheuse figure et la plus passible de dérision. La « très-salubre » Faculté de Paris s'arrogeait alors le bizarre honneur d'abriter, dans son amphithéâtre de la rue de la Bûcherie, la dernière survivance du Moyen Age que connût l'Europe savante. Elle montait une garde farouche autour d'Aristote et de Galien, convertis en idoles. Grisés d'éloquence latine, les docteurs-régents se dressaient contre toute idée nouvelle avec la plus folle intolérance. Ils usaient leurs forces en querelles de préséance contre apothicaires ou barbiers et les solennités auxquelles ils se complaisaient, différaient à peine de la parodie qu'en faisaient les tréteaux du Palais-Royal.

Mais c'est à tort que le siècle dans son ensemble serait jugé à la mesure de ce singulier monument de routine et de fanatisme. Sa médecine ne mérite pas les persiflages de sa comédie. Il a produit à foison des esprits curieux et solides et qui valurent à notre art des acquisitions décisives. Mais ces esprits, il faut les aller quérir du côté de Bologne, Leyde, Oxford, Padoue ou Montpellier. De l'Ecole de Paris ont pu sortir des polémistes pleins de verve, et de la plus âcre, comme Gui Patin, d'avisés cliniciens, comme Bourdelot ou Denis Dodart, voire des âmes pénétrées de la plus pure inspiration évangélique, comme M. Hamon. C'est ailleurs qu'est passé le courant de la vraie pensée médicale, ailleurs que cette pensée a fructifié en renouvellements de doctrine, en découvertes positives et en progrès thérapeutiques. Sur ces trois points, le procès du XVIIᵉ appellerait, nous semble-t-il, une révision.

* * *

Quand, devant les découvertes de Pecquet, qui ruinaient les conceptions galéniques, on entend les vieilles Facultés s'écrier douloureusement, comme s'il se fût agi d'autant de sacrilèges : *Quid de nostra fierit Medicina !* On ne peut douter de l'attachement aux dogmes dont témoignent les institutions d'alors. Cependant sous l'influence de Gassendi et de Descartes, souvent l'un à l'autre hostiles, mais tous deux pareillement

entichés des sciences de la vie, l'observation et la recherche inventive commencent à prévaloir contre l'Aristote universitaire. Certes, le XVII[e] demeure, à cet égard, un âge de transition. L'édifice scolastique chancelle toujours davantage sous les coups des rationalistes. Mais les méthodes de recherche restent mal formulées et entre le galénisme déchu et une science expérimentale encore balbutiante, le siècle peut paraître porter à faux.

Cependant une meilleure connaissance des écoles provinciales, plus sensibles aux influences du dehors et plus affranchies des servitudes de la tradition, permettrait, sans doute, de plus justement apprécier la part déjà faite à l'esprit de libre recherche. Les historiens de l'art s'aperçoivent aujourd'hui que les fastes du classicisme versaillais leur avaient trop longtemps dissimulé tout ce que le Baroque provençal et le Caravagisme toulousain recélaient de verdeur et de vertu propre et qui ne devait rien au style en crédit à la Cour, L'étude du mouvement scientifique dans les villes soustraites par l'éloignement à l'ascendant de la capitale, réserverait de pareilles surprises. On doit regretter, par exemple, que l'érudition française contemporaine ait méconnu la singulière figure du médecin François Sanchez, dont les origines ibériques expliquent l'indépendance à l'égard de l'aristotélisme officiel et qui exerça et enseigna à Toulouse de 1575 à 1623. Son petit traité *Quod nihil scitur* (*Opera Medica*. Toulouse, 1636) apparaît comme un modèle de critique épistémologique et le premier bréviaire qui introduise à la méthode expérimentale dans les sciences de la vie [1].

Les deux grandes doctrines qui cherchèrent alors à rendre compte des phénomènes biologiques, ont davantage suscité des

(1) Nous nous permettons de signaler le chapitre que nous avons consacré à « Sanche le Sceptique » dans notre ouvrage *Le Serpent et le Miroir* (Plon, éd., 1954). Il y a lieu de rappeler, du reste, le renouveau dont jouit la pensée sanchézienne en Espagne, en Portugal et en Amérique latine. Le *Quod nihil scitur* y est souvent réédité et commenté, alors qu'aucune traduction française n'en a encore été publiée. La dernière édition du texte latin est celle qu'a procurée notre ami, le Professeur Joaquim de Carvalho, de l'Université de Coimbre : Francisco Sanches, *Opera Philosophica*, Coll. Inedita ac Rediviva, Coimbra, 1955.

controverses et des tentatives de vérification de la part des écoles étrangères. Les Iatromécaniciens, lesquels interprétaient toutes les manifestations vitales par des chocs ou des pressions et ne découvraient dans la machine humaine que leviers ou marteaux, se sont surtout recrutés parmi les savants italiens, Santorio, de Padoue, Borelli, de Naples, Baglivi, de Raguse... Quant aux Iatrochimistes qui, en fils de Paracelse, accommodaient l'humorisme ancien aux conceptions nouvelles sur les corps minéraux, ils comptaient dans leurs rangs Jean-Baptiste Van Helmont, de Bruxelles, Sennert, de Breslau, Willis, d'Oxford... Les uns et les autres usaient du vocabulaire scientifique de leur temps et peuvent à nos yeux paraître se satisfaire de formules désuètes. On doit reconnaître, néanmoins, que leurs analyses marquent un souci de répudiation du verbalisme et un effort de cohérence et d'objectivité dont les âges précédents n'avaient pas encore donné d'exemple.

* * *

A qui s'obstinerait à tenir le XVIIe pour un siècle de stagnation et de léthargie scientifiques, il suffirait de rappeler que c'est en 1628 que parut, à Francfort, l'*Exercitatio anatomica de motu cordis et sanguinis in animalibus,* l'ouvrage où William Harvey exposait ses découvertes sur le rôle du cœur et le cycle circulatoire du sang et qui demeure l'un des grands livres de l'histoire médicale. Qu'il ait été accueilli avec fureur par Jean Riolan ou Gui Patin, et son auteur traité en blasphémateur et en ennemi des lois, ne saurait fournir un argument aux détracteurs de ce temps. Car, en aucun siècle (et dans le présent moins que dans tout autre) une vérité n'est bonne à dire, lorsqu'elle dément les assertions du magistère et dérange des habitudes intellectuelles.

Mais d'autres dates mériteraient d'être retenues : en 1622, Gaspard Aselli, de Pavie, découvre les chtlifères, qu'observe aussi Fabri de Peiresc, d'Aix-en-Provence ; en 1633, Descartes formule la théorie des esprits animaux, d'où dérivera, avec Willis, celle des réflexes ; en 1647, Pecquet, de Montpellier, inflige à l'orthodoxie galénique un nouveau démenti en établissant que les « vaisseaux lactés » conduisent le chyle

aux veines sous-clavières et non au foie ; en 1651, c'est Harvey encore qui précise les stades précoces du développement des mammifères ; en 1653, le suédois Olaf Rudbeck et le danois Bartholin mettent en évidence le réseau lymphatique ; en 1660, Richard Lower, à Londres, pressent l'oxygénation du sang dans les poumons ; en 1661, Marcello Malpighi s'avise du rôle de la circulation capillaire et, en 1670, de l'existence des globules rouges ; de 1664 à 1705, les dissections de Raymond Vieussens, de Montpellier, comme celles de Thomas Willis, d'Oxford, révèlent la structure des méninges et les dispositions des artères cérébrales et des nerfs crâniens ; en 1673, Regnier de Graaf, à Delft, attache son nom aux follicules ovariens ; en 1674, Willis caractérise le sucre urinaire et entrevoit le diabète ; en 1677, Ham, de Leyde, aperçoit pour la première fois les spermatozoïdes et en dépeint les évolutions ; en 1689, Morton, de Londres, propose la description initiale du tubercule... Quel autre siècle, entre ceux qui précédèrent, aurait pu se vanter d'une pareille moisson de faits et d'un pareil renouvellement dans la connaissance de l'homme, sain ou malade ?

Certes, le XVIe garde le mérite d'avoir, le premier, osé ouvrir le cadavre et y hasarder ses fiévreuses curiosités. Mais, après Vésale, l'inventaire anatomique, qui ne saurait être indéfini, touchait à son terme. Il restait à introduire le mouvement dans la science des corps. Le siècle du Baroque qui avait su animer de souffles et de frémissements l'architecture et les arts plastiques, devait se sentir obsédé par les énigmes de la vie plus que par l'observation de la mort : il fut avant tout le siècle de la physiologie. Ne semble-t-il pas significatif que l'on ait attendu jusqu'alors pour prendre conscience de la révolution périodique qui entraîne la masse sanguine dans un incessant circuit à travers l'économie ? pour s'essayer à définir les métamorphoses qui, du germe, déduisent un organisme parfait ? pour dégager la notion de sécrétion (1) ou celle de

(1) Ce fut Van Helmont qui reconnut les propriétés du suc gastrique, laissant aux suisses Peyer et Brünner le soin de mettre en évidence le rôle des glandes intestinales et des fermentations digestives.

réflexe ou même, avec Santorio, celle de métabolisme ? Les « tourbillons » cartésiens ne sont pas seuls à traduire ce singulier appétit de l'instable et du devenir, cette hardie perception des rythmes universels, qui caractérisent un âge dont on se plaît si légèrement à condamner le prétendu immobilisme.

Au surplus, une découverte technique, celle de Zacharias Jansen, vint ouvrir à l'enquête scientifique un univers ignoré, en permettant de voir au-delà du visible. Malpighi, à Bologne, et Leeuwenhœck, à Delft, se lancèrent avec une lucide passion, loupe ou microscope en main, dans l'exploration de ce nouvel infini. Les hommes de ce temps comprirent parfaitement qu'ils atteignaient le seuil d'espaces où d'autres, à la faveur de perfectionnements futurs, iraient beaucoup plus loin. « Les petits animaux ne manquent pas au microscope, disait Malebranche, comme les microscopes manquent aux petits animaux ». Ainsi que l'observe Pierre Mauriac, Malebranche n'eût pas été décontenancé par les virus filtrants.

* * *

A vrai dire, quand on s'exerce à tourner le XVIIe en dérision, ce sont surtout sa clinique et sa thérapeutique qui font les frais des épigrammes.

En répartie aux brocards contre les cliniciens, qu'il nous suffise de citer un nom, celui de Thomas Sydenham, de Cambridge. Ses descriptions de la goutte, de la chorée, des fièvres éruptives auraient leur place dans une anthologie des textes médicaux qui ne peuvent se périmer (sont-ils si nombreux ?) et l'œuvre admirable de l'*Hippocrate anglais* contient à elle seule de quoi répondre pour tout un siècle.

Reste la thérapeutique. Ici les railleurs se peuvent ménager un facile triomphe : « ...*purgare, clysterare et saignare* » ! Et qui n'évoquerait, autour du malheureux patient, le ballet des tortionnaires à bonnet pointu, l'apothicaire et sa seringue, le frater et sa lancette, Tabarin et son orviétan ? Mais si l'intarissable Sévigné recommandait à ses correspondantes de l'essence d'urine, pour leurs vapeurs, voire de la moëlle de

cerf ou de la poudre de cloporte, n'oublions pas qu'en matière de recettes confidentielles, les gens d'esprit de notre temps ne profèreraient guère moins de sottises.

Il vaut mieux rappeler que le XVIIe fut marqué par plus d'une innovation bénéfique. Dès 1640, les Bons Pères apportèrent du Pérou la « poudre de la Comtesse », le quinquina par lequel furent mises à la raison les tierces et les quartes palustres qui hantaient alors jusqu'aux résidences royales. En 1686, revenant du Brésil, le français Grenier introduisait l'ipéca qui fit justice d'illustres dysenteries, telles que celle de Monseigneur le Dauphin. On sait enfin que tout le siècle retentit de la querelle de l'Antimoine que proscrivaient les galénistes de Paris, mais que prônaient les spagiristes de Montpellier. Il ne fallut rien de moins que la guérison d'une fièvre du Roi, lors de la campagne des Flandres, pour que le vin émétique pût s'imposer dans la pharmacopée. Encore un arrêt du Parlement fut-il nécessaire pour réduire les récalcitrants.

Quant aux abus des purgations et des saignées, avant de s'en gausser, il conviendrait de se demander si nous avons le droit de juger de la physiologie propre aux organismes du XVIIe comme nous jugeons de celle des nôtres. Tout a changé depuis lors, le rythme de la vie, les habitudes alimentaires, les conditions d'hygiène et de stabilité, sans omettre le climat moral. Les maladies de pléthore, obésité, podagre, hydropisie, apoplexies, tenaient les premiers rôles sur la scène pathologique. Comment s'étonner que les cliniciens se crussent astreints à chercher avant tout une action dérivative et déplétive ? et qui sait si, transportés par magie en cette société de gloutons sédentaires, nous n'aurions pas la saignée aussi facile que nos prédécesseurs ? [1].

* * *

(1) On pourra se reporter sur ce thème à nos réflexions in *Civilisations et Maladies* (Impressions de Vaugirard, Paris, 1949).

Grand siècle médical, le XVIIe le fut enfin par le rang qu'en dépit des médisants, il reconnut aux médecins dans la hiérarchie des valeurs sociales. Un tel crédit se justifierait-il autrement que par les services rendus ? L'Archiatre avait le pas à la Cour sur maints hauts officiers de la couronne. La Bruyère note les effets de cette ascension : « Les médecins dotent leurs filles, placent leurs fils aux parlements et dans la prélature, et les railleurs eux-mêmes fournissent l'argent » (XIV, p. 65).

Il semble que moralement (si l'on excepte quelques cupidités, tôt vouées à la réprobation) les médecins se soient dans l'ensemble montrés dignes de leur nouvelle fortune. Nul n'a parlé d'un ton plus pénétré des vertus du parfait médecin que M. Hamon et nul n'en a proposé exemple plus persuasif [1].

Lorsque mourut Denis Dodart, le Roi s'étonnait de voir la Princesse de Conti, sa fille, les yeux baignés de larmes : « Ce n'est pas un médecin que je pleure, répondit-elle, mais un ami ». Un tel propos ne suffit-il pas à réhabiliter tout un âge de la médecine ?

Marcel SENDRAIL,
Professeur à la Faculté de Médecine de Toulouse,
Membre de l'Académie de Médecine.

---

[1] On trouvera la « Prière du médecin » dans notre *Monsieur Hamon* (Vie Intellectuelle, mars 1947, 3, 19).

LE PARLEMENT DE PARIS PENDANT LA FRONDE

PRÉTENDRE analyser l'attitude du Parlement de Paris pendant la Fronde dans les limites d'un article serait une gageure impossible à tenir. Nous nous proposons seulement d'essayer d'éclaircir quelques points, et de poser quelques problèmes, concernant cette assemblée.

Bien que ce cloisonnement ne puisse rendre compte de la complexité des faits, il est cependant nécessaire d'envisager séparément les divers mobiles qui ont pu animer chacun des magistrats parisiens comme l'ensemble du corps.

I

Pour connaître les idées politiques du Parlement de Paris, il n'est meilleure source que les nombreuses remontrances adressées à la Reine par sa Cour de Justice, mais le détail des délibérations peut seul permettre de déceler l'existence de tendances diverses au sein de l'Assemblée, et leur répartition.

En 1648 déjà, un groupe de modérés et une fraction de magistrats beaucoup plus violents se dégagent d'une majorité de conseillers timorés et hésitants, sans attitude constante.

A la tête de tous les modérés, se détache le premier président du parlement, Mathieu Molé. Eminent personnage, il est l'homme de la Cour, le seul nommé par elle. De mai à août 1648, il est avec constance le frein de l'Assemblée, refusant l'assemblée des chambres, qualifiant de prématurée l'union des compagnies, acceptant toute proposition de médiation.

Les présidents à mortier, de leur côté, se montrent fort prudents dans leurs avis, et cela se comprend aisément : membres de droit du Conseil du Roi, ils aspiraient à en remplir effectivement les fonctions. A tout le moins faut-il, pour les détacher de ces flatteuses perspectives, un patronage puissant

et donc rentable, ce qui se produira avec l'entrée en lice des princes de la maison royale. Le président de Mesmes est toujours d'avis d'obéir [1]. Le président de Nesmond s'écrie, le 15 juin : « contrevenir à l'autorité du prince, c'est risquer son indignation » [2]. Le président Le Coigneux veut protester d'obéissance, lorsque la Reine demande au Parlement, le 3 mars, s'il entend borner l'autorité royale [3]. Le président de Novion semble avoir adopté une attitude plus ferme à l'égard de la Cour : le 17 août, au cours de la délibération sur l'article de la Chambre Saint-Louis relatif à l'ordonnance de Blois, il est seul, des présidents à mortier à préconiser un simple arrêt de la Compagnie. Des autres présidents, il n'est fait, dans les « Débats du Parlement de Paris... » aucune mention digne d'intérêt : Messieurs de Bailleul, de Longueil et de Bellièvre, étaient-ils alors si peu éloquents ?

Ce qui ressort avec le plus de netteté du détail parfois fastidieux des délibérations parlementaires, c'est le contraste entre la Grand-Chambre et les Enquêtes et Requêtes. A cet égard, la délibération du 12 juin est révélatrice : ce jour-là, les gens du Roi apportèrent au Parlement un arrêt du Conseil, en date du 10, cassant l'arrêt d'union du 13 mai. La Grand-Chambre fut d'avis de simples remontrances, sauf les conseillers Broussel et Laisné. Par contre, les Enquêtes et Requêtes réclamèrent avec véhémence l'exécution de l'arrêt d'union. D'autres séances voient se renouveler la même scission à l'intérieur du Parlement, par exemple, celle du 22 juin.

Ce contraste d'attitude est-il-réel ? ou la Grand-Chambre veut-elle seulement jouer un rôle d'arbitre pour asseoir son prestige ? peut-être faudrait-il voir, dans ces divergences, le résultat d'une habile politique de la Cour : la plupart des conseillers de la Grand-Chambre recevaient d'elle des pensions [4]. Seuls, Broussel et Laisné se distinguent de leurs collègues, et la Reine saura s'en souvenir le 26 août.

---

[1] U 336 - délibération des 17 février, 4, 17 et 23 juillet.
[2] U 336 - 15 juin 1648.
[3] U 336 - 3 mars 1648.
[4] Cf. délibération des 3 et 4 juillet (U 336).

Les « Débats du Parlement de Paris » permettent aussi d'apporter certaines précisions sur les théories politiques invoquées par les parlementaires pour justifier leur position.

Pour tous, le Roi est l'image de Dieu. L'avocat général Omer Talon, dans son discours au lit de justice du 15 janvier 1648, s'adresse au Roi en ces termes : « Vous êtes, Sire, notre souverain seigneur, la puissance de Votre Majesté vient d'en haut, laquelle ne doit compte de ses actions, après Dieu, qu'à sa conscience ». Il n'est pas pour autant un despote, et l'idée du droit divin n'est en rien liée à celle d'absolutisme dans l'esprit des magistrats du XVIIe siècle, au contraire : la nature du pouvoir du Roi lui crée de graves obligations morales. Dans le même discours, Omer Talon dit encore : « Cette liberté que Votre Majesté nous donne de parler selon les sentiments de notre cœur, d'examiner ses volontés et les contredire en sa présence, est une marque que sa puissance vient du ciel, et que la droite de Dieu tout-puissant vous assiste [5].

C'est pourquoi le prince est tenu de respecter les « lois ». C'est là, une des notions les plus obscures de l'Ancien Régime. Le premier président demandant à la Reine la liberté du président Barillon, le 30 mai 1645, lui représentait qu'il y avait deux sortes de lois dans l'Etat : les unes étaient de simples règlements de police, et, comme telles, transitoires ; les autres étaient les fondements même de la monarchie, et ne pouvaient souffrir d'atteinte sans que la royauté en subît le contrecoup [6]. Ainsi, les lois, dont le souverain lui-même ne peut s'affranchir, sont des dispositions permanentes exprimant les garanties auxquelles ont droit les sujets, en fait une véritable constitution [7].

---

(5) Cf. remontrances de 1652 pour l'éloignement de Mazarin, ordonnées le 25 janvier, faites le 6 mai (se trouvent à la date du 23 mars 1652 dans U 30, aux A.N.).
Cf. Opinions de Le Cocq de Corbeville, le 15 février 1648 dans U 336.

(6) Omer TALON, Mém., t. I, p. 423.

(7) Nous ne développons pas ce point souvent traité. Signalons encore le discours d'Omer Talon au lit de justice du 31 juillet, l'opinion de Tambonneau le 15 février (U 336) et celle de Le Meusnier le 20 février (U 336).

Sur tous ces points, l'unanimité est à peu près complète. Personne, parmi les modérés ne met en doute l'existence des droits des sujets, et ne nie que le Parlement ait un rôle à jouer. Le président de Coigneux, très modéré en 1648, ne craignait pas de soutenir, le 3 février, « qu'il y avait dans nos Rois deux qualités, l'une d'homme, l'autre de Roi, lesquelles étaient tellement connexes que, sans préjudicier à la dernière, nos Rois avaient trouvé bon que l'on examinât ordinairement leurs actions dans le Parlement ; que cela se faisait avec beaucoup de justice ; puisque la leur étant établie par les Rois pour l'autorisation de tous les contrats qui se passent dans leur royaume, leurs édits et déclarations en font partie, dans laquelle autrefois le consentement des peuples était nécessaire, et maintenant celui des officiers de justice » (8).

A l'inverse, les plus violents se gardent bien de nier la souveraineté du Roi. La Reine ayant fait demander si le Parlement entendait limiter l'autorité de son fils, en modifiant les édits enregistrés en sa présence (9), on assiste à une dérobade des conseillers les plus emportés, qui se gardent bien de répondre affirmativement (10).

En fait, au-delà de cette unanimité de surface, les divergences apparaissent profondes. Et cela s'explique : pour peu que l'on s'arrête à ces théories politiques, on s'aperçoit bientôt de leurs contradictions. Le Roi est souverain, et tenu d'observer les lois. S'il ne les observe pas, faudra-t-il s'incliner, ou le contraindre à son devoir ? et qui sera qualifié pour une telle intervention ? de la souveraineté du prince, ou de la liberté légitime, reconnues universellement, laquelle doit l'emporter, s'il y a conflit ? De la manière dont il résoud l'alternative, dépend en fait l'attitude politique du magistrat de la Fronde.

Pour les uns, le Roi seul est juge de ses actes, car la puissance royale est une en la personne du prince et ne peut

(8) U 336 - 3 février 1648.

(9) Le Parlement avait modifié d'un simple arrêt l'édit des franc-fiefs, enregistré pourtant au lit de justice du 15 janvier.

(10) Cf. délibérations des 20 et 21 février, et du 3 mars 1648 dans U 336.

être partagée.. S'il n'observe pas ses devoirs, le Parlement ne peut que lui adresser des remontrances, conçues seulement comme des prières, sans pouvoir suspensif (11). Le président de Mesmes, le 6 février 1648, affirme que « l'autorité de nos rois n'est en façon quelconque partagée avec leurs sujets, qu'elle réside tout entière en leurs personnes, sans se communiquer à leurs sujets » (12).

C'est également le point de vue de Coquelay : « qu'il n'était pas en la puissance du Parlement de modifier les édits apportés par le Roi dans son Parlement, que son autorité était indépendante, et absolue, et qu'il n'était permis d'y contrevenir, sinon par la voie des remontrances » (13). Seule, sa conscience peut contraindre le Roi à respecter les lois de son royaume. « Les Rois sont obligés de les observer (les lois) aussi bien que leurs sujets, avec différence néanmoins que les peuples les doivent observer par obligation naturelle, et les Rois par le devoir de leur conscience et par amour, comme font les pères avec leurs enfants » (14).

Pour d'autres, le rôle du Parlement, largement compris, peut aller jusqu'à contrevenir à la volonté du Roi, ou prendre des décisions de son propre chef. Une telle attitude revient à instituer auprès du souverain, non seulement un organe de contrôle, mais encore un pouvoir doté d'initiatives, d'autant plus indépendant que les charges étaient vénales.

Mais un point reste à préciser : à quel titre le Parlement s'arrogeait-il le droit de contrôler la royauté ? On lui a souvent reproché de s'être à tort interposé entre le roi et la nation, puisqu'il n'était pas un organe représentatif. Or, si le Parlement prétendit en effet être l'héritier de la Cour du Roi, et le substitut des Etats Généraux, ce n'est pas pour cette seule raison qu'il pensait pouvoir exercer auprès du Roi une activité d'assemblée politique. Les partisans d'une

---

(11) Cf. délibérations des 5, 6 et 15 février, des 10 et 17 mars 1648 dans U 336.

(12) U 336 - 6 février 1648.

(13) U 336 - 19 février 1648.

(14) Journal du Parlement, le 30 décembre 1650 (B.N. LB-37-9).

interprétation plus large de son rôle la justifient par la volonté du Roi elle-même : les officiers tiennent leur pouvoir du prince, et c'est parce que la *puissance royale, seul principe de gouvernement,* leur est communiquée, qu'ils peuvent éventuellement se dresser contre les erreurs de la *personne royale.* Broussel l'affirme expressément le 5 février : « Cette autorité du Parlement de s'opposer à la volonté des rois ne pouvait pas diminuer leur puissance, puisqu'elle était émanée d'eux-mêmes, ainsi qu'il paraît par les provisions de tous les officiers » [15].

Le 3 mars, Le Cocq de Corbeville reprend à son compte cette théorie : « la puissance du Parlement n'était point séparée de l'autorité royale, au contraire... la puissance royale était dans son centre au Parlement » [15]. Il ajoute : « que les Parlements depuis deux cents ans ne faisaient point de nouveaux serments à l'avènement des Rois..., pour montrer que, la puissance royale ne mourant point en France, elle est toujours demeurée une et sans altération dans le corps de la justice ; que l'on ne doit point taxer nos arrêts d'entreprises sur l'autorité royale, puisqu'ils sont émanés d'icelle ». Tirant son être de la puissance royale, le Parlement ne pourrait lui porter atteinte, et ne saurait le vouloir. Ainsi, les remontrances du 27 juin 1648 justifient l'union des compagnies : « Sont-elles pas toutes jointes à leur corps qui est leur monarque ? et chacune d'icelles en faisant partie, sont aussi tellement unies en la volonté de rendre des preuves continuelles de leur fidélité que rien ne les peut jamais éloigner de ce devoir » [16].

Mais pourtant, Menardeau, de la Grand-Chambre, proclamait le 19 août : « il est certain et indubitable en France que la volonté des Rois ne fait point de loi en ce royaume sans le consentement des peuples et de cette compagnie » [17]. Il semble bien que ce conseiller justifie l'attitude du Parlement par ses prétentions à représenter les peuples. Sans doute, ces préten-

(15) U 336.

(16) Dans les mémoires de Molé, t. III, ces remontrances sont rapportées (p. 225-230).

(17) U 336.

tions avaient-elles du poids aux yeux des magistrats. Mais reprenons l'avis exprimé par le président de Coigneux, le 3 février (Cf. supra, p. 5). L'on y voit ce que veut dire ce magistrat : le consentement des peuples était nécessaire, mais parce que le Roi l'a bien voulu, et le Parlement, qui prétend représenter ces peuples, peut exercer des prérogatives de gouvernement, parce qu'il a reçu en dépôt l'autorité royale. Dans tous les cas, le fait premier n'est pas la volonté des peuples, mais celle du Roi.

Il est d'ailleurs significatif que nous ayons trouvé le Parlement assimilé aux Etats Généraux, dans la bouche du président de Mesmes, ce royaliste, à deux reprises, le 20 juillet et le 1er mars (18). Or, nous l'avons vu, il n'en n'inférait pas le droit pour la compagnie de passer outre aux ordres du Roi.

La notion de souveraineté populaire, telle que nous la concevons, est donc étrangère à ces magistrats du XVIIe siècle. Pour eux, le seul pouvoir est bien la souveraineté royale, d'origine divine. Reste à dire que le Parlement en est l'émanation, pour justifier les résistances politiques de l'assemblée. Et le suprême raffinement consiste à parler de la prévoyance des « Rois prédécesseurs » qui, connaissant la faiblesse de l'homme, fût-il prince, ont pensé y remédier en communiquant leur pouvoir à d'aussi éminents personnages. « Pour cela, la contradiction de nos suffrages... ne doit pas être interprétée comme une marque de désobéissance, mais plutôt comme un effet nécessaire de la fonction de nos charges, de l'intuition de ceux qui ont établi le Parlement..., que le consentement des Rois vos prédécesseurs ont introduits et soufferts de longues années... ».

II

Les seules théories dont se sont inspirés les magistrats de la Fronde ne permettent que de comprendre le contenu économique et social de leurs revendications. Il faut donc, avant d'apprécier tel article des prétentions parlementaires, rechercher les raisons profondes qui lui attachèrent les magistrats.

---

(18) U 336.

L'un des thèmes les plus rebattus des discours parlementaires est l'expression d'une violente hostilité à l'égard des traitants. L'acharnement constant manifesté par la plupart des conseillers contre les partisans permet de se demander s'il n'y aurait pas à cette opposition des raisons économiques autant que politiques.

Le « Tableau du Parlement de Paris » (19) nous révèle que plusieurs magistrats détenaient en fait le bail des aides de certaines régions. Le président de Nesmond « possède les aides de Courtray, Chespin, Courberon, nouveaux et anciens droits de 2.000 livres ». Le président de Longueil possède les aides de Garges Hermenonville, soit 10.000 livres, de Gentilly, soit 3.000 livres, de Chartrouville, soit 2.000 livres, et de Poissy, soit 6.000 livres. Le président de Novion est de loin le mieux nanti avec les aides d'Arques, Fescamp et Montivilliers, qui montent à 47.000 livres, et celles de Saint-Denis, soit 10.000 livres. Le président de Mesmes (neveu de celui que nous connaissons) est plus modeste, avec les aides de Poissy de 4.000 livres. Enfin, le président de Bailleul a les aides de Châteaugontier, celles de Soisy (200 livres), et participe aux aides de l'élection de Senlis (38.000 livres). Parmi les conseillers de la Grand-Chambre, le tableau du Parlement de Paris note un seul possesseur de bail : Portail, avec les aides d'Asnières de 500 livres. De la première des Enquêtes, le président de Blancmesnil détient les aides de Blancmesnil, soit 3.000 livres. Enfin, quelques conseillers des Enquêtes participent à ces revenus : Malbranche possède 700 livres (Rougues ? Fresne et Passy) ; de Fourcy 400 livres (Chesy) ; Camus-Pontcarré 100 livres (aides de Pontcarré) ; Feydeau de Bernay 14.000 livres de l'élection de Clermont ; Dorat 300 livres (Mossy et Châtenay) ; Le Vasseur 150 livres (Estiolles). Le « Tableau du Parlement » s'en tient là.

Ces faits appellent plusieurs remarques. Le nombre des détenteurs d'un bail est tout de même assez réduit ; le champ d'action des parlementaires dans le domaine de l'impôt semble se limiter au Bassin Parisien, les environs immédiats de la

---

(19) Ms. fr. 14.028 (B.N.).

capitale prédominant nettement ; les baux cités dans le document concernent les seules aides, et jamais la gabelle ou les traites ne font l'objet d'une mention ; enfin, si ces magistrats jouissaient ainsi de revenus fort appréciables, ils ne sauraient être comparés avec les bénéfices résultant pour les traitants du recouvrement de l'impôt [20].

Au total, pour l'ensemble du Parlement, il ne semble pas que les opérations financières, traitées directement avec le Roi, aient été très nombreuses, ni très importantes. Or, les officiers de justice reprochent aux traitants l'accaparement des contrats financiers. L'adjudication des baux se faisait en théorie au dernier enchérisseur à la chandelle éteinte, mais pratiquement, les intendants des finances attribuaient les fermes àl'avance, après toutes sortes de négociations, où les pots-de-vin tenaient souvent lieu d'arguments. Ainsi, si l'adjudication des baux n'était pas laissée au hasard de l'offre, il faut admettre ou bien un choix systématique du Roi, ou bien l'impossibilité pour les parlementaires de fournir au Trésor les sommes dont il avait besoin.

Ici, nous nous heurtons à des obstacles pour le moment insurmontables. Il faudrait connaître l'état des richesses parlementaires par rapport à celles des financiers. Or, le « Tableau du Parlement » donne seulement des appréciations vagues sur le total de la fortune des magistrats. Comment dès lors supposer à bon droit que l'hostilité parlementaire aux traitants avait pour base une éventuelle montée de la fortune des financiers face à une stagnation ou à un gonflement plus lent des fortunes parlementaires ? Il semble seulement, d'après le « Tableau du Parlement de Paris », et diverses indications recueillies dans les mémoires du temps, que les biens des conseillers consistaient surtout en terres, domaines du Roi, rentes ou bénéfices ecclésiastiques pour les clercs, ensemble

---

(20) Peut-on faire une entière confiance au document consulté ? est-il complet ? dans la mesure où il contient des renseignements indiquant les moyens de rendre docile tel ou tel conseiller, il nous semble que l'on n'aurait pas oublié des intérêts de ce genre, qui donnaient prise au Roi sur les magistrats.

de revenus stables, mais incapables de fournir en peu de temps au Trésor les grosses sommes d'argent liquide, dont le Roi avait besoin.

D'ailleurs, tous les magistrats n'étaient pas riches. Le « Tableau du Parlement » stipule expressément, pour trente sept magistrats, qu'ils étaient « sans intérêts » ou « désintéressés », ou « disposant de peu de biens ». Et le 24 juillet 1648, lors de la délibération sur les baux des fermes, le conseiller Pithou, des Enquêtes, se plaignait des partisans en ces termes : « Ils offraient tant que personne ne pouvait surenchérir » [21].

Cette hypothèse n'est peut-être pas sans fondement, car l'inquiétude qu'éprouvent les magistrats de la fortune des financiers se manifeste encore à propos de l'entrée au Parlement de traitants ou enfants de traitants. Le 12 juin 1648, le conseiller Laisné, voulant justifier l'arrêt d'union, déclarait : « qu'il ne s'agissait pourtant pas du droit annuel, la continuation duquel il estimait préjudiciable à la compagnie, encore que le prix des charges était si excessif qu'il semblait que les seuls partisans pussent y avoir entrée ». Le 4 juillet, le conseiller Benoise, portant la parole au nom des Enquêtes et Requêtes, demande l'assemblée des chambres pour « aviser à empêcher que les enfants de partisans ne fussent reçus en la Cour ». Il précisa que la compagnie avait intérêt à « empêcher ces gens de porter le prix des charges à un prix excessif » [22].

Il y avait, en effet. dans la compagnie, des fils de financiers, et certains magistrats n'avaient pas dédaigné de conclure des alliances avec leurs filles. Le président de Thoré, de la troisième chambre des Enquêtes, était le propre fils du surintendant d'Emery. Un certain Bonneau était fils et neveu de partisan [23]. De Ribère, Le Vasseur, de Malo, Gillot, tous des Enquêtes, avaient qui un père, qui un oncle dans les affaires [24]. Le Parlement comptait même un ancien financier

---

(21) U 336.

(22) U 336 - 4 juillet 1648.

(23) U 336 - 22 février 1649.

(24) Tableau du Parlement de Paris.

en personne : Daurat, de la troisième des Enquêtes, qui avait « été dans les affaires et le recouvrement des taxes, déclamant néanmoins contre le métier » (25).

Par ailleurs, le neveu du président de Mesmes avait épousé Mlle de la Bazinière ; le président de Bailleul était le mari d'une demoiselle Le Ragois, sœur de Le Ragois de Bretonvilliers, ancien payeur des rentes, devenu président à la Chambre des Comptes ; le conseiller Hervé, de la troisième des Enquêtes, avait épousé une Le Ragois Bourneuf, cousine germaine du précédent. Quant au président Le Coigneux, il était beau-père du président de Thoré, et son fils beau-frère de Galand, secrétaire du Conseil, et partisan notoire.

Il semble même que les financiers aient réussi à s'infiltrer, sinon toujours dans le Parlement, du moins parmi les officiers en général, par l'intermédiaire de prête-noms. L'article XVI de la Chambre Saint-Louis parle « des offices qui se trouveront leur appartenir, mis sous noms empruntés ».

« Messieurs », vertueusement indignés, se gardaient-ils pour autant de tout contact avec les milieux des finances ? S'ils ne pouvaient eux-mêmes conclure des affaires directement avec le Roi, il est certain que nombre d'entre eux ne dédaignaient pas de prêter à ces mêmes traitants, qu'ils chargeaient en séance de tous les crimes. Le 23 juillet, lors de la délibération sur l'article des baux des fermes, Blancmesnil proposa d'exclure de la discussion tous ceux qui y avaient quelque intérêt. Le président de Mesmes lui répartit alors que « si l'on voulait faire observer l'ordonnance en ce rencontre, ce serait exclure les deux tiers de Messieurs de la délibération, étant de notoriété publique que les deux tiers des familles ont prêté leur argent à Messieurs des Cinq Grosses Fermes, lorsqu'ils faisaient grâce d'en prendre au denier 20 et au denier 18 » (25). L'intérêt est assez élevé, et les adhérents de ce système devaient percevoir d'appréciables revenus, en laissant aux adjudicataires le privilège d'exposer leur nom à la fureur publique.

---

(25) U 336 - 23 juillet 1648.

Le 24 juillet, le conseiller Lallemant s'éleva contre la révocation des baux, car, dit-il, il y allait de la ruine de plusieurs familles intéressées avec Messieurs des Gabelles et des Cinq Grosses Fermes ». Quatresols soutint Lallemant, son beau-frère, « mais son discours fut mal reçu, et fut entièrement interrompu, lorsque, mal à propos, il avoua publiquement qu'il y avait quelqu'un dans sa famille intéressé avec les adjudicataires, et l'on nomma assez haut le sieur Morant, son oncle, et de M. Lallemant, duquel l'un et l'autre étaient héritiers » [26].

Le « Tableau du Parlement » attribue au président des Enquêtes Viole « de grands biens, que Lambert, de l'Epargne, lui a laissés ou procurés », ce qui laisse supposer que ce magistrat avait affaire avec ce partisan.

D'ailleurs, la bonne entente ne semble pas toujours avoir régné entre les traitants et leurs prêteurs. L'article XVI de la Chambre Saint-Louis donne à entendre que les financiers empruntaient plus volontiers qu'ils ne remboursaient : « Afin que Sa Majesté et les créanciers des fermiers, traitants et partisans, leurs cautions, associés et intéressés ne puissent être frustrés de leur dû, comme il est souvent advenu... ».

Cependant, il y a là une contradiction. On comprend la volonté des officiers de justice de se défendre de l'envahissement de leur corps par des hommes, souvent d'humble origine, maniant d'énormes capitaux, et par là même dangereux pour leur influence politique et la stabilité de leur fortune.

Mais, si la plupart d'entre eux étaient intéressés aux prêts, pour qui l'article XVI de la Chambre Saint-Louis et l'arrêt du 8 octobre 1648, manifestant non seulement la volonté de ne plus recevoir les partisans et leurs alliés, mais aussi d'exclure à l'avenir leurs associés, cautions, et intéressés ?

L'hostilité des magistrats aux partisans se retrouve avec constance derrière la plupart des articles de Saint-Louis. Avec l'article I sur la révocation des intendants, nous pensons que le Parlement lutte contre le commissaire royal, et certes cela

---

(26) U 336 - 24 juillet 1648.

est vrai. Mais écoutons les présidents et trésoriers généraux de France à Montauban se plaindre aux députés des bureaux de finance à Paris, le 6 septembre 1648 (27) : « Mais à peine avions-nous achevé ce travail [le rétablissement des receveurs] que nous reçumes une lettre de M. le Maréchal de la Meilleraye du 15e du passé, par laquelle il nous mandait de surseoir au rétablissement desdits receveurs et de maintenir les commis des traitants... et ensuite un arrêt du Conseil sous sceau, à mêmes fins, avec ordre, en cas de dépossession des commis de les remettre » (28). Ainsi, il apparaît que les officiers de finance se trouvaient dépouillés, du moins partiellement, de leurs fonctions, par toute une administration financière : les traitants avaient peu à peu supplanté les receveurs, et les avaient remplacés par leurs commis.

Or, les intendants se montraient favorables aux fermiers de l'impôt. D'après Omer Talon, Le Coigneux, lors de la délibération sur l'article I de la Chambre Saint-Louis, dit des intendants « qu'ils étaient mal voulus des peuples, lesquels les considéraient comme leurs ennemis, comme les valets des partisans et non pas comme les hommes du Roi » (29). Les présidents et trésoriers généraux de France à Limoges écrivaient aux députés des bureaux de finance à Paris, le 24 juillet 1648 (30) : « Nous savons que les partisans n'ont épargné aucune de leurs correspondances pour l'empêcher et que *leurs* intendants ont même fait des impossibilités pour se maintenir ».

Ainsi, le conflit entre Parlement et intendants est bien le conflit entre le commissaire et l'officier. Mais il est aussi un aspect du conflit entre parlementaires et financiers, les intendants mettant leur autorité au service des fermiers de l'impôt, pour assurer une rentrée rapide des recettes. Ces derniers, en dépouillant de leurs attributions des officiers de finance, dont la magistrature était naturellement solidaire,

---

(27) Ms. fr. 7. 686, lettre n° 22 (B.N.).
(28) Cf. aussi lettres 10 et 29 (Ms. fr. 7. 686 - B.N.).
(29) *Mémoires*, 2e vol., p. 212.
(30) Ms. fr. 7. 686, lettre n° 9.

contribuaient à aviver une hostilité, que plusieurs autres facteurs suscitaient déjà.

En fait, le gouvernement pouvait si peu se passer des intendants que, malgré ses promesses, il continua d'envoyer dans les provinces des maîtres de requêtes, qui en continuaient les fonctions. En juillet 1650, le Parlement de Bordeaux se plaignait d'un certain Foulé, maître des requêtes, accusé d'avoir commis des violences en Limousin pour la levée de l'impôt [31]. Le Roi ne pouvait pas davantage se passer des traitants, de leurs commis et de leurs capitaux : c'est le sens d'une lettre du surintendant au bureau des finances de Caen, du 18 août 1648 : « Messieurs, l'on a traité du recouvrement des deniers de votre généralité. Je vous prie d'apporter ce qui dépendra de vos soins pour favoriser le sieur Girardin, et, incontinent la présente reçue, de vous départir pour y veiller de plus près, et rétablir les commis qui ont été dépossédés, d'autant que si vous remettiez présentement les receveurs en charge, il pourrait en avoir plusieurs d'insolvables, ce qui porterait grand préjudice, et principalement dans la conjoncture présente où ledit sieur Girardin nous fournit plusieurs sommes considérables pour la Catalogne ».

Ainsi, le Parlement, dans sa lutte contre les commissaires et les financiers, allait à contresens d'une évolution politique et économique irréversible.

III

La compagnie ayant donné le signal de l'opposition, tous les mécontents, et en particulier les grands, allaient profiter du trouble ainsi créé pour se tailler des avantages, et reprendre dans l'Etat une situation que Richelieu avait sérieusement ébranlée. Tout naturellement, ils devaient chercher à gagner le plus grand nombre possible de conseillers, l'appui de la Cour leur apparaissant indispensable pour donner à leurs

---

(31) U 29 - 6 juillet 1630 (A.N.).

Cf. aussi lettre de Pinon du 28 novembre 1649 dans Ms. fr. 17. 391, f. 165 (B.N.).

entreprises une apparence de légalité. Le roi ne pouvait demeurer indifférent à ces intrigues, et son intérêt le poussait à combattre ses adversaires sur le même terrain.

En 1648, il n'y avait pas encore, semble-t-il, de véritables factions. Les modérés s'opposaient aux violents, mais on ne décèle pas de coteries à proprement parler. Tout au plus, certains hauts magistrats pouvaient-ils être incités à la modération par leurs rapports avec la Cour. La seule manifestation de mauvaise volonté du président de Mesmes, le vote de l'arrêt d'union, coïncide assez curieusement avec la disgrâce du comte d'Avaux, son frère. On chuchotait que le fils du premier président devait sa place d'intendant en Champagne à Condé, alors fort bien en Cour. Le président de Nesmond était intendant de ce même prince. Le président Le Coigneux, avait été, sous Louis XIII, chancelier du duc d'Orléans, et semble avoir conservé de bonnes relations avec l'oncle du Roi. Quant à Longueil, « homme d'un esprit noir, décisif et dangereux », qui devait être l'âme de toutes les intrigues, il était fort préoccupé de faire donner à son frère, le président à mortier de Maisons, la surintendance des finances (32).

C'est le 22 septembre 1648 que commencent à se faire jour les manœuvres dont la compagnie devait être le théâtre pour longtemps. Ce jour-là, le président aux Enquêtes Viole attaqua Mazarin personnellement, et fut suivi du président de Novion, et du président aux Enquêtes Blancmesnil. Detz affirme que ces magistrats furent poussés par Longueil et lui-même. L'occasion de leur intervention était l'arrestation de Chavigny, l'exil de Chateauneuf et de Goulas. Or, Chavigny avait été familier de Monsieur, Goulas était son secrétaire des commandements, Chateauneuf son protégé. De plus, c'était l'époque où Condé prétendait obtenir le chapeau de cardinal pour son frère, le prince de Conti, au détriment de l'abbé de la Rivière, favori de Monsieur. Les mesures prises paraissent donc l'avoir été en accord avec Condé contre le duc d'Orléans, et la séance du 22 septembre du Parlement est un premier exemple

(32) Retz. *Mémoires*, éd. La Pléiade, p. 103 et 104.

d'intervention de cette Cour dans les démêlés de la maison royale.

C'est à la fin de 1648, d'après Guy Joly [33] que se constitue la coterie des frondeurs qui devait gouverner Paris au début de 1649. Plusieurs conseillers prirent l'habitude de se réunir chez le conseiller à la Grand-Chambre Longueil : Fouquet-Croissy, Daurat, Quetresols, de Montauglan, l'Abbé Amelot, Le Fèvre de Caumartin, Le Fèvre de la Barre, tous des Enquêtes et Requêtes. D'autres s'assemblaient chez le conseiller Coulon, des Enquêtes, parmi lesquels Bachaumont, fils du président Le Coigneux, Givry et Vialar. Ce Coulon était allé offrir ses services à Monsieur et à l'Abbé de La Rivière le 31 octobre 1648 [34]. De plus, Bachaumont était le fils de Le Coigneux, cet ancien chancelier du duc d'Orléans. On peut donc supposer que la deuxième faction groupait des conseillers proches du duc d'Orléans, secrètement mécontent du Palais-Royal, tandis que la première comprenait surtout des amis du Coadjuteur.

En 1649, les conseillers appartenant au « parti », d'après le cardinal de Retz, sont Broussel, Longueil, Viole, Blancmesnil, de Novion, Le Coigneux, de Bellièvre, tous trois présidents à mortier, et le conseiller aux Requêtes Caumartin. Les « Débats du Parlement de Paris » confirment ces noms à plusieurs reprises [35]. A côté de ces personnages, qui semblent avoir joué le rôle de meneurs, il faudrait sans doute citer à nouveau les noms donnés par Guy Joly. Le conseiller La Nauve, de la première des Enquêtes, semble avoir joué également un rôle important : il était intendant de la maison de Nemours [36], et le 14 janvier, il accompagnait le duc de Beaufort, venu demander à la Cour son absolution.

La faction de la fronde était-elle plus nombreuse que ces quelques vingt conseillers ? il ne le semble pas. Le Coadjuteur,

---

(33) *Mémoires*, p. 39 et 40.

(34) Dubuisson-Aubenay. « *Journal des Guerres civiles* ».

(35) U 336 - 12 janvier, 8 et 19 février 1649.

(36) U 336 - 8 janvier 1649.

l'un des principaux chefs, raconte combien la partie pouvait être difficile à jouer : « La difficulté était de persuader au Parlement de donner audience au député de l'Archiduc » (37).

Beaucoup de jeunes magistrats, enthousiastes pour la Fronde, n'avaient sans doute pas d'intrigues avec ses chefs. Nous n'avons trouvé aucune trace de rapports entre les personnalités frondeuses et les conseillers Loisel, Bitaut, Laisné, Le Boultz, Voisin, Vaideau, les présidents Charton et de Thou, dont les avis, favorables au « parti », sont souvent cités dans les « Débats du Parlement de Paris ». Il s'agissait sans doute d'une influence de la faction, non de la faction elle-même.

Parmi les chefs visibles de cette faction, se trouvaient Paul de Gondi, le prince de Conti, le duc de Longueville et le duc de Bouillon. Quelle était la position de Monsieur ? il demeurait à Saint-Germain, officiellement bon royaliste. Cependant, Mme de Motteville compare son attitude, conciliante, avec le bellicisme de Condé. Elle affirme en outre qu'il entretenait avec ses créatures une correspondance suivie : il leur aurait conseillr de penser à la paix, c'est donc qu'elles pensaient à la guerre. Et nous nous étonnons moins de voir s'adonner à l'intrigue des conseillers ayant des relations avec l'oncle du Roi, ou en ayant eu : Le Coigneux et son fils, Coulon, et Viole, l'ami de Chavigny. Peut-être Monsieur n'était-il pas fâché des événements et pensait-il pouvoir jouer un rôle de médiateur.

Face à la Fronde, le Roi disposait-il d'appuis à l'intérieur même du Parlement ? les présidents Molé et de Mesmes devaient multiplier les efforts en vue de la négociation ; le conseiller Brillac, de la quatrième des Enquêtes, qui fit des propositions de paix, le 11 février, était un parent du chancelier Séguier, et donc probablement correspondait avec Saint-Germain (38) ; les présidents de Bailleul, chancelier de la Reine, et de Maisons, frère de Longueil pourtant, se trouvaient auprès

(37) Retz. *Mémoires,* p. 174 ; voir aussi p. 176.

(38) Dubuisson-Aubenay. *Journal des Guerres civiles.*

du Roi, et n'eurent garde de paraître dans la capitale. Enfin, le Clerc de Courcelles, de la deuxième des Enquêtes, Godart et Menardeau, de la quatrième, Crespin, Chevallier, Coquelay, de la Grand-Chambre, furent à plusieurs reprises les auteurs de propositions de paix [39]. Mais doi-on mettre l'attitude de tous ces magistrats sur le compte de convictions ou de consignes, voire de prébendes, venues de Saint-Germain ?

A partir de 1650, l'ambition des princes provoque l'apparition d'une nouvelle faction. Par ailleurs, les variations d'attitude de la Vieille Fronde compliquent singulièrement les intrigues jusqu'à la fin de la guerre civile.

Dès 1650, les serviteurs des princes commencent à s'agiter pour leur libération. Le conseiller Deslandes-Payen se charge, les 27 avril et 3 décembre de requêtes en leur faveur. Le 23 décembre, Condé fait savoir qu'il nomme intendants de ses biens le président de Nesmond et le conseiller à la Grand-Chambre Ferrand [40]. Dès le 24 janvier 1650, le conseiller Machault, des Requêtes, pressait le Parlement de s'occuper de « problèmes urgents » [41]. Enfin, le sieur Cumont, de la première des Enquêtes, pouvait « être considéré comme domestique de M. le Prince, parce qu'en l'année 1616, à la conférence de Loudun, défunt M. le Prince père lui fit donner gratuitement l'office dont il est pourvu » [42].

Outre ces partisans de vieille date sans doute, le prince de Condé se fit des amis parmi les anciens Frondeurs. Le conseiller Coulon proposait des remontrances en faveur des prisonniers, le 6 juillet 1650, et le 25 juin 1652, il insistait pour obtenir l'union des princes et de la compagnie [43]. Le 8 août 1650, le président Viole invitait le Parlement à travailler à la liberté des victimes de Mazarin [44]. En février 1651, nous

---

(39) U 336 - 16 janvier 1649.

(40) D'après Dubuisson-Aubenay, le Président de Nesmond avait déjà exercé ces fonctions, mais avait dû les céder au président des Comptes Perraut, arrêté avec son maître.

(41) Les princes avaient été arrêtés le 18 janvier 1650.

(42) Omer Talon.

(43) DUBUISSON-AUBENAY. *Journal des Guerres civiles.*

retrouvons le même magistrat aux côtés de Fouquet-Croissy, négociant avec la Reine la sortie de prison de Condé, Conti et Longueville.

Pendant ce temps, l'évolution de la vieille Fronde était infiniment plus complexe. En 1650, elle soutenait la Reine dans l'arrestation de Condé. Mais, à la fin de l'année, la brouille éclatait à nouveau entre les alliés de la veille, et le duc d'Orléans rejoignait le Coadjuteur dans son opposition.

En 1651, Paul de Gondi se mettait à ménager la Cour, dans l'espoir d'obtenir enfin le chapeau de cardinal tant convoité. Monsieur, malgré son indécision naturelle, demeurait aux côtés de Condé. Le Coadjuteur conserva cependant un certain nombre de fidèles : Daurat, Le Fèvre, La Barre, Pinon du Martray, son ami Caumartin, et le président de Bellièvre. Les autres frondeurs suivirent le duc d'Orléans. On voit, dès lors, l'extrême complexité des intrigues à l'intérieur du Parlement.

De plus, il ne manquait pas dans la compagnie de jeunes conseillers, pleins d'ardeur pour la cause des révoltés, mais dont les noms ne figurent jamais dans le récit des principaux Conseils de guerre de la Fronde. Il y a donc lieu de penser qu'en 1652 comme en 1649, le parti des princes groupait seulement une active minorité qui emportait l'adhésion d'un certain nombre d'autres conseillers, fût-ce par la terreur [45].

Cependant, beaucoup de parlementaires n'approuvaient pas la guerre civile, et jugeaient scandaleuse l'attitude de M. le Prince. Cinq présidents à mortier formaient l'essentiel du parti du Roi : Mathieu Molé était garde des sceaux depuis le 8 septembre 1651 ; de Mesmes d'Irval, frère du président de Mesmes [46], rejoignait la Cour à Pontoise, dès le mois de mai 1652 ; de Bailleul, de Novion et Le Coigneux suivaient le même chemin, après l'incendie de l'Hôtel de Ville (avec ces deux derniers, nous voyons un frondeur et un fils de frondeur repentis). Les autres conseillers de Pontoise étaient Tambon-

---

(44) Mme de Motteville.

(45) Surtout après l'incendie du 4 juillet 1652, d'après Omer Talon.

(46) Mort le 30 décembre 1650.

neau, Menardeau-Champré, Le Fèvre, prévôt des marchands et ami de Retz, Perraut, président de la quatrième des Enquêtes, Thiboust, de Sève, de Bragelogne, président de la deuxième des Enquêtes, Le Fèvre de la Barre, ami de Retz, Mandat, Molé de Sainte-Croix, Feydeau de Bernay, Lallemant, Bordier, Feuquier, Froubet et de Marle [47]. Le 7 septembre, le président de Guénegaud, de la troisième des Enquêtes, et le conseiller Bernard-Resay rejoignirent ce groupe, et le 25, Fraguier et Godart arrivèrent à leur tour auprès du souverain [48]. Les partisans du Roi étaient donc au moins au nombre de vingt-cinq, et parmi eux des amis du Coadjuteur, ce dont nous ne sommes pas surpris.

A Paris, se distinguèrent au service de la Cour Le Prévost, qui présida, le 24 septembre, une assemblée de bourgeois royalistes au Palais-Royal, le doyen Chevallier, les conseillers Hervé et Guillon [49].

Le cas de Longueil nous a paru digne d'être isolé. Il est l'exemple parfait du conseiller intrigant de l'époque. Frondeur en 1649, il passe au service du Roi en 1650 : le 24 mai 1650, en effet, son frère, le président de Maisons-Longueil, devient surintendant des finances, et lui-même est fait chancelier de la Reine le 9 mai 1651. Mais le 8 septembre 1651, le marquis de Vieuville remplace Maisons à la surintendance. C'en est fait des bonnes dispositions de notre conseiller. Il devient un personnage important de la faction des princes, et le 20 juillet, il participe au Conseil de Monsieur, nommé lieutenant-général du royaume, par arrêt du Parlement, pendant « la prison du Roi ».

Ainsi, à défaut de connaître l'étendue exacte des différents partis, il est plausible de supposer que chaque faction devait être seulement une active minorité, et qu'à aucun moment, le Parlement n'a été entièrement frondeur.

---

(47) Journal du Parlement - LB - 37 - 11 (B.N.).

(48) Dubuisson-Aubenay.

(49) Dubuisson-Aubenay.

IV

La Compagnie n'avait pas seulement affaire aux Grands et au Roi. La population parisienne manifestait son opinion avec violence parfois, à l'occasion des événements politiques. Le Parlement risquait de trouver là, soit un appui, soit un frein.

Mais, parmi les différentes classes sociales, où étaient pour le Parlement les alliés les plus sûrs, et comment savait-il le reconnaître ? la compagnie a-t-elle toujours joui aux yeux de tous du prestige des « pères de la patrie » ?

Pendant la période d'intense activité « législative » de l'année 1648, le Parlement prit un certain nombre de mesures concernant la vie économique et sociale, et susceptible d'intéresser telle ou telle fraction de la population. En demandant la diminution de la taille [50], Messieurs recherchaient dans toute la France un appui, mais leur intérêt s'y trouvait engagé dans la mesure où ils possédaient des terres, et voulaient une bonne rentrée des fermages. Or, il semble, d'après le « Tableau du Parlement de Paris », que les propriétés de certains s'étendaient dans des provinces déjà assez éloignées, comme la Touraine, le Berry et la Bourgogne. De même. l'allègement du tarif intéressait la population parisienne, mais aussi les paysans des environs de la capitale. Ainsi, le 11 mars, le président de Novion se plaignait de l'augmentation des droits « lesquels sont déjà à un tel excès que les laboureurs et vignerons ne retirent pas le tiers de leurs frais pour *payer leurs fermes* et pour vivre » [51].

L'article XXI de la chambre Saint-Louis, repris par l'article XII de la déclaration du 24 octobre, supprimait les monopoles de commerce et l'article XXII de Saint-Louis, confirmé aussi le 24 octobre, interdisait l'importation des draps et soieries d'Angleterre et de Hollande, ainsi que des dentelles de Flandre, Venise, Rome ou Gênes, « d'autant que les

---

(50) Voir en particulier les remontrances du 31 juillet dans Molé, 1648, *Mémoires*.

(51) U 336 - 11 mars 1648.

draperies de laine et de soie de toutes sortes de fabriques ne se façonnent plus en ce royaume, comme elles faisaient, à cause de celles que les marchands hollandais et anglais y apportaient, ce qui a réduit un nombre infini de petit peuple qui était employé ès manufactures de draperie, à la mendicité, ou obligés de transporter leur domicile ès pays étrangers... ». Toutes ces mesures intéressaient la classe marchande, et plus particulièrement les gros négociants des Six Corps. La prohibition des draps et soieries étrangers devait protéger la puissante corporation des drapiers et celle des marchands de la soie de la concurrence anglaise et hollandaise, qui, si l'on en croit l'article de Saint-Louis, était à l'origine d'une crise. Mais elle concernait aussi les artisans, et les ouvriers des manufactures, en permettant de résorber le chômage et de freiner l'émigration.

Ainsi, il apparaît que le Parlement se préoccupait d'assurer les intérêts de certaines classes sociales, particulièrement de la bourgeoisie marchande et des Six Corps, mais il n'oubliait pas paysans et artisans, surtout dans le domaine de l'impôt.

La compagnie devait-elle à la prospérité de la classe marchande un intérêt économique ? il n'est pas impossible que certains magistrats aient joué un rôle de prêteurs vis-à-vis des bourgeois de la ville.

Très vraisemblablement aussi, le Parlement voulait trouver un appui pour convaincre la Reine de la popularité de ses entreprises. On connaît mal son rôle exact dans les journées d'août 1648. Mais il est certain que, le 28 août, l'Assemblée refusa de donner l'ordre de désarmer, avant le retour de Broussel.

D'ailleurs, le Parlement disposait de moyens d'influence exceptionnels sur la population parisienne. Le prévôt des marchands fut un parlementaire pendant toute la durée de la Fronde : Le Féron, président de la deuxième des Enquêtes, puis Le Fèvre, l'ami de Retz. Or, le prévôt des marchands était le chef de la milice bourgeoise. Celle-ci comprenait, parmi ses colonels et capitaines, de nombreux conseillers.. Le 10 octobre 1649, sur cent soixante et onze officiers, l'on

comptait au moins une quarantaine de membres du Parlement [52].

Cependant, si le Parlement de Paris se servait de la population parisienne pour appuyer ses menées, et espérait l'amadouer par diverses mesures, ces alliés de la rue pouvaient devenir, à leur tour, des demandeurs exigeants. Certes, les grands bourgeois des Six Corps ne semblent pas avoir été portés à descendre dans la rue : le 2 octobre 1648, ils voulurent aller trouver le Roi pour l'assurer de leur fidélité [53]. S'il ne furent pas un soutien très efficace pour la compagnie, du moins ne lui étaient-ils pas une cause d'inquiétude.

Mais, pendant tout le mois d'octobre, au moment où l'on discutait du tarif, la Cour de Justice fut assaillie par des marchands fortunés, comme les marchands de vin, par des artisans et des gens du menu peuple. Le 8 octobre, c'étaient les charretiers, porteurs et gens du port. Le 12 octobre, le Palais était plein de vignerons, marchands de vin, bateliers et charretiers. Le 13 octobre, les charrons font imprimer un billet plein de menaces, pour le cas où l'on ne diminuerait pas l'impôt sur le bois [54].

Cependant, il faut attendre 1649 et 1652 pour mesurer l'ampleur des réactions anti-parlementaires chez les Parisiens, et déterminer à peu près la position vis-à-vis de la compagnie des différentes couches sociales.

A la fin de janvier 1649, commence une série de manifestations dirigées contre des conseillers, voire même contre la Cour tout entière. Or, à cette même date, la population parisienne se trouve exaspérée par la pénurie de pain, et le début d'une crise, dont la gravité devait s'accentuer jusqu'à la paix de Rueil. De janvier à février, le blé avait triplé (15 à 45 livres le setier) ; la farine était passée de 40 à 55 livres;

---

(52) A.N. - M. 1903. « Rôle de tous messieurs les colonels et capitaines de Paris, semblable à celui qui a été donné au secrétaire de Son Altesse Royale ».

(53) Dubuisson-Aubenay.

(54) Dubuisson-Aubenay.

à la fin de février, la viande avait doublé de prix (de 10 à 20 sous), le pain avait augmenté de deux à trois sous [55].

Cette hausse s'accompagnait d'une extrême instabilité des Parisiens. Le 20 janvier, des troubles se produisirent au marché Saint-Jean. Le 24 février, il y eut des « rumeurs », et le soir, sur le bruit que Saint-Denis était vide de troupes, les habitants de la capitale se précipitèrent à Gonesse [56].

La spéculation était tout autant responsable de la flambée des prix que la raréfaction des denrées. Le soir du 26 février, plusieurs charrettes étant revenues de Gonesse avec du blé et de la farine, la municipalité fit tendre de chaînes toutes les rues, sauf l'une allant aux Halles, où les officiers de la ville firent vendre la marchandise à un prix fixé, de façon à empêcher tout marché noir [57].

Le Parlement essaya de réagir : le 6, il décréta la taxation des prix. Mais ces mesures durent être inefficaces, car le 8 mars, le prévôt des marchands se plaignait en ces termes : « Nous sommes ici accablés des bourgeois et du menu peuple, qui demandent du blé, afin de ne point passer par les mains des boulangers, à cause de la cherté du pain ». Le 10 mars, les boulangers refusèrent de cuire, car, achetant leur blé 50 livres le setier, ils ne pouvaient vendre le pain au prix de la taxe. La compagnie dut autoriser la vente libre [58].

Les premières manifestations hostiles du Parlement suivent de peu l'apparition des premiers symptômes de crise : le 31 janvier, le 8 février, le 13 février, et encore le 24, certains conseillers furent l'objet de violences [59]. Le 28 février, au moment où la Cour délibérait de députer ou non à une conférence, la foule, au dehors, insultait les magistrats. Qu'il y ait eu des agitateurs, on ne peut le nier, et Dubuisson-

---

(55) Dubuisson-Aubenay donne de nombreux prix et beaucoup de détails sur les troubles parisiens.

(56) Dubuisson-Aubenay.

(57) Dubuisson-Aubenay.

(58) Histoire du Tamps. LB. 37-2 (B.N.) - du 6 au 10 mars 1649.

(59) Voir Dubuisson-Aubenay.

Aubenay en donne plusieurs exemples [60]. Mais ces agitateurs n'ont pu, à eux seuls, provoquer de semblables mouvements de rue. Tout au plus parvenaient-ils, en excitant la foule, à donner aux manifestations une orientation précise, frondeuse en l'occurrence. Ainsi, les mouvements populaires servirent-ils d'appui à la faction belliqueuse. Mais il importe d'apporter des précisions, lorsqu'on parle de l'exploitation des sentiments populaires par le Parlement, et ne pas perdre de vue que l'agitation de la rue exerçait, de son côté, une forte pression sur les délibérations.

Si l'on veut savoir quels éléments de la population parisienne participaient à ces émeutes, l'imprécision des termes employés par les chroniqueurs fait tout de suite obstacle. Le mot de « peuple », sous la plume de Dubuisson-Aubenay, désigne-t-il seulement les artisans peu aisés, les crocheteurs, les bateliers, en un mot le monde des gagne-petits ? Chéruel semble l'indiquer, en traçant un tableau de la « foule tumultueuse », opposée à la bourgeoisie qui, dans les rangs de la milice, montait la garde autour du Parlement[62]. Cependant, plusieurs indices existent d'une mauvaise volonté manifeste de certains bourgeois au moins à l'égard de la compagnie : le 16 mars, un conseiller se plaignit d'avoir été couché en joue dans son carrosse, ainsi que trois de ses collègues, par quatre gardes du Palais ; le conseiller de Fèvre fit entendre les mêmes plaintes [62] ; la garde avait plus d'une fois arrêté un magistrat désireux de sortir de Paris ; le 8 février, Champlâtreux avait reçu des insultes d'un « bourgeois » [63]. Il semble bien que certains éléments bourgeois faisaient preuvre à l'égard de Messieurs d'une médiocre docilité. Sans doute, d'après ce que nous savons de 1648, s'agissait-il de bourgeoisie moyenne, probablement pas des gros négociants. Mais ici, il nous est impossible de donner des précisions, en l'état actuel de nos connaissances.

---

(60) Voir Dubuisson-Aubenay, le 28 février et le 13 mars.

(61) Chéruel. *Histoire pendant la minorité de Louis XIV*, t. III, p.195.

(62) Histoire du Temps - 16 mars 1649.

(63) Dubuisson-Aubenay.

Toutefois, l'arrêt du 14 février interdisant aux maîtres d'envoyer leurs valets, ou des gens loués, pour effectuer leur service dans la milice, pourrait infirmer ces conclusions, et expliquer la mauvaise volonté de la garde. Mais ces remplaçants payés, ou ces serviteurs se seraient-ils permis de se distinguer sans l'approbation de leurs maîtres ?

Les raisons de ce mécontentement de certains Parisiens nous demeurent encore obscures. Sans doute la disette n'était-elle pas étrangère à la sensibilité de la rue ; peut-être aussi certains trouvaient-ils du profit à la guerre, par la voie du marché noir ; enfin Paris était-il si accablé d'impôts, et dans une situation si pitoyable que fût justifiée la haine contre Mazarin, et par suite contre le Parlement jugé trop modéré à son égard dans l'ensemble ? (64)

L'année 1652 voit une recrudescence de la guerre civile, sans que, d'ailleurs, les troubles aient entièrement cessé depuis 1649. A la crainte de la disette, qui affola les Parisiens le 8 mars et le 24 avril, succéda une effective pénurie dès le mois de juin. Le phénomène de hausse reprit. A la disette et à la cherté, s'ajoutaient l'afflux des réfugiés chassés de la campagne par les troupes (65).

Là encore, la crise engendra l'exaspération anti-parlementaire et l'émeute. Le 2 avril, à l'annonce de l'arrivée de Condé, « toute la canaille s'est... amassée sur le Pont-Neuf depuis deux heures de relevée », arrêtant les carrosses, et forçant les occupants à crier « Vivent le Roi et les princes ! » (66). Il s'agissait de « cinq ou six mille personnes..., la plus grande partie vagabonds, gens de métier... et, au milieu de cela, il y avait environ deux cents hommes avec épées et pistolets » (66). La composition sociale de cette grande émeute ne fait donc guère de doutes : il s'agit vraiment d'une émeute populaire, dirigée par des agents des princes. Sans nier le rôle des agitateurs, nous ne pouvons nous contenter de leur interven-

(64) Voir R. Mousnier. Les causes des journées révolutionnaires parisiennes de 1648. Bull. de la Soc. d'Etudes du XVIIe s. n° 2, 1949.

(65) Dubuisson-Aubenay, 2 avril 1652.

(66) Omer Talon. 3e vol., p. 351.

tion pour expliquer le soulèvement. Ecoutons encore Dubuisson-Aubenay : une certaine Mme Paget, femme d'un maître des Requêtes, ayant été arrêtée dans son carrosse, dit qu'elle était l'épouse d'un conseiller, mal lui en prit, car il lui fut répondu: « Tant mieux ! ils sont cause de toute notre pauvreté, il vous faut jeter et eux aussi dans la rivière ».

L'émeute, nettement hostile au Parlement, lui reprochait donc non pas d'être trop royaliste, mais responsable de la misère. Le caractère social de l'agitation populaire, plus net qu'en 1649, se trouve confirmé par la journée du 17 avril. Ce jour-là, il y eut des mouvements sur le Pont-Neuf, à propos du loyer des maisons.

Le peuple assiégeait d'autre part le lieutenant civil pour être exempté du terme de Pâques, et depuis, tous les jours, « ils se veulent assembler et menacent les propriétaires » (67). La misère n'était peut-être pas plus intense qu'en 1649, mais la guerre durait depuis quatre ans.

Pour déterminer l'attitude de la bourgeoisie, les difficultés recommencent. Le 9 avril, « les orfèvres et autres marchands furent trouver le prévôt des marchands et lui firent plainte de ce que le trafic cessait, étant contraints de tenir leurs boutiques fermées, et que même, ils couraient risque d'être pillés » (67). Par ailleurs, à propos de l'émeute du 2 avril, Omer Talon raconte les difficultés que firent les bourgeois pour s'armer. Le 3, l'on voulut encore convoquer la milice, mais cela se faisait lentement, « le nom du cardinal étant un prétexte pour refroidir tous les gens de bien » (68).

Il apparaît donc que tous les bourgeois n'avaient pas la même attitude. Ce ne pouvait être les mêmes qui se plaignaient du désordre le 9 avril, et, qui six jours plus tôt, avaient tardé à rétablir l'ordre. Les premiers étaient sans doute de gros marchands : les orfèvres étaient membres des Six Corps. Les autres devaient être ces marchands moins aisés et ces petits patrons, dont nous avons soupçonné la mauvaise volonté en 1649.

---

(67) Dubuisson-Aubenay.
(68) Omer Talon. 3e vol., p. 352.

La conséquence de cet état de choses, pour le Parlement, fut une pression constante exercée sur lui par les mouvements de la rue : de nombreux magistrats furent assaillis, et souvent en réchappèrent de peu [69]. Et l'on ne pouvait guère compter sur la milice : Omer Talon rapporte qu'à la fin du mois de juin, il était difficile de « donner un ordre à la sûreté... » parce que « ceux de la garde étaient assez souvent ceux-là mêmes qui se soulevaient [70].

Il est donc impossible de garder l'image d'un Parlement prestigieux dans Paris en 1652, utilisant les colères des Parisiens pour en imposer au Roi. Très vite, l'enthousiasme populaire en faveur du Parlement était tombé. Ayant cherché à exploiter les mouvements de rue, il avait vu cette arme se retourner contre lui, et profiter aux seules factions. Et pour un corps dans son ensemble modéré, plus amateur de chicane que de combat, la situation devait vite devenir dangereuse, d'autant plus qu'une partie même de la bourgeoisie se dérobait, contrairement à ce que l'on trouve généralement affirmé.

CONCLUSION

Le Parlement de Paris ne saurait donc passer pour une assemblée révolutionnaire, champion du libéralisme pour tous. Il défendait ses intérêts propres : pour lui, contrôler le gouvernement revenait à assurer le maintien d'un ordre de choses favorable à ses prérogatives ; le système financier devait non pas être réformé, mais fonctionner sous son contrôle, pour le garantir de la rivalité écasante des financiers.

Mais ces intérêts n'étaient pas de petits intérêts : ils mettaient en jeu les institutions du pays, notamment l'évolution amorcée dans plusieurs domaines : évolution vers l'administration par commissaires, vers la concentration de l'impôt en un petit nombre de mains. Les officiers de justice luttaient contre la dépossession qui les menaçait, contre le rôle croissant des financiers, contre leur infiltration dans la

---

(69) Dubuisson-Aubenay.

(70) Omer Talon. 3e vol., p. 415 ; voir aussi p. 378.

caste parlementaire, contre ceux qui les dépouillaient de leurs attributions.

La justification théorique de cette attitude conservatrice ne pouvait être un idéal démocratique. Et ce n'est pas un hasard non plus si la compagnie s'est alliée aux représentants les plus éminents de la noblesse française. Les princes du sang et les grands nobles souffraient eux-mêmes de la centralisation monarchique et de l'égalitarisme relatif qu'engendrait l'évolution absolutiste. Ils avaient donc intérêt, tout comme le Parlement, à entraver la politique de Mazarin. Leur alliance s'insère donc normalement dans le courant de révolte des privilégiés du royaume.

Beaucoup plus artificielle apparaît la conjonction entre les mouvements populaires et la rébellion noble et parlementaire. Là était une équivoque : tout le monde exécrait Mazarin, mais pour des raisons différentes. Le Parlement ne réussit pas à l'exploiter longtemps, et ses alliés de la rue devinrent vite dangereux.

C'est qu'en effet le Parlement devint rapidement suspect, aux princes et au peuple. Assemblée de juristes, légaliste et soucieuse de formes, la compagnie fut jugée trop modérée. Au cœur même de la lutte, en 1652, elle envoyait ses députés faire des remontrances au Roi dans l'appareil du respect le plus absolu, en dépit de quelques serviteurs des princes. C'est ce qui faisait dire au cardinal de Retz : « Le Parlement faisait la guerre civile avec les conclusions des gens du Roi ».

Mme Cubells.

BIBLIOGRAPHIE

I. - SOURCES IMPRIMÉES

ARCHIVES NATIONALES

Série U. U336. Il s'agit de la copie d'un journal intitulé « Débats du Parlement de Paris pendant la minorité de Louis XIV » ou « Mémoires de ce qui se passa dans les assemblées du Parlement, par un conseiller qui entra en charge au commencement de la minorité, et assista à toutes ces assemblées ». L'auteur y a consigné, outre des arrêts et extraits de registres, le détail de certaines

délibérations, et l'énoncé des opinions qui lui parurent les plus remarquables. Le copiste précise, dans une introduction qu'il ajoute à l'ouvrage, qu'il a retenu les discussions, mais supprimé un certain nombre d'extraits de registres. Ainsi, la copie qui commence au 1er février 1648, s'interrompt presque complètement de septembre à décembre de la même année, car, pendant cette période, l'auteur s'était contenté de transcrire les registres. Pour la même raison, elle s'arrête définitivement au 2 avril 1649.

Ce document est très précieux, car il fut rédigé par un témoin direct, qui est plutôt favorable à la Fronde, mais semble assez impartial. Chéruel, qui fait mention de ce manuscrit dans l'introduction de son édition des Mémoires de Le Fèvre d'Ormesson, l'attribue au conseiller des Enquêtes Portail probablement.

U 28 à 30.

U 184 à 186. Ce sont deux copies des registres du Conseil Secret, anonymes et non datées. Elles sont précieuses, car Louis XIV fit lacérer les registres originaux après les troubles.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Ms. fr. 14.028. « Tableau du Parlement de Paris ».

Ce manuscrit, rédigé entre 1657 et 1661 (Lamoignon, premier président, et Mazarin toujours au ministère), n'est pas signé. Peut-être s'agit-il de renseignements à l'usage du gouvernement sur les magistrats parisiens. Le nom de chacun est suivi de quelques indications, relatives à sa fortune, à ses relations ou alliances, à son caractère, etc... les indications semblent destinées à déterminer par quel moyen le ministère pouvait avoir prise sur les conseillers.

Ms. fr. 7.686. « Missives envoyées des généralités du royaume à Messeigneurs les députés des bureaux de finance du Roi, assemblés en la chambre du Trésor à Paris ».

Ms. fr. 20.290. F^os^ 332 v° à 355 v°. — C'est la relation anonyme d'un homme qui a participé aux combats de rue d'août 1648. On y trouve l'emplacement des principales barricades.

II. - SOURCES IMPRIMÉES

1) *Mémoires et publications du temps*

« L'histoire du temps »

LB. 37-1 (BN) in 4° (août 47 - nov. 48).
LB. 37-2 (BN) in 8° (nov. 48 - avril 49) - publiées en 1649.

« Journal contenant ce qui s'est fait et passé en la Cour du Parle ment de Paris ».

LB. 37-8 (BN) in 4° - 1649

« Suite du vrai Journal... ».
LB. 37- 9 in 4° - 1651
LB. 37-10 - in 4° - 1652
LB. 37-11 - in 4° - 1652.

Ces publications sont d'inspiration parlementaire et frondeuse.

MOLÉ (Mathieu). Mémoires (p.p. Champollion-Figeac pour la S.H.F.). Partisan de l'autorité royale.

TALON (Omer). Mémoires (p.p. Petitot et Monmerqué dans la collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France - 2e série - tomes 60, 61, 62). L'avocat général est un modéré.

DUBUISSON-AUBENAY. « Journal des Guerres Civiles » (p.p. Saige pour la Société d'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France). Notes prise au jour le jour et impartiales.

Mme DE MOTTEVILLE. Mémoires (p.p. Riaux).

Cardinal DE RETZ. Mémoires (éd. Feillet).

JOLY (Guy). Mémoires (p.p. Petitot dans la Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France - 2e série - t. 47). Frondeur.

2) *Ouvrages modernes*

CHÉRUEL. *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV* et *Histoire de France sous le ministère de Mazarin.*

MOUSNIER (Roland). *Comment les Français voyaient la France au XVIIe siècle* (article in Bulletin de la Société d'Etudes du XVIIe siècle, nos 25-26, 1955).

« Quelques raisons de la Fronde. Les causes des journées révolutionnaires parisiennes d'août 1648 » (article paru dans le n° 2 du Bulletin de la Société d'Etudes du XVIIe siècle en 1949).

RICE-DOOLIN (Paul). « The frond » (n° 46 des Harvard Historical studies).

COURTEAULT (Henri). « La Fronde à Paris ». Méconnaît la portée réelle de l'attitude du Parlement et, pour les émeutes, ne cherche pas minutieusement leur composition sociale.

UNE QUESTION CURIEUSE

UN APPARENT PLAGIAT de FÉNELON par BOSSUET

Un problème d'apparent plagiat de Fénelon par Bossuet à propos du parfait abandon, nous a été dernièrement soumis. Pour l'essentiel, le même texte se trouve dans *Bossuet* (11e Opuscule) et dans *Fénelon* (Vivès, 1854, Tome I, 554).

LES TEXTES

FÉNELON : Instructions et maximes sur quelques points de morale.

XXXIV, Remèdes contre la dissipation et contre la tristesse.

(D'abord trois pages, puis ce qui suit) :

« Quand ON EST ainsi PRÊT A TOUT, c'est dans le fond de l'abîme que l'on commence à prendre pied ; on est aussi tranquille sur le passé que sur l'avenir. ON SUPPOSE de soi tout LE PIS QU'ON EN PEUT SUPPOSER; mais ON SE JETTE AVEUGLÉMENT DANS les bras DE DIEU ; ON S'OUBLIE, ON SE PERD, et C'EST LA PLUS PARFAITE PÉNITENCE QUE CET OUBLI DE SOI-MÊME ; CAR TOUTE LA CONVERSION NE CONSISTE QU'A SE RENONCER POUR S'OCCUPER DE DIEU.

CET OUBLI EST LE MARTYRE DE L'AMOUR-PROPRE : on aimerait cent fois mieux se contredire, se condamner, se tourmenter le corps et l'esprit que de s'oublier. Cet oubli EST UN ANÉANTISSEMENT DE L'AMOUR-PROPRE, OU IL NE TROUVE aucune RESSOURCE. ALORS LE CŒUR S'ÉLARGIT ; ON EST SOULAGÉ EN SE DÉCHARGEANT DE tout LE POIDS DE SOI-MÊME DONT ON S'ACCABLAIT ; on

BOSSUET : « Sur le parfait abandon ».

« Quand on est bien abandonné à Dieu, ON EST PRET A TOUT :

ON SUPPOSE LE PIS QU'ON EN PUISSE SUPPOSER et ON SE JETTE AVEUGLÉMENT DANS le sein DE DIEU.

ON S'OUBLIE, ON SE PERD et C'EST là LA PLUS PARFAITE PÉNITENCE qu'on puisse faire QUE CET entier OUBLI DE SOI-MÊME : CAR TOUTE LA CONVERSION NE CONSISTE QU'A SE bien RENONCER et s'oublier, POUR S'OCCUPER DE DIEU et se remplir de Lui. CET OUBLI EST LE vrai MARTYRE DE L'AMOUR-PROPRE.

C'EST sa mort ET SON ANÉANTISSEMENT, OU IL NE TROUVE plus DE RESSOURCE.

ALORS LE CŒUR se dilate et S'ÉLARGIT. ON EST SOULAGÉ EN SE DÉCHARGEANT DU dangereux POIDS DE SOI-MÊME DONT ON était ACCABLÉ auparavant.

st étonné de voir combien la voie est droite t simple. On croyait qu'il fallait une contention perpétuelle, et toujours quelque nouvelle ction sans relâche : au contraire, on s'aperoit qu'il y a peu à faire ; qu'il suffit sans rop raisonner ni sur l'avenir ni sur le passé, le REGARDER DIEU avec confiance COMME UN PÈRE QUI NOUS MÈNE DANS LE MOMENT PRÉSENT, COMME PAR A MAIN...

(suit un peu plus d'une page).

...SI QUELQUE CHOSE EST CAPABLE DE METTRE UN CŒUR AU LARGE ET n LIBERTÉ, C'EST cet ABANDON. IL RÉPAND DANS LE CŒUR « UNE PAIX PLUS ABONDANTE QUE LES FLEUVES » t « une justice qui est comme les abîmes de a mer » : c'est l'expression d'Isaïe. SI QUELQUE CHOSE PEUT RENDRE UN ESPRIT SEREIN, DISSIPER ses scrupules et ses raintes noires, ADOUCIR LA PEINE ar l'ONCTION de l'amour, DONNER UNE CERTAINE VIGUEUR DANS TOUTES LES ↓ ACTIONS, ET EPANCHER LA JOIE DU SAINT-ESPRIT JUSQUE SUR LE VISAGE T DANS LES PAROLES, C'EST CETTE ↑ onduite SIMPLE, LIBRE et enfantine NTRE LES bras DE DIEU. »

(puis deux pages...)

ON REGARDE DIEU COMME UN bon PÈRE, QUI NOUS MÈNE COMME PAR LA MAIN, DANS LE MOMENT PRÉSENT ; et on trouve son repos dans l'humble et la ferme confiance en sa bonté paternelle.

SI QUELQUE CHOSE EST CAPABLE DE RENDRE UN CŒUR LIBRE ET DE LE METTRE AU LARGE, C'EST le parfait ABANDON à Dieu et à sa sainte volonté : cet abandon RÉPAND DANS LE CŒUR UNE PAIX divine, PLUS ABONDANTE QUE LES FLEUVES les plus vastes et les plus remplis. SI QUELQUE CHOSE PEUT RENDRE UN ESPRIT SEREIN, DISSIPER les plus vives inquiétudes, ADOUCIR LES PEINES les plus amères, C'EST assurément CETTE parfaite SIMPLICITÉ et LIBERTÉ d'un cœur entièrement abandonné ENTRE LES mains DE DIEU. L'ONCTION de l'abandon DONNE UNE CERTAINE VIGUEUR DANS TOUTES LES ACTIONS, ET ÉPANCHE LA JOIE DU SAINT ESPRIT JUSQUE SUR LE VISAGE ET DANS LES PAROLES.

Je mettrai donc toute ma force dans ce parfait abandon entre les mains de Dieu par Jésus-Christ, et il sera ma conclusion pour toutes choses, en la vertu du St-Esprit. Amen. »

N.-B. — On a mis en capitales les mots communs aux deux textes.

Les flèches indiquent un changement de place de textes semblables, changement qui est dans l'original.

Les mots soulignés par un pointillé ne sont pas parfaitement identiques de part et d'autre.

LETTRE DE M. VLADIMIR JANKÉLÉVITCH

Professeur à la Sorbonne.

J'ai comparé les deux textes que votre érudit vous indique Deux faits sont incontestables :

1° Les ressemblances sautent aux yeux et ne peuvent être des coïncidences fortuites ;

2° L'idée et le style (« onction de l'abandon », sentiment du « moment présent ») sont essentiellement féneloniens ; en général la théorie de l'élargissement du cœur et de la simplicité est bien plus proche de l'auteur du *Gnostique* que du sévère censeur des Etats d'oraison. Le ton est plus quiétiste qu'activiste.

Reste : 1° à vérifier les dates des deux écrits 2° à contrôler l'authenticité de ces Opuscules de piété de Bossuet. Comment Bossuet, qui savait tenir une plume, aurait-il plagié Fénelon ? Avait-il besoin du secours de quelqu'un pour disserter sur la piété ? Il y a quelque chose d'inconcevable dans une telle contrefaçon de la part d'un écrivain si fécond et si éloquent. Peut-être s'agit-il d'un écrit de piété dû à un clerc obscur, et recueilli dans les éditions traditionnelles...

RÉPONSE DE Mlle THÉRÈSE GOYET

Assistante à la Faculté des Lettres de Besançon

1) Sur un sujet aussi commun, la ressemblance, qu'il faut chercher dans les images et la liaison des idées, ne me paraît pas décisive.

2) Il est impossible que Fénelon ait imité Bossuet, parce que la publication de l'opuscule de Bossuet est postérieure à celle de l'entretien de Fénelon. Aucun des textes ne peut être connu de façon critique, de telle manière qu'on en explique l'origine.

— Le texte de Fénelon a été publié pour la première fois en 1718, dans les *Œuvres spirituelles*, in-8°, 2 vol., à la B. N., D. 34937, T. I, p. 88 « Sur la dissipation et la tristesse » n° III, p. 94 « Quand on est ainsi prêt à tout, etc... »

L'édition de 1738, in-8°, avertit p. X : « Ce n'est qu'un tissu de morceaux épars, uni ensemble depuis la mort de M. de Fénelon, archevêque de Cambrai, échappé à sa plume sans dessein suivi et par occasion. »

— L'opuscule de Bossuet est donné par Deforis, dans l'édition in-4°, t. VIII, 1778, p. 475.

D'où provenait-il ? C'est ce que je n'ai pu établir. A la p. 475 et à la p. 431, Deforis renvoie en note à l'édition des *Lettres et opuscules*, 2 vol. in-12, chez Barrois, en 1748. Cette édition n'est pas à la B. N. et je ne l'ai pas vue. L'édition de 1746, chez Desaint et Saillant, 1746, in-12 (B. N., D. 19458) n'a que des lettres (à Mme Cormeau). L'édition collective de Pérau, in-4°, 1734-1747, au t. IX, contient le *Discours sur l'acte d'abandon à Dieu, les Prières pour se préparer à la sainte communion, la Préparation à la mort, l'Instruction sur la lecture de l'Ecriture Sainte*, faisant suite aux *Méditations sur l'Evangile*, comme dans l'édition princeps de celles-ci, Paris, P. J. Mariette, 1730-1731, 4 vol. in-12. (B. N., D. 20052).

En conclusion

1) N'aurait-on pas souvent confondu le texte « Sur le parfait abandon » avec le « Discours sur l'acte d'abandon à Dieu » ? (1731). Les garanties d'authenticité de ce dernier sont sérieuses.

2) Je ne vois pas d'autorité avant Deforis (1778) pour « le parfait abandon ». Deforis n'a tout de même pas dû l'inventer. Il a une belle coulée d'unité et porte bien la marque de Bossuet.

RÉPONSE DE M. JACQUES TRUCHET

Chargé d'Enseignement à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand

Quant au problème Fénelon-Bossuet, vous ne serez pas étonné d'apprendre que je n'ai pas de solution formelle à apporter, mais seulement quelques éléments pouvant servir à l'élaboration d'une réponse.

Je commencerai, si vous le voulez bien, par relever les éléments de fait incontestables ; ensuite j'examinerai les hypothèses qui peuvent se présenter.

Eléments de fait :

1°) Les deux textes présentent des ressemblances telles que l'idée d'une rencontre fortuite est irrecevable. Cependant il n'y a pas copie formelle, et j'avoue que j'ai trouvé les deux textes plus différents que je ne m'y étais attendu d'après votre lettre.

2°) On remarque dans le texte de Bossuet une étrange négligence. Il écrit (première phrase de son texte, édition Lachat, t. VII, p. 544) : « Quand on est abandonné à Dieu, on est prêt à tout, on suppose le pis qu'on *en* puisse supposer ». (*en*, de qui ?), alors que Fénelon écrit : « On suppose *de soi* tout le pis qu'on en peut supposer ». Si le texte n'a pas été altéré, ce qu'on ne peut affirmer en l'absence de manuscrit, il faut y voir la preuve que Bossuet prend des notes à la hâte en lisant l'ouvrage de quelque auteur — à priori de Fénelon, mais pas nécessairement.

3°) Il est certain que le morceau de Bossuet est une œuvre posthume, que Fénelon n'a pu le connaître imprimé. Mais celui de Fénelon ? J'ai lu, chez ses éditeurs, que les *Instructions et avis sur divers points de la morale et de la perfection chrétienne* proviennent en partie de divers recueils spirituels publiés de son temps, mais confus et défectueux, en partie de manuscrits laissés inédits. Je ne sais pas, pour mon compte, si Bossuet a pu connaître ce texte de Fénelon imprimé. Il y aurait là une recherche à faire.

Hypothèses :

1°) Les deux auteurs s'inspireraient d'une source commune — un ouvrage spirituel qu'un spécialiste pourrait peut-être identifier ; je ne puis rien dire ni pour ni contre cette hypothèse.

2°) Bossuet se servirait d'un texte de Fénelon sans en avertir son lecteur. C'est alors qu'on pourrait parler de

plagiat. Mais cela me paraît fort invraisemblable. Bossuet aurait-il eu tant d'estime pour Fénelon que de lui emprunter un développement sur des sujets qui lui semblaient délicats, et qui souvent les avaient opposés l'un à l'autre ? D'autre part, l'aurait-il pu sans courir grand risque de voir sa source reconnue ? Quel parti ses adversaires n'auraient-ils pas tiré de cette découverte ?

3o) La deuxième hypothèse étant rejetée, j'en propose — si l'on veut aussi rejeter la première — une troisième :

On peut remarquer qu'un grand nombre de lettres adressées par Bossuet à des personnes pieuses, en particulier des religieuses, au lendemain de la publication de son ordonnance et de son instruction sur les états d'oraison, ne tendent qu'à rassurer ces personnes, qui se croyaient condamnées par ses récentes déclarations contre le quiétisme. Il arrive alors qu'il mentionne certaines thèses de spirituels suspects, voire de Fénelon, pour assurer qu'elles sont inoffensives. Ceci se produit particulièrement à propos de l'abandon, qui n'est pas une des idées de Fénelon les plus antipathiques à Bossuet.

Je me demande s'il ne faut pas rattacher cet « opuscule » à quelque écrit de cette nature, qui ne nous serait parvenu qu'en partie. Bossuet y réprendrait volontairement et ouvertement des formules féneloniennes. Aussi bien, vous aurez remarqué qu'après avoir proposé deux rédactions d'un *Acte d'abandon* (il faudrait chercher si elles aussi s'inspirent de certaines pages de Fénelon), le texte en question se termine par cette déclaration : « Ne craignez rien avec cet acte, qui efface les péchés en un moment... », comme s'il voulait rassurer une âme scrupuleuse. — Cette hypothèse présente l'avantage d'être aussi plausible si le texte de Fénelon était de nature privée — une sorte de lettre — que s'il était imprimé, certaines personnes correspondant à la fois avec les deux prélats et consultant l'un sur les avis de l'autre.

Je ne prétends rien prouver, d'autant plus qu'il resterait, pour vider la question, trois longues recherches à faire,

lesquelles demanderaient peut-être un effort disproportonné avec l'importance de la question :

1º) Le texte de Fénelon a-t-il été imprimé du vivant de Bossuet ?

2º) Y a-t-il une source commune possible ?

3º) Y a-t-il des textes de Fénelon pouvant avoir inspiré les deux « actes » qui complètent le passage de Bossuet ?

Je ne vous ai envoyé mes impressions que parce que je pense que vous recevrez peut-être d'autres réponses également incomplètes, et qu'en les regroupant vous pourrez découvrir une solution valable.

RÉPONSE DE Mme JEANNE LYDIE GORÉ

Chargée d'Enseignement à la Faculté des Lettres de Grenoble

Quia haec dicit Dominus :
Ecce ego declinabo super eam quasi fluvium pacis...
ISAIE, LXVI, 12.

Il en est de tels versets bibliques comme de certains thèmes musicaux ; il faudrait être insensible pour n'en point subir la magie, et bien déraisonnable pour résister au charme de leur envoûtement ; à travers les siècles ils n'ont rien perdu de leur puissance, et qui les murmure aujourd'hui encore retrouve avec bonheur les syllabes que des milliers de lèvres n'ont point usées — au contraire ; le temps les a enrichis d'harmonies imprévues au point que parfois l'on a peine à distinguer le chant unique et premier. Mais il est là, discret ou envahissant ; il crée entre tous ceux qui le connaissent un accord réel, indestructible, que les haines les plus odieuses ou les plus nobles ne sauraient non plus détruire qu'un lien fraternel.

Que de conflits s'apaiseraient si les adversaires osaient vraiment s'avouer leurs aspirations fondamentales et leur identique désir ! Fénelon et Bossuet en sont un exemple. Non qu'il puisse s'agir un moment de nier la fermeté des points de vue qui les opposèrent, et le « bien fondé » de leur

trop célèbre querelle. L'un reprenait les thèses les plus purement dionysiennes de l'amour extatique — οὐκ ἐῶν ταὐτῶν εἶναι τοὺς ἐραστὰς ἀλλὰ τῶν ἐρώτων — et voulait que qui aime ne s'appartienne plus, mais à son aimé ; le second croyait non sans tristesse que nous sommes condamnés à ne jamais pouvoir nous dessaisir entièrement de nous mêmes, et perpétuellement voués à nous survivre. Les positions sont fort différentes, mais les nécessités de la dialectique ont souvent pétrifié des pensées qui n'étaient pas absolument antithétiques.

Peu de détails sont plus probants que le rapprochement de deux textes assez courts : l'Opuscule de Bossuet *Sur le Parfait abandon* (1) est si fortement inspiré d'un fragment des *Instructions sur la morale et la Perfection Chrétienne* (2) de Fénelon qu'on pourrait presque au premier abord parler de plagiat. Deux problèmes se posent : y a-t-il plagiat ? Un même idéal spirituel se dégage-t-il en fait de ces fragments ?

***

Y a-t-il plagiat ?

Evitons le mot, qui sonne mal ; disons que les coïncidences sont nombreuses et frappantes : le texte de Bossuet est — si l'on excepte la dernière phrase — entièrement inspiré par deux passages de l'*Instruction* qui porte le titre « *Remèdes contre la Dissipation et contre la tristesse.* »

FÉNELON

uand on est ainsi prêt à tout... est aussi tranquille sur le passé que l'avenir. On suppose de soi tout le qu'on en peut supposer ; mais on ette aveuglément dans les bras de ı ; on s'oublie, on se perd ; et c'est lus parfaite pénitence que cet oubli soi-même : car toute la conversion onsiste qu'à se renoncer pour s'occu- de Dieu. Cet oubli est le martyre

BOSSUET

Quand on est bien abandonné à Dieu, on est prêt à tout, on suppose le pis qu'on en puisse supposer et on se jette aveuglément dans le sein de Dieu. On s'oublie, on se perd ; et c'est là la plus parfaite pénitence qu'on puisse faire, que cet entier oubli de soi-même : car toute la conversion ne consiste qu'à se bien renoncer et s'oublier, pour s'occuper de Dieu et se remplir de lui.

Ed. Lachat, t. VII, p. 544.

Ed. de Paris, 1851, t. VI, p. 93.

de l'amour-propre... Cet oubli est un anéantissement de l'amour-propre, où il ne trouve aucune ressource. Alors le cœur s'élargit ; on est soulagé en se déchargeant de tout le poids de soi-même dont on s'accablait ; on est étonné de voir combien la voie est droite et simple...

...il suffit, sans trop raisonner ni sur l'avenir ni sur le passé de regarder Dieu avec confiance comme un père qui nous mène dans le moment présent par la main...

Si quelque chose est capable de mettre un cœur au large et en liberté, c'est cet abandon. Il répand dans le cœur une paix plus abondante que les fleuves, et une justice qui est comme les abîmes de la mer ; c'est l'expression d'Isaïe. Si quelque chose peut rendre un esprit serein, dissiper ses scrupules et ses craintes noires, adoucir la peine par l'onction de l'amour, donner une certaine vigueur dans toutes les actions et épancher la joie du Saint-Esprit jusque sur le visage et dans les paroles c'est cette conduite simple, libre et enfantine entre les bras de Dieu.

Cet oubli est le vrai martyre de l'amo propre : c'est sa mort et son anéan sement, où il ne trouve plus de ressour alors le cœur se dilate et s'élargit. On soulagé en se déchargeant du dangere poids de soi-même, dont on était acca auparavant. On regarde Dieu com un bon père, qui nous mène comme la main dans le moment présent ; on trouve tout son repos dans l'hum et la ferme confiance en sa bo paternelle.

Si quelque chose est capable de ren un cœur libre et de le mettre au lar c'est le parfait abandon à Dieu et à sainte volonté : cet abandon répa dans le cœur une paix divine, pl abondante que les fleuves les p vastes et les plus remplis. Si quelq chose peut rendre un esprit sere dissiper les plus vives inquiétud adoucir les peines les plus amères, c' assurément cette parfaite simplicité liberté d'un cœur entièrement aba donné entre les mains de Dieu. L'oncti de l'abandon donne une certaine vigue dans toutes les actions, et épanche joie du Saint-Esprit jusque sur visage et dans les paroles. Je mett donc toute ma force dans ce parf abandon entre les mains de Dieu p Jésus-Christ, et il sera ma conclusi pour toutes choses en la vertu du Sai Esprit.

Amen.

Le parallélisme des deux mouvements met hors de doute que Bossuet se soit inspiré de Fénelon, et toutes les circonstances historiques rendent cette imitation vraisemblable.

L'Opuscule *Sur le Parfait Abandon* appartient à cette période de maturité où l'évêque de Meaux compose le *Discours sur la vie cachée en Dieu* (1692) pour Louise de Luynes, le *Traité de la Concupicence* (1694), les *Méditations sur l'Evangile* et les *Elévations sur les Mystères* (1695). Consulté de toute part, Bossuet enseigne dans les Opuscules la science de la prière et les secrets de la vie intérieure ; il revient volontiers sur l'idée d'abandon. Le *Discours sur*

l'Acte d'abandon à Dieu est particulièrement significatif : « Faites moi trouver cet acte, ô mon Dieu », écrit-il, « cet acte si étendu, si simple, qui vous livre tout ce que je suis, qui m'unisse à tout ce que vous êtes » (1). Ce vœu se précise bientôt en des termes qui semblent tout féneloniens (2). Aussi ne sommes-nous point surpris de retrouver sous la plume de Bossuet les paroles mêmes des *Instructions et avis sur divers points de la morale et de la perfection Chrétienne.*

Comment expliquer toutefois ce mot à mot ? Maurice Masson (3) a jadis précisé d'une manière à peu près certaine ce qu'affirmaient déjà les éditeurs de 1851 : telles de ces Instructions sont de simples extraits des entretiens ou des lettres spirituelles de l'archevêque de Cambrai (4) ; plus précisément, le *Manuel de Piété* et les *Instructions* contiennent des lettres à Mme de Maintenon (5) jugées suspectes par Godet-Desmarais à qui elle les avait soumises et dont Fénelon défendit les termes devant les commissaires d'Issy (juillet 1694-mars 1695). Il ne semble pas toutefois que le chapitre XIV ait été adressé à Mme de Maintenon : elle-même donne le nom de la destinataire, Mme de Chevreuse (6) ; selon P. M. Masson c'est le chapitre XV — *Remèdes contre*

---

(1) VII, p. 535.

(2) VII, p. 535 : « O mon Dieu, je vous abandonne ma vie et non seulement celle que je mène en captivité et en exil sur la terre, mais encore ma vie dans l'éternité. Je vous abandonne mon salut ». « Oui, je le dirai : ne soyez point en peine de vos péchés mêmes, parce que cet acte, s'il est bien fait, les emporte tous : et toutes les fois qu'il n'a pas tout son effet, c'est à cause qu'il n'est pas fait dans toute sa perfection. »

(3) *Revue d'histoire littéraire*. Janvier-Mars 1906. La correspondance spirituelle de Fénelon avec Mme de Maintenon. P.-M. MASSON.

(4) *Histoire littéraire de Fénelon*. Œuvres, t. I, p. 90, Paris 1851.

(5) *Réflexions sur la Prière*. Manuel de Piété. Œuvres de Fénelon, VI, p. 5 :
— le petit traité sur la Parole intérieure. Instructions VI, p. 118.
— la nécessité de renoncer à soi-même. Instructions VI, p. 139.
— la sécheresse et les distractions qui arrivent dans l'oraison, VI, p. 129.
— l'utilité des peines et des délaissements intérieurs, VI, p. 125.
— l'entretien affectif pour le jour de la St-Thomas, VI, p. 54.

(6) *Cf.* Billet adressé par Mme de Maintenon à Noailles en lui adressant un volume : « Il y a trois traités dans ce petit livre, Monseigneur, tous trois de M. de Cambrai ; le premier et le dernier ont été faits à ma prière. Celui de la Tristesse et de la dissipation a été fait je crois, pour Mme de Chevreuse ; au moins c'est d'elle que je le tiens. ». GEFFROY. *Mme de Maintenon*, p. 284. Paris, Hachette. 1887.

la Tristesse — qui aurait été écrit pour Mme de Maintenon. Quoi qu'il en soit, l'essentiel de la correspondance qui devait plus tard devenir le *Manuel de Piété* et les *Instructions* fut soumis à M. Tronson (1) et à l'évêque de Chartres ; Bossuet en eut évidemment connaissance. Ceci se passait sans doute aux environs de Novembre 1694, époque où les Conférences d'Issy allaient réunir Bossuet, Noailles et Tronson pour l'examen de la doctrine de Mme Guyon. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que Bossuet ait repris pour son propre compte et intégré dans une instruction deux textes qui lui passèrent sans aucun doute sous les yeux.

***

Il y a donc eu possibilité matérielle de plagiat. L'imitation de Bossuet est-elle toutefois un esclavage ?

En aucune façon. Le texte de Fénelon est très caractéristique de la manière de son auteur : il est dialectique, pure argumentation, patiente, implacable et subtile, d'un raffinement proustien :

« Souvent la tristesse vient de ce que, cherchant Dieu, on ne le sent pas assez pour se contenter. Vouloir le sentir n'est pas vouloir le posséder ; mais c'est vouloir s'assurer, pour l'amour de soi-même, qu'on le possède, afin de se consoler. La nature abattue et découragée a impatience de se voir dans la pure foi... Comme si l'œuvre de Dieu pouvait s'accomplir par notre chagrin. » (2).

Cette pensée lente et minutieuse, ce rythme désabusé, se brisent soudain : plus de velours mais un éclat métallique, et une intransigeance pascalienne :

« Quand on est ainsi prêt à tout...

On suppose de soit tout le pis qu'on en peut supposer : mais on se jette aveuglément dans les bras de Dieu ; on s'oublie, on se perd...

« *In sinu Abraham...*

« *Quomodo si cui mater blandiatur ita ego consolabor eos et in Jerusalem consolabimini...* »

---

(1) Lettre de Fénelon à Tronson, 6 Nov. 1694. — « Je vous envoie un écrit où j'ai ramassé tous les endroits de mes lettres à Mme de Maintenon que M. de Chartres a marqués comme suspects. » IX, p. 37.

(2) *Fénelon.* VI, p. 95.

Le texte d'Isaïe forme la structure profonde de l'instruction fénelonienne : confusément, puis plus clairement, les promesses du prophète surgissent d'un monde de souvenirs jusqu'à déchirer et éblouir le crépuscule opaque où Fénelon, nouvel Orphée cherche ses pas. Il faut :

« regarder Dieu avec confiance comme un père qui nous mène dans le moment présent comme par la main. »

« Si quelque chose peut rendre un esprit serein... c'est cette conduite simple, libre et enfantine entre les bras de Dieu. »

« Si quelque chose est capable de mettre un cœur au large et en liberté, c'est cet abandon. Il répand dans le cœur une « paix plus abondante que les fleuves et une justice qui est comme les abimes de la mer. »

C'est le texte célèbre d'Isaïe (1) :

— *Haec dicit Dominus redemptor tuus sanctus Israël : Ego Dominus Deus tuus docens te utilia, gubernans te in via, qua ambulas.*

— *Utinam attendisses mandata mea : facta fuisset sicut flumen pax tua, et justitia tua sicut gurgites maris.* »

***

Bossuet a très exactement repris les deux fragments où Fénelon s'inspire d'Isaïe. Nul doute que ceux-ci l'aient attirés comme l'eau un sourcier ; et sans aucune recherche il garda mémoire du contexte, tel un voyageur assoiffé se rappellerait les roseaux qui bordaient le ruisseau.

Y a-t-il donc « plagiat » ? La chose est invraisemblable ; de toute façon nous ne saurions mesurer sans faillir le degré de conscience ou d'inconscience, qui était celui de Bossuet lorsqu'il s'enchantait une nouvelle fois des antiques prophéties. Nous pourrions certes analyser plus étroitement ce qui distingue le modèle de la copie, mais ce serait sans profit ; nous redirions après tant d'autres que Bossuet amplifie le

(1) XLVIII, 17-18.

rythme (1), recherche le terme général (2), trouve la sonorité la plus riche et la moins tranchante (3). Mieux vaut constater que les deux adversaires se berçaient du même mirage, des mêmes versets, de la même musique.

On nous objectera qu'il était difficile qu'il en fût autrement. Mais l'Ancien Testament est riche : pourquoi cette commune prédilection pour Isaïe et ses rêves de consolation éternelle, sinon parce que les « frères ennemis » aspiraient tous deux à une certaine forme de bonheur ? « *et super genua blandientur vobis...* »

***

Fénelon et Bossuet ont-ils donc un même idéal spirituel ? *Conçoivent-ils l'abandon de la même manière ?*

Là encore la réponse sera ambiguë. A s'en tenir à ces deux textes dont l'un est un fragment de l'autre, on peut conclure à l'affirmative. Pourtant, le choix de Bossuet dans l'Instruction fénelonienne implique une première différence : il extrait de ce qui était primitivement une lettre à Mme de Chevreuse une conception biblique de l'abandon ; l'homme est à l'égard de Dieu comme un fils face à son père ; comme un enfant, il lui doit une confiance totale et simple.

C'est négliger le détail psychologique de cette conversion de l'âme et son aspect temporel. Fénelon explique à sa pénitente quels sont « les remèdes contre la dissipation et contre la tristesse » ; Bossuet ne voit que le but à atteindre : « s'oublier, se perdre », et peut-être en voit-il moins la complexité pratique.

---

(1) *Fénelon* : « Si quelque chose... c'est cet abandon. », p. 96.
Bossuet : « Si quelque chose... c'est le parfait abandon à Dieu et à sa sainte volonté. » p. 544.

(2) *Fénelon* : « Si quelque chose peut rendre un esprit serein, dissiper ses scrupules et ses craintes noires... », p. 96.
Bossuet : « Si quelque chose peut rendre un esprit serein, dissiper les plus noires inquiétudes, adoucir les peines les plus amères... », p. 544.

(3) *Fénelon* : « ...regarder Dieu avec confiance comme un père qui nous mène dans le moment présent par la main », p. 95.
Bossuet : « ...On regarde Dieu comme un bon père, qui nous mène comme par la main dans le moment présent ; et on trouve tout son repos dans l'humble et la ferme confiance en sa bonté paternelle. », p. 544.

Reste malgré tout ce même goût de mort : car qu'est-ce autre chose que l'abandon ? « se décharger de tout le poids de soi-même dont on s'accablait » dit la Lettre à la duchesse de Chevreuse ; « se décharger du *dangereux* poids de soi-même dont on était accablé auparavant » reprend l'Opuscule.

Qu'importe au fond si notre accablement vient du poids de notre simple existence et d'un amour-propre qui est pure conscience de notre être limité, ou si cette pesanteur est alourdissement d'une âme pécheresse qu'une dangereuse pente incline naturellement au mal ! On pourrait en s'aidant d'autres détails forcer un peu le texte et retrouver dans un « plagiat » la marque de deux natures à la fois proches et étrangères ; nous redirions, ce que chacun sait, l'optimisme de Bossuet et son réalisme mystique : il parle de « se remplir de Dieu » où son disciple des heureux jours de Germigny se garde bien d'envisager autre chose que « s'occuper de Dieu » ; son cœur « se dilate » dans la vue de ce Dieu qui est un « bon père ». Enfin — et psychologiquement c'est là un paradoxe — cet abandon est affaire de volonté : « je mettrai toute ma force dans ce parfait abandon entre les mains de Dieu par Jésus-Christ. » (1).

L'abandon fénelonien en revanche est d'abord lassitude de soi : — « pourquoi sous prétexte de vigilance s'opiniâtrer à découvrir en nous-mêmes ce que Dieu ne veut pas que nous y découvrions pendant cette vie ? » — mais il ne se parfait et même ne peut exister que par le don divin :

« Selon l'attrait d'abandon que vous me donnez, je ne désire ni ne refuse rien, je me prête à tout, et consens d'être inutile à tout. Cherché, rebuté, connu, ignoré, applaudi, contredit, que m'importe ? C'est vous, et non pas moi ; c'est vous, et non pas vos dons distingués de vous et de votre amour que je cherche. Tous les états qui sont bons me sont indifférents » (3).

(1) *Bossuet*, id., p. 544.
(2) *Fénelon*, id., p. 96.
(3) *Fénelon*, id., p. 97.

L'indifférence. Bossuet ignore l'indifférence ; et c'est ce terme qui entre les deux penseurs est la pierre de touche. Tous deux sentent bien que l'amour est dissolution du moi ; mais la spiritualité christique de Bossuet autant que son tempérament lyrique lui donnent une sorte de certitude — et même de bonheur. Son abandon est « senti », il s'accorde magnifiquement avec les rythmes bibliques. Chez Fénelon il y a décalage. M. Gilson disait de St-François de Sales et de l'auteur des *Instructions* que n'ayant point d'expérience proprement mystique « il ne leur reste pour se persuader de la pureté de leur amour, que l'acceptation de la sécheresse » (1).

Outre qu'il est bien difficile de mesurer ce qu'est la vie intérieure d'un être, ce jugement nous paraît un peu exclusif ; l'indifférence est la limite d'un moi qui se perdra et sait devoir se perdre aux premières lueurs consolantes de la Jérusalem céleste ; elle est tranquillité heureuse et bonheur patient ; mais enfin elle est surtout attente et vacuité.

Ainsi, il n'y a point plagiat de Fénelon par Bossuet, et les emprunts de celui-ci sont relatifs puisqu'il ne ramène point l'abandon à une indifférence positive, indifférence à tout ce qui n'est pas un Dieu qu'on ne sent pas. Il reste que ces deux morceaux sont des variations fort belles sur un thème unique : l'aspiration à la paix. Mais paradoxalement, Fénelon, poète du pur amour, s'arrête à la frontière de l'indifférence, et Bossuet pessimiste hanté à la même date par l'idée de notre déchéance écarte délibérément ce qui obscurcirait les promesses consolatrices du prophète.

---

(1) E. Gilson. *Saint Bernard*. Paris, Vrin, 1934, p. 172.

BIBLIOGRAPHIE 1956

(et compléments des années précédentes)

Cette bibliographie est fort incomplète : au fur et à mesure que l'on se rapproche de l'année en cours, les difficultés deviennent plus grandes pour le recenseur. La plupart des instruments bibliographiques n'a pas pas paru, les ouvrages et les thèses soutenues à l'étranger parviennent avec beaucoup de retard. C'est ce qui explique le report à notre prochain numéro d'ordre de la rubrique : le XVIIe siècle français vu de l'Étranger. La bibliographie 1956 *sera donc complétée et continuée dans le prochain bulletin* (*n*o 36).

Il est nécessaire, maintenant, de prévoir une présentation nouvelle : abandonnant sa forme trop sèchement énumérative, la bibliographie, en devenant dans la mesure du possible critique et sélective, doit être de plus en plus un instrument de travail utile à tous ceux qui s'intéressent au XVIIe siècle.

I. - *Instruments de travail*

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES, INVENTAIRES D'ARCHIVES, CATALOGUES D'EXPOSITIONS HISTORIQUES

1) Bulletins bibliographiques, Actes des Congrès.

Jeanne GIRAUD. *Manuel de bibliographie littéraire pour les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles français* (1936-1945). (Paris, Nizet, in-8, XIII, 271 p.).

F. LEGER. *Bulletin d'histoire de la philosophie moderne.* (Revue des Sciences philosophies et théologiques). 1955, no 1, pp. 140-172. Nombreux compte-rendus de manuels et d'ouvrages généraux. De même, 1956, t. XL, pp. 72-96.

Répertoire bibliographique de la Philosophie. (Société philosophique de Louvain), 1955, no 1, 146 pages ; no 2, pp. 149-280.

Recension des ouvrages parus en allemand, anglais, espagnol, catalan, français, italien, néerlandais, portugais, avec mention des travaux en d'autres langues.

G. VARET. *Manuel de Bibliographie philosophique. I. Les Philosophes classiques.* (Paris, Presses universitaires de France, Collection Logos, in 16, XX, 500 pp.).

Bulletin signalétique du Centre National de la Recherche Scientifique, publié par le Centre National de la Recherche scientifique (partie Philosophie, Sciences humaines : trimestriel), (partie Sciences pour l'histoire des sciences : mensuel).

2) Inventaires. Ouvrages archivistiques.

Archives départementales de la Gironde. Dons et acquisitions, répertoire de la série J, fonds principaux par F. GITEAU et plusieurs collaborateurs. (Bordeaux, Imprimerie de Delmas, 1955, in-8, 331 pp.).

Archives de la Corse (Les), sources essentielles pour la connaissance de l'Ile. (Ajaccio, Archives Départementales, 1954, in-8, 64 pp.).

Etat sommaire des versements faits aux Archives Nationales par les ministères et les administrations qui en dépendent, série BB, Justice, T. IV, fasc. 2 (BB 26, BB 34). Avant-propos de Ch. Braibant. (Paris, Imprimerie Nationale, 1955, in-4, pp. 165-245).

Les sources de l'histoire de l'Art aux Archives Nationales, par M. RAMBAUD, avec une *étude sur les sources de l'histoire de l'art aux Archives de la Seine*, par G. BAILHACHE et M. FLEURY. (Paris, Imprimerie Nationale, 1955, in-8, 173 pp.).

M. FLEURY et L. HENRY. *Des registres paroissiaux à l'histoire de la population. Manuel de dépouillement et d'exploitation de l'Etat-civil ancien.* (Paris, Institut National d'Etudes démographiques, in-16, 84 pp., graphiques), (cf. compte-rendu).

3) Catalogue d'Expositions historiques.

Bibliothèque Nationale. Malherbe et les poètes de son temps. (Paris, 1955. Catalogue, préface de J. CAIN). (Edit. Bibliothèque Nationale, 1955, in-8, 104 pp.).

Saint-Simon et son temps. Les cours de Versailles et de Madrid au début du XVIIIe siècle. Exposition mars 1956. Catalogue. (Madrid, Institut français, 1956).

Le trésor des bibliothèques et des archives de Marseille. (Catalogue de l'Exposition, décembre 1955-janvier 1956). (Marseille, Imprimerie Municipale, 1955, in-8, 39 pp.).

II. - *Les nouvelles perspectives du XVIIe siècle*

HISTOIRE.

A) *HISTOIRE GÉNÉRALE*

1) Thèses Lettres et Droit (Paris, 1956).

DUPOUY (Claude). *Le droit des faillites en France avant le Code du Commerce*, thèse droit (398 pp.), dactylographiée.

FARID (KAMAL). *Antoine de Courtin, étude critique*, thèse principale (dactylographiée).

Chronologie de la vie d'Antoine de Courtin (1622 à 1685), thèse complémentaire (dactylographiée).

ISMAEL (Adel). *Le commerce marseillais à Saida entre* 1633 *et* 1715 (dactylographiée).

MOLINIER (J.). *Trois étapes de la théorie du revenu national*, thèse droit. BOISGUILBERT, Quesnay, J.-B. Say (235 pp., graphiques), dactylographiée.

PETOT (J.). *Histoire de l'administration des Ponts et Chaussées* (1599-1815), thèse droit, dactylographiée.

SCHNAPPER (B.). *Les rentes au XVIe siècle. Histoire d'un instrument de crédit* (399 pp.), thèse droit, dactylographiée.

2) Ouvrages.

P. ARNOLD. *Histoire des Rose-Croix et les origines de la Franc-Maçonnerie.* (Paris, Mercure de France, 1955, 345 pp.).
Cet ouvrage s'attache à détruire les légendes et les falsifications qui entourent la question des Rose-Croix. Aux temps de Descartes et de Bacon il n'y a pas eu de confrérie...

M. AUGE-LARIBE. *La Révolution Agricole.* (Paris, Collection Evolution de l'Humanité. Imp. Albin Michel, 1955, in-8, XX, 437 pp.).

(Le XVIIe siècle n'est qu'effleuré (34 pages, pp. 13-47) par l'auteur qui était spécialiste par ses travaux antérieurs des XIXe et XXe siècles).

C. BADALO-DULONG. *Trente ans de Diplomatie francaise en Allemagne. Louis XIV et l'Electeur de Mayence* (1648-1678). (Paris, Editions d'Histoire et d'Art, Plon, 1956, in-16, 253 pp.). (Cf. note critique sur la politique allemande de Louis XIV dans le prochain bulletin).

M. BLOCH. *Les caractères originaux de l'histoire rurale française.* Tome II : *Supplément établi d'après les travaux de l'auteur* (1931-1944), par R. DAUVERGNE. (Paris, Colin, 1956, in-8, XLIV, 231 pp.).

CHAUNU (P. et H.). *Séville et l'Atlantique* (1504-1650). Préface de Lucien FEBRE. Tome I : *Introduction méthodologique* (1955, Librairie A. Colin, XVI, 332 pp.).

Premier volume d'une collection de neuf ouvrages qui doit retracer, par la publication et l'interprétation des documents espagnols, le trafic le plus important qui existait alors entre le Nouveau-Monde et l'Espagne. Dans ce premier volume on trouve de nombreux renseignements sur les conditions de la navigation aux XVIe et XVIIe siècles.

DUC DE LA FORCE. *Louis XIV et sa cour.* (Librairie Arthème Fayard, 1956).

(Un compte-rendu sera publié dans le prochain bulletin).

J. ELLUL. *Histoire des Institutions.* Tome II : *Institutions Françaises du Moyen-Age à* 1789. (Presses Universitaires de France, 1956, VIII, 557 pp.). Collection Themis à l'usage des Etudiants de droit.

L'ouvrage comporte une bibliographie mise à jour pour l'année 1955.

E. de GANAY. *Châteaux royaux de France.* (Paris, Editions d'Histoire et d'Art, Plon, 1956, VIII, 151 pp., figures et planches).

J. LAFAURIE et P. PRIEUR. *Les monnaies des Rois de France. II. De François Ier à Henri IV.* (Paris, E. Bourgey. - Mâcon, Imprimerie de Protat frères. 1956, in-4, XVIII, 176 pp.). (figures, planches, portraits, armoiries).

LEJEUNE-FRANCOISE (Lucienne) et LAMORLETTE (Lucien). *Histoire du costume.* Tome I : *Le costume de l'Antiquité à la Renaissance Française.* Tome II : *Le costume Français de* 1610 *à* 1950. (Paris, Delalain, 2 vol., in-4, 1956).

P.-G. LORRIS. *Un agitateur au XVIIe siècle : le cardinal de Retz.* (Paris, Albin Michel, 1956, in-8, 413 pp.).

G. MONGREDIEN. *L'affaire Foucquet.* (Paris, Hachette, 1956, in-16, 255 pp.).

(Compte-rendu publié dans le bulletin nº 33).

G. MOREAU. *Le Gouz de la Boullaie, gentilhomme angevin, ambassadeur de Louis XIV, sa vie, son œuvre et sa famille* (avant-propos de J. LEVRON). (Baugé, Imprimerie E. Cingla, 1956, in-8, 181 pp.).

G. ROUPNEL. *La ville et la campagne au XVIIe siècle.* Etude sur les populations du pays dijonnais. Avant-propos de Pierre de ST-JACOB. (Paris, Bibliothèque Générale des Hautes Etudes, Colin, in-8, XXXII, 357 pp.).

Réédition d'une thèse particulièrement suggestive et importante sur un sujet encore peu abordé.

P. ROUSSEAU. *Histoire des techniques.* (Paris, A. Fayard, 1956, 526 pp.).

P. VERLET. *Le mobilier Royal Français, meubles de la Couronne conservés en France avec une étude sur le garde-meubles de la Couronne.* (Paris, Editions d'Histoire et d'Art. Plon, in-8, 176 pp.), (planches).

J. VILLAIN. *Mazarin, homme d'argent.* (Club du livre d'Histoire, Imprimerie du Club, in-16, 239 pp., 1956).

ARTICLES DE REVUE.

NEUFBOURG et GONON. *Le questionnaire de Lambert d'Herbigny, intendant du Lyonnais,* 1697. (Revue d'Histoire Moderne et contemporaine, avril-juin, 1956, pp. 138-155).

J. MEUVRET. *Le commerce des grains et des farines à Paris et les marchands parisiens à l'époque de Louis XIV.* (Revue d'Histoire moderne et contemporaine, juillet-septembre, pp. 169-203).

H. KELLENBENZ. *Les frères Fugger et le marché international du poivre, autour de* 1600. (Annales Economies, Sociétés, Civilisations, janvier-mars, 1956, pp. 1-28).

G. ZELLER. *Le convoi des vaisseaux marchands aux XVIe et XVIIe siècles.* (Revue d'Histoire moderne et contemporaine, janvier-mars 1956, pp. 67-87).

G. ZELLER. *Le principe d'Equilibre dans la politique internationale avant* 1789. (Revue Historique, janvier-mars).

J. VERGUIN. *La politique de la Compagnie des Indes dans la traite des Noirs à l'Ile Bourbon* (1662-1762). (Revue Historique, juillet-septembre, 1956).

F. DE DAINVILLE. *L'instruction des gardes de la Matine à Brest en* 1692. (Revue d'Histoire des Sciences, 1956, pp. 323-338).

J. de la VARENDE. *Cahiers de Saint-Simon. Le mariage de Mademoiselle et ses suites.* (Hachette, 1956).

B). *HISTOIRE RELIGIEUSE*

1) Dictionnaires.

Dictionnaire de théologie catholique. Tables générales par B. LOTH et A. MICHEL (col. 753-1008). (Paris, Letouzey et Ané, 1956).

Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques, fasc. LXXVI (col. 769-1024), in-8. (Paris, Letouzey et Ané, 1955).

Dictionnaire de Spiritualité, Ascétique, Mystique. (Paris, Beauchesne. T. III, 1956).

Nombreux articles contenant des renseignements sur le XVIIe siècle.

2) Thèse.

L. GOLDMANN. *Correspondance de Martin de Barcos, abbé de Saint-Cyran, avec les abbesses de Port-Royal et les principaux personnages du groupe janséniste.* (Paris, Presses Universitaires de France, 1956, in-8, 631 pp.).

3) Ouvrages.

V.-L. BOURILLY. *Les protestants de Provence aux XVIIe et XVIIIe siècles.* (Gap, éd. Ophrys, 1956, in-8, 248 pp.).

H. BREMOND. *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours.* III. *La conquête mystique. L'Ecole Française.* (Edit. Bloud et Gay, 1956, 253 pp.).

Réédition partielle de l'ouvrage capital de l'abbé Brémond, depuis longtemps épuisé.

E. DELCAMBRE - J. LHERMITTE. *Un cas énigmatique de possession diabolique en Lorraine au XVIIe siècle : Elisabeth de Ranfaing, l'énergumène de Nancy, fondatrice de l'ordre du refuge.* Etude historique et psychologique. (Nancy, Société d'archéologie lorraine, 1956, in-8, 156 pp.).

J.-L. GORE. *La notion d'indifférence chez Fénelon et ses sources.* (Paris, Presses Universitaires de France, 1956, in-8, 316 pp.).

(Un compte-rendu sera publié prochainement).

A.-G. MARTIMORT. *L'établissement du texte de la « Défensio Declarationis » de Bossuet.* (Paris, Editions du Cerf, 1956, 288 pp.).

ORCIBAL (J.). *Le Premier Port-Royal. Réforme ou Contre-Réforme.* (Centre de Documentation Universitaire, 1956).

VOELTZEL (R.). *Vraie et fausse Eglise selon les théologiens français du XVIIe siècle.* (Paris, Presses Universitaires de France, in-8, 183 pp.). *Etudes d'histoire et de philosophie religieuses* publiées sous les auspices de la Faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg, n° 44.

4) **Principaux articles.**

L. CEYSSENS. *l'impasse de la bulle* Tu Eminenti *en les années* 1646-1649 *dans Analecta Praemonstratensia*, 1956, t. XXXII, pp. 6-59.

L. CEYSSENS. *Le cardinal Jean Bona et le Jansénisme.* Auteur d'une récente étude dans *Benedictina.* (1956, t. X, pp. 267-327).

DELASSAULT (Geneviève). *Le Maistre de Sacy à la Bastille. Lettres à la Mère Angélique de Saint-Jean.* (Quatre lettres, 1666-1667-1668). (La Nouvelle N. R. F., mai 1956).

P. DOYERE. *L'érémitisme dans Revue d'ascétique et de mystique.* (1956, t. XXXII, pp. 349-357).
(Plusieurs des études signalées dans cet article intéressent le XVIIe siècle français).

P. DOYERE. *Un petit ermitage en Artois aux XVIIe et XVIIIe siècles : Fléchenelle-les-Aire*, dans *Mélange de Science Religieuse*, 1956, t. XIII, pp. 81-96.

P. DUPARC. *Saint-Cyran dans sa prison* (d'après des lettres inédites, Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Mémoires et Documents, France, 830, 835, 836 et 890). (Mercure de France, août 1956).

J. EYMARD-D'ANGERS. *Naturel et surnaturel dans l'œuvre d'Y. de Paris antérieure à la querelle janséniste* (1632-1638) dans *Mélanges de Science religieuse.* (1956, t. XIII, pp. 63-80, 179, 188).

J. EYMARD-D'ANGERS. *Le désir naturel du surnaturel Jacques d'Autun* (1649). *Pascal Racine* (1658), dans *Etudes Franciscaines*, nouvelle série 1956, t. VII, pp. 45-62.

Ch. GUIOT. *Les étapes de la sainteté selon Saint François de de Sales* dans la *Vie Spirituelle*, 1956, n° 406, pp. 488-511.

A. LATREILLE. *Innocent XI « pape janséniste »*, dans *Cahiers d'Histoire* publiés par les Universités de Clermont, Lyon et Grenoble, 1956, pp. 9-39.

A. MINON. *Francois de Sales et la prédestination* dans *Revue ecclésiastique de Liège.* 1956, t. XLIII, pp. 220-237.

MUNTEANO (Basil). *Port-Royal et le stylistique de la traduction.* (Cahiers Association internationale des Etudes Françaises, n° 8, juin 1956).

ORCIBAL (Jean). *La sœur Marie-Gabrielle Honel et son « encyclique » sur les miracles de Port-Royal* (31 octobre 1664). (Bulletin de la Société des Amis de Port-Royal (nos 6, 7) qui contient des articles de MM. J. Steinmann, Bernard Dorival, Louis Cognet, S. Bouillon).

J. POMMIER. *Tricentenaire d'un miracle. Port-Royal et la Sainte-Epine.* (Mercure de France, mars 1956).

M. SAUVAN-RICHOU. *La révocation de l'Edit de Nantes à Grenoble* (1685-1700). 1956, pp. 147-171. (Cahiers d'Histoire des Universités de Lyon, Clermont et Grenoble).

R. de SCEAUX. *Les capucins médecins du Louvre* dans *Amis de Saint-Francois*, n° 75, juin-décembre 1956, pp. 19-26.

P. VILLETTE. *La sorcellerie dans le Nord de la France du milieu du XVe à la fin du XVIIe siècle*, dans *Mélanges de Science religieuse*, 1956, t. XIII, pp. 39-62, 129-156.

LITTÉRATURE.

1) Thèses.

Faculté des lettres de Paris.

J. MARMIER. *Horace en France au XVIIe siècle.* Thèse, Paris 1955, in-4, 464 pp. en 2 volumes. Dactylographiée.

R. PICARD. *La carrière de J. Racine. Le génie et l'ambition* Bibliothèques des Idées. (Gallimard, 1956). Thèse Paris.

Corpus Racinianum. Recueil inventaire des textes et documents du XVIIe siècle concernant J. Racine. Thèse complémentaire. (Editions les Belles Lettres, 1956).

Un compte-rendu de ces deux importants ouvrages a déjà été publié dans le n° 33 du *Bulletin du XVIIe siècle*).

Faculté des lettres de Bordeaux.

L. CHATENAY. *La vie intellectuelle en Aunis et en Saintonge de* 1550 *à* 1610. Thèse complémentaire.

2) Catalogues, éditions de textes.

Musée National des Granges de Port-Royal. Pascal et les Provinciales (mai-octobre 1956). Catalogue par B. DORIVAL. Edition des Musées Nationaux, 1956.

Molière. Théâtre complet. Texte établi avec préface, chronologie de la vie de Molière. Bibliographie, notices, notes, variantes et lexique, par R. JOUANNY. (Paris, Garnier, 1956, 2 vol.).

St-JEAN DE BREBEUF. *Les relations de ce qui s'est passé au pays des Hurons* (1635-1648), publié par Th. BESTERMAN (textes littéraires français, n° 72, 1956). (Genève. E. Droz. Paris, Minard, 1956).

3) **Principaux ouvrages.**

P. GUIRAUD. *Index du vocabulaire du théâtre classique.*
Corneille II (Index des mots du *Cid*).
Corneille III (Index des mots d'*Horace*).

R.-W. HARTLE. *Index du vocabulaire du théâtre classique.*
Racine III (Index des mots de *Britannicus*).

Ces trois ouvrages ont été publiés dans la collection *Recherches et documents pour servir à l'histoire du vocabulaire poétique en Francais.* (Librairie Klincksieck, 1956).

Ouvrages de critique.

ADAM (Antoine). *Histoire de la littérature française au XVIIe siècle.* Tome V : *La fin de l'école classique*, 1680-1715. (Domat, 1956).

CALVET (Jean). *La littérature religieuse de François de Sales à Fénelon* (avec la collaboration de E. ROLLAND : *La philosophie religieuse au XVIIe siècle*). Histoire de la littérature française. (J. de Gigord, Del Duca, 1956).

ROUSSEAUX (André). *Le monde classique*, tome IV. (Albin Michel, 1956).

4) **Principaux articles de revue.**

LE THÉATRE AU XVIIe SIÈCLE.

MOLIÈRE.

Deux numéros de Revues ont été entièrement consacrés à Molière : *le numéro* 15 (janvier 1956) des *Cahiers de la Compagnie.*

M. Renaud, J.-L. Barrault (articles de G. Astre, J.-L. Bory, L. Chancerel, J. Copeau, A. Simon et M. Zeraffa).

Le nº 6 de la Revue *l'Illustre Théâtre* (articles de Orso Arena, L. Chancerel, M. Rat et G. Turbet-Delof).

R.-T. COELE. *Le Molière en habit de théâtre du musée Cantini à Marseille.* (Revue d'Histoire du théâtre, fasc. I, 1956).

L. EMERY. *Molière. Du métier à la pensée.* (Les Cahiers libres, Lyon, nº 32, 1956).

G. MONGREDIEN. *Les biographes de Molière au XVIIIe.* (Bruzeu de la Martinière, 1725 ; La Serre, 1734 ; Voltaire, 1739). (Revue d'Histoire littéraire de la France, juillet-septembre, 1956).

M. RAT. *Molière et Louis XIV ou le goût du Roi et des Mortemart.* (L'Illustre Théâtre, nº 5, hiver 1955-56).

JEAN ROBERT. *Comédiens en Provence* (1654-1662). (Revue d'Histoire du théâtre, fasc. I, 1956).

RENE ROBERT. *Des commentaires de première main sur les chefs-d'œuvres les plus discutés de Molière.* Appendice : *le Dom Juan de Molière a-t-il été interdit.* (Revue des Sciences Humaines, janvier-mars 1956).

CORNEILLE.

G. COUTON. *Etat présent des Etudes cornéliennes* (Information littéraire, mars-avril 1956).

G. COUTON. *Comment dater les grandes pièces de Corneille.* (Revue d'Histoire du théâtre, fasc. I, 1956).

M. RIGAUD. *Pierre Corneille, avocat.* (Revue des Sociétés Savantes de Haute-Normandie, juillet 1956).

C. ROFFAT. *Corneille est-il tragique* ? (L'Enseignement chrétien, décembre 1956).

J. SCHLUMBERGER - G. LERMINIER. *Deux générations devant Corneille.*

Nouvelle jeunesse de Corneille, par J. SCHLUMBERGER.

Corneille aux liens, par G. LERMINIER.

(L'Illustre Théâtre, n° 5, hiver 1955-56).

J.-L. VAUDOYER. *Une semaine Corneille à la « Comédie Française ».*(La Revue des Deux-Mondes, 1er juillet 1956).

RACINE.

BARNWELL (H.-T.). *Racine vu par St-Evremond.* (Bulletin de liaison racinienne, Uzès, n° 4, 1956).

BOISDEFFRE (P. de). *Racine après trois siècles.* (Entretiens sur les lettres et les arts, Rodez, n° 6, été 1956).

DUBU (J.). *In noc-signo* (Bulletin de liaison Racinienne, n° 4, 1956).

FONSNY (J.). *Les débuts de Racine.* (Les Etudes classiques, octobre 1956).

HANNEBOUCHE (S.). *Deux tragédies manichiennes au XVIIe: Phèdre et Cinna.* (Cahiers d'Etudes cathares, n° 25, printemps 1956).

LEBOIS (A.). *Jean Racine, né à Uzès.* (Revue de la Méditerranée, janvier-février 1956).

MAURENS (J.). *Pauline amoureuse passionnée ou héroïne stoïcienne* ? (Bulletin de la Société Toulousaine d'Etudes classiques, février-mars 1956).

PICARD (R.). *Etat présent des études raciniennes.* (L'Information littéraire, mai-juin 1956).

PICARD (R.). *Racine et son étrange carrière.* (Revue de Paris, mai 1956).

POMMIER (J.). *Le « papa » du « petit Racine ».* (Les Cahiers de l'Ouest, n° 9, janvier 1956).

VIER (J.). *La poésie de Racine.* (Bulletin de liaison racinienne, n° 4, 1956).

VIER (J.). *Le récit de Théramène.* Essai de commentaire. (Revue Universitaire, mars-juin 1956).

LA POÉSIE AU XVIIe.

MALHERBE.

Un numéro spécial des Annales de Normandie (janvier 1956) a été consacré à Malherbe (articles de R. Fromilhague, R. Garapon, R. Lebègue, G. Mongrédien).

IVe Centenaire de la naissance de Malherbe (1555-1628). (Aix-en-Provence, 10-12 juin 1955). Conférences et communications.

Publication des Annales de la Faculté des Lettres. Aix-en-Provence. Nouvelle série, n° 14. (Gap, Ed. Ophrys, 1956).

R. LEBEGUE. *Les commémorations de la naissance de Malherbe.* (Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance, fasc. 2, 1956).

R. LEBEGUE. *La syntaxe de Malherbe, traducteur de Sénèque.* (Cahiers de l'Association internationale des Etudes Françaises, n° 8, juin 1956).

Articles divers concernant la poésie.

GAUCHIE (M.). *Bibliographie des poésies de G. de Scudéry.* (Bulletin du Bibliophile, n°s 3, 4, 5, 1956).

GILL (Austin). *De quelques vers intraduisibles.* (Cahiers de l'Association internationale des Etudes Françaises, n° 8, juin 1956).

LAGNY (J.). *Autour de la solitude de Saint-Amant. Les traductions latines.* (Bulletin du Bibliophile, n° 3, 1956).

LEBLANC (P.). *Henry Humbert, poète lorrain.* (Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance, fasc. 1, 1956).

MARCHAND (J.). *La Rochefoucauld, poète* (d'après le ms 559 de la Bibliothèque de Besançon) (Bulletin du Bibliophile, n° 3, 1956).

MAURICE-AMOUR (L.). *Musique et poésie au temps de Louis XIII.* (Revue d'Histoire littéraire de France, avril-juin 1956).

RAT (M.). *» Oiseaux charmants » les rimes... la Fontaine.* (Vie et Langage, juillet 1956).

LITTÉRATURE GÉNÉRALE.

BUSSON (H.). *Le roman de Bossuet* (une interprétation du Carême de 1662). (Europe, octobre 1956).

ELIE (Hubert). *Précisions sur l'édition originale de l'Histoire des variations des Eglises protestantes de Bossuet.* (Bulletin du Bibliophile, n° 4, 1956).

ENGEL (Claire-Eléone). *Henriette d'Angleterre et les lettres franco-anglaises.* (Revue de littérature comparée, juillet-septembre 1956).

GUILLOU (Dom Edouard, O. S. B.). *Bossuet et Faremontiers.* (Extrait de Sainte-Fars et Faremontiers). (Abbaye de Faremontiers, S.-et-M., 1956).

HIPPEAU (L.). *La vertu épicurienne selon les maximes de la Rochefoucauld.* (La Table Ronde, juillet-août 1956).

J.-E. d'ANGERS. *Le stoicisme dans l'œuvre de Guez de Balzac.* (Revue des Sciences humaines, juillet-septembre 1956).

LAFON (H.-R.). *M. de Sévigné et la poste.* (Revue des P. T. T., mai-juin 1956).

MANCEAU (H.). *P. Bayle à Sedan*, 1675-1681. (Annales Sedanaises, nº 27, 1er trimestre 1956).

MONGREDIEN (G.). *Le véritable Cyrano, philosophe et parisien.* (Revue de Paris, mars 1956).

ORCIBAL (J.). *Mademoiselle de Mauléon et la famille de Bossuet.* (Revue d'Histoire littéraire de la France, juillet-septembre 1956).

RAT (M.). *Grammairiens et amateurs de beau langage : La Bruyère.* (Vie et Langage, mais 1956).

SCHALK (F.). *L'Allemagne du XVIIe siècle devant la France.* (Cahiers de l'Association Internationale des Etudes Françaises, nº 8, juin 1956).

TISSEAU (P.). *Un autographe inédit de Boileau.* (La Revue du Bas-Poitou, avril 1956).

PHILOSOPHIE.

1) Bulletins bibliographiques.

(Cf. au début de la Bibliographie générale).

2) Thèses.

AUGER (Léon). *Gilles Personne de Roberval* (1602-1675), *Professeur au Collège royal de France, membre de l'Académie des Sciences.* Thèse principale. Dactylographiée.

Un fondateur de l'Acoustique : Joseph Sauveur, membre de l'Académie des Sciences. Thèse complémentaire. Dactylographiée.

GOLOMANN (Lucien). *Le Dieu caché.* Etude sur la vision tragique dans les pensées de Pascal dans le théâtre de Racine. (Collection Bibliothèque des Idées). Thèse principale, publiée Librairie Gallimard.

(Cf. compte-rendu. P. Lenoble, dans Bulletin XVII, nº 33).

Pour la thèse complémentaire, cf. Bibliographie Histoire religieuse.

Nous avons déjà rendu compte des nombreuses controverses qui ont eu lieu à propos de la thèse de M. Goldmann.

ROBINET (André). *Malebranche et Leibnitz.* Relations entre leurs systèmes. Thèse principale.

Malebranche et Leibnitz. Relations personnelles présentées avec les textes complets des auteurs et de leurs correspondants, revus, corrigés et inédits. Thèse complémentaire. (J. Vrin, 1956).

Ouvrages importants pour notre connaissance de ces deux auteurs : un compte-rendu sera publié.

3) Principaux ouvrages.

Éditions de textes.

DESCARTES.

Correspondance publiée avec une introduction et des notes. Tome III, par Ch. ADAM et P. TANNERY. (Janvier 1640-juin 1643).

Œuvres de Descartes, publiées par Ch. ADAM et P. TANNERY. (Paris, Vrin, 1956, in 4, 723 pp.).

Correspondance publiée avec une introduction et des notes, par Ch. ADAM et G. MILHAUD. Tome VI. (Janvier 1640-juin 1643). (Paris, Presses Universitaires de France, in-8, 375 pp.).

Lettres sur la morale, correspondance avec la Princesse Elisabeth, Chamet et la reine Christine. Texte revu et présenté par J. CHEVALIER. (Paris, Hatier, 1955, in-16, XXVIII, 334 pp.).

Méditations métaphysiques. Texte, traductions, objections et réponses présentées par Florence KHODOSS. Paris, Presses Universitaires de France, 1956).

MERSENNE (Le Père Marin, minime). *Correspondance du P. Martin Mersenne*, publiée et annotée par CORNELIS de WAARD, 4-1634. (Paris, Presses Universitaires de France, 1955, in-8, XII, 475 pp.).

Ouvrages.

F. ALQUIE. *Descartes.* (Connaissance des Lettres, Hatier).

P. BLANCHARD. *L'attention à Dieu selon Malebranche.* (Desclée de Brouwer, 1956).

G. BRUNET. *Le Pari de Pascal*, préface de J. MESNARD. (Paris, Desclée de Bronwer, 1956, in-16, 143 pp.).

Cf. *B. Pascal. L'homme et l'œuvre*, ouvrage collectif. (Paris, Editions de Minuit). Cahiers de Royaumont. Philosophie, nº 1. 1956, in-8, 479 pp.

(Un compte-rendu est publié dans le présent bulletin).

M. GUEROULT. *Berkeley.* 4 études sur la perception et sur Dieu. (Paris, Editions Montaigne, 1956, in-16, 192 pp.).

Malebranche. I. *La vision en Dieu.* (Collection Philosophie de l'Esprit. Paris, Autier, Edition Montaigne, 1955).

H. MARROU. *Saint-Augustin et l'Augustinisme.* (Collection Les Maîtres spirituels. Paris, Editions du Seuil, 1955, 192 pp.).

4) Principaux articles.

concernant Descartes et le Cartésianisme.

F. ALQUIE. *Notes sur l'interprétation de Descartes par ordre des raisons.* (Revue de Métaphysique et de Morale, III et IV).

E. CALLOT. *Problèmes du cartésianisme. Descartes, Malebranche, Spinoza.* (Annecy, Gardet, 1956).

E. DENISSOFF. *Les étapes de la rédaction du discours de la Méthode.* (Revue philosophique de Louvain, tome 54, 1956, pp. 254-282).

H. GOUHIER. *La véracité divine dans la Méditation V.* (1956, avril-juin, Etudes Philosophiques).

J. ITARD. *La géométrie de Descartes.* (Conférences du Palais de la Découverte). Série D, nº 39, 7 janvier 1956. (Alençon, Imprimerie de Poulet-Malassis, 1956).

R. LEFEVRE. *La vocation de Descartes.* (Bibliothèque de Philosophie contemporaine). (Paris, Presses Universitaires de France, 1956).

L. MILLET. *Descartes et le symbolisme algébrique.* (Etudes Philosophiques, avril-juin 1956).

B. ROCHOT. *Sur la preuve cartésienne de l'existence de Dieu.* (Revue de synthèse, janvier-mars 1956).

S. de SACY. *Lettres de Descartes. Les lettres nouvelles.* (Janvier 1956).

Principaux articles concernant Pascal.

M. ADAM. *Le thème de la joie dans l'œuvre de Pascal.* (Bulletin de l'Association Guillaume Budé, juin 1956).

A. BEGUIN. *Note conjointe sur M. Goldmann et la méthode globale.* (Esprit, décembre 1956).

M. BLANCHOT. *La pensée tragique de Pascal.* (La Nouvelle N. R. F., juillet-août 1956).

J. CONILH. *Pascal pour disposer du marxisme.* (Esprit, décembre 1956).

A. DUCAS. *Les auteurs arabes et le Pari de Pascal.* (Afrique, Alger, janvier-mars 1956).

J.-E. d'ANGERS et L. LAFUMA. *A propos d'une thèse marxiste sur les Pensées de Pascal.* (Etudes franciscaines, décembre 1956).

F. MAURIAC. *Il y a trois cents ans. B. Pascal, l'anniversaire des Provinciales.* (Figaro Littéraire, 28 janvier).

J. STEINMANN. *Les Lettres provinciales vues par le P. Valensin.* (La Vie Intellectuelle, mai 1956).

A. STIRLING. *Pascal et l'homme au masque.* (Rolet, 1er août 1956).

HISTOIRE DES SCIENCES.

M. BOAS. *La méthode scientifique de Robert Bayle.* (1956. Revue d'Histoire des Sciences, pp. 105-125).

P. COSTABEL. *La « loi admirable » de Christian Huygens.* (Revue d'Histoire des Sciences, 1956, pp. 208-220).

P. COSTATEL. *La démonstration cartésienne relative au centre d'équilibre de la balance.* (Archives internationales d'Histoire des Sciences, avril-juin 1956).

J.-F. LEROY. *Tournefort*, 1656-1708. (Revue Histoire des Sciences, 1956, pp. 350-354).

B. ROCHOT. *Sur les notions de temps et d'espace chez quelques auteurs du XVIIe, notamment Gassendi et Barrow.* (1956. Revue d'Histoire des Sciences, pp. 97-104).

J. BEAUFRET. *Pascal savant* dans Revue des Sciences Philosophiques et Théologiques. (1956, tome XL, pp. 25-34).

L. MILLET. *Descartes et le symbolisme algébrique.* (Les Etudes Philosophiques, avril-juin 1956).

ARTS ET MUSIQUE. (1)

(La recension des principaux articles paraîtra dans le prochain numéro nº 36).

1) Recueil de catalogues et de documents artistiques.

GIULIO MANCINI. *Considerazioni sulla Pittura* pubblicate per la prima volta da ADRIANA MARUCCHI con il commento di LUIGI SALERNO.

Vol. I : *Considerazioni sulla Pittura - Viaggio per Roma - Appendici.* Edizione critica e introduzione di Adriana Marucchi ; presentazione di Lionello Venturi. (Roma, Accademia dei Lincei, 1956, 346 pp.).

Vol. II : *Commento alle opere del Mancini* di Luigi Salerno. (Ibid, 1957, 298 pp.).

On sait que Giulio Mancini, médecin romain que la faveur d'Urbain VIII fit protonotaire apostolique et chanoine de Saint-Pierre, a laissé d'importants manuscrits sur la peinture. Il représente, au début du siècle, ce type de » curieux » éclairé, attentif aux témoignages du passé comme aux ateliers de son temps, que réaliseront en France, un peu plus tard, Félibien ou Roger de Piles. Comme eux, il se soucie de théorie, et ses *Considérations* reprennent les catégories plus ou moins traditionnelles, résument l'histoire de la peinture depuis les Egyptiens. Mais ne se piquant pas de paraître » honnête homme », Mancini accumule tous les détails qui lui paraissent manquer à Vasari, ajoute des listes de noms, des descriptions de tableaux, des vies de peintres disparus depuis peu, contemporains, voire à peine sortis de l'obscurité, comme le Cortone, âgé de vingt-huit ans, ou le Poussin, qui n'en a pas trente-cinq. Complétés par les catalogues du *Viaggio per Roma*, les deux livres des *Considérations* forment une source incomparable, surtout pour ee qui concerne Rome dans les trente premières années du siècle. Les divers manuscrits étaient dès longtemps repérés, utilisés, les passages les plus importants publiés : mais comment s'appuyer, sans risque d'erreurs, sur de mauvaises copies, annotées par des mains plus ou moins sûres ? Le projet d'une édition critique, déjà formé par Kallab, connut de multiples vicissitudes ; il vient seulement d'être réalisé, mais de façon remarquable. Un premier volume contient le texte, établi avec autant de soin que s'il s'agissait d'un auteur antique, avec apparat critique et classement des divers manuscrits. Un

---

(1) Bibliographie critique due à l'obligeance de M. J. Thuillier.

second volume, dû à l'érudition du Dott. Luigi Salerno, contient une étude sur Mancini, un précieux index, et surtout plus de quinze cents notes explicatives, donnant sur les problèmes soulevés par Mancini le dernier état de la question. Il est bien inutile d'ajouter que nous ne possédons rien de semblable pour Félibien, Roger de Piles, Brienne ou même Poussin, et que seule l'édition des *Salons* de Diderot, dont MM. Seznec et Adhémar viennent de faire paraître le premier tome, peut rivaliser avec ce beau témoignage de l'érudition italienne.

Francesco Maffei. (Catalogo della Mostra. Vicenza, 1956).

Catalogue d'une importante exposition qui s'est tenue à Vicence. Maffei, formé à Venise, travailla surtout en province, à Vicence, Brescia et Padoue. Son art emprunte au Véronèse, au Tintoret, et aux Bassans ; mais la leçon classique est repensée dans ce milieu vénitien de la première moitié du siècle où Liss, Feti, Strozzi, poursuivent leurs recherches passionnées : il en naît, surtout dans les tableaux réalisés vers 1650-1660, un style surprenant, refusant l'espace et la forme, dissolvant les silhouettes théâtrales dans des flambées de couleurs, recourant aux dissonances chromatiques les plus aigues. Maffei compte désormais dans l'histoire de la peinture comme l'une des plus curieuses expériences qu'ait nourries la décomposition du grand style vénitien.

Palais des Ducs et Palais des Etats de Bourgogne. (Musée de Dijon, Palais des Etats de Bourgogne, 1956, 46 pp., 15 planches).

Catalogue de l'exposition consacrée par M. Pierre Quarré au fameux palais dijonnais. Une partie importante intéresse l'architecture et l'art décoratif du XVIIe avec, en particulier, l'œuvre de Gittard (1682-1686) et surtout de Jules Hardouin-Mansart (1686-1708).

Unbekannte Schonheit. (Kunsthaus, Zurich, 98 pages et 40 planches).

Catalogue de l'exposition qui réunit en juin et juillet, au Kunsthaus de Zurich, un ensemble de tableaux en général peu connus et appartenant soit à des musées, soit à des collections particulières ou au commerce d'art. Géricault y côtoie l'Angelico : mais la part faite au XVIIe siècle n'est pas négligeable. On trouvera dans cet élégant catalogue, sur des toiles très diverses, de brèves mais bonnes notices, et quelques reproductions intéressantes : des natures mortes de Paulus Bor, de Recco, l'une des trois répliques de la *Carpe* de Nichon, un tableau d'architecture de Monsu Desiderio, l'*Agar et Ismael* du gênois Assereto, un éclatant Strozzi... : autant d'illustrations des curiosités actuelles de la critique et du commerce.

Paintings from the Collection of Walter P. Chrisler, Jr. An exhibition organized 1956 by the Portland Art Museum Portland, Oregon (U. S. A.).

Catalogue publié par la Portland Art Association, Portland, Oregon, juin 1956 ; 146 pages, dont 9 planches en couleurs, et 91 reproductions en noir.

Les 101 œuvres que réunissait l'exposition sont présentées dans des notices très soignées et intégralement reproduites. (Les planches sont malheureusement très médiocres, et les couleurs n'offrent qu'une lointaine approximation). En 1941, une première exposition avait présenté un important ensemble de toiles modernes acquises par le même collectionneur ; fait révélateur des tendances nouvelles du goût en Amérique même, c'est le dix-septième siècle qui cette fois a eu la place d'honneur. On retrouvera les noms de Rembrandt, Rubens, Van Dyck, Honthorst, Valdès Léal, Guido Reni ou Bernardo Cavallino, illustrés par des œuvres qui n'en sont pas indignes. Un La Tour doûteux, une *Bacchanale* poussinesque, supportent mal la confrontation ; du moins l'école française est-elle défendue par l'éclatante *Vierge au rameau de chêne* (naguère dans la collection du Duc de Trévise) où Simon Vouet peignit pour Louis Hesselin l'un des plus jolis bambins de notre peinture ; elle préside un ensemble attrayant : une *Sophonisbe* de Régnier, *l'Offrande à Job* peinte par La Hyre en 1648, une petite *Sainte Famille* de Le Sueur, et une robuste *Madeleine* anonyme, qui souligne la poésie raffinée, évanescente, d'une *Vierge* de Lubin Baugin.

Tableaux de maitres anciens, Catalogue... Galerie Heim, 109 Faubourg Saint-Honoré, Paris, 1956. 41 numéros, tous reproduits.

Catalogue, élégamment présenté, des tableaux acquis par la galerie, et exposés au profit d'une œuvre de charité. Plus de la moitié des œuvres appartiennent au XVIIe siècle. Giuseppe Recco, Andrea Vaccaro, Valdès Leal, Van Dyck, Honthorst (*Le joyeux buveur*), Asselyn, Ruysdael, sont représentés de façon inégale, mais jamais négligeable. Les dix tableaux français ne réservent pas de révélations égales à celles que la même galerie nous avait offertes les années précédentes, avec deux magnifiques Vouet de période romaine et la composition mythologique, désormais célèbre, des Le Nain ; on rencontre cependant un important Valentin, immédiatement acquis par un musée étranger, une *Vierge à l'Enfant* de Philippe de Champaigne, une *Adoration des Bergers* de Michelin, voisine de celle du Louvre, un bon *Intérieur paysan* de de Bourdon, un paysage de Millet, et un tableau d'architecture qui, donné à Vignon, est seulement de son atelier, mais offre le plus curieux sujet d'étude.

Mostra di opere d'arte restaurate (*Genova, maggio* 1956). Quaderni della Suprintendenza alle Gallerie ed Opere d'Arte della Liguria, nº 6. Genova, 1956. 60 pp., 38 numéros, presque tous reproduits.

Catalogue de l'exposition qui s'est tenue à Gênes et dont il a été rendu compte dans le nº 34 du Bulletin.

Paesisti e Vedutisti a Roma nel » 600 *e nel* » 700 (*Palazzo Barberini, Roma*). Catalogo a cura di NOLFO DI CARPEGNA, Del Turco editore, Roma, 1956. 44 pp., 46 reproductions.

Catalogue de l'exposition romaine, dont il a été rendu compte dans le nº 34 du Bulletin.

Il Seicento europeo (*Palazzo delle Esposizioni, Roma*). De Luca editore, Roma, 1956. 284 pp., 365 numéros, 96 reproductions.

Catalogue de la grande manifestation qui s'est tenue à Rome en décembre 1956-janvier 1957, et dont la partie française a été confiée à M. Charles STERLING. Le compte-rendu critique doit en paraître dans le nº 36 du Bulletin. (Une édition en français a été publiée au début de 1957).

Trésors d'art des Eglises de Paris (*Chapelle de la Sorbonne*). Paris, 1956. 69 numéros, tous reproduits.

Catalogue (rédigé par M. Jacques DUPONT et Mme LECHAT) de l'importante exposition qui s'est tenue à Paris, et dont le compte-rendu a été donné dans le nº 34 du Bulletin.

Le Cabinet de l'Amateur (*Orangerie des Tuileries*). Edition des Musées Nationaux, 1956. 106 pp., 32 reproductions.

Catalogue (dû à M. Jacques DUPONT) de l'exposition organisée à la mémoire de A.-S. HENRAUX par la Société des Amis du Louvre, et dont le compte-rendu a été donné dans le nº 34 du Bulletin.

Mostra di disegni della Bibliotheca dell'Instituco Nazionale d'Archeologia e Storia dell'Arte, a cura di VALERIO CIANFARANI, Palazzo Braschi. Roma, 1956. 58 pp., 10 reproductions.

Quelques-uns des dessins exposés offrent un intérêt notable pour le XVIIe siècle français. (Cf. le compte-rendu de l'exposition dans le nº 34 du Bulletin).

Disegni del Museo Civico di Bassano da Carpaccio a Canova, a cura di LICISCO MAGAGNATO, prefazione di GIUSEPPE FIOCCO. Neri Pozza editore, Venezia, 1956. 112 pp., 115 numéros, 115 reproductions.

Catalogue très soigneux, publié à l'occasion de l'exposition ; les dessins du XVIIe siècle sont peu nombreux, mais comprennent quelques pièces très curieuses, tel le rarissime Ribera (nº 26).

(les Garraches).

Mostra dei Carracci, Catalogo critico... con una nota di Denis Mahon, saggio introduttivo di Cesare Gnudi. (Edizioni Alfa, Bologna, septembre 1956. 272 pp., 115 illustrations.

Catalogue des peintures de l'exposition bolonaise dont le compte-rendu a été donné dans le nº 34 du Bulletin.

Mostra dei Carracci, Disegni, Catalogo critico a cura di Denis Mahon. (Edizioni Alfa, Bologna, septembre 1956. 180 pp., 85 reproductions.

Catalogue des dessins de la même exposition ; voir également le compte-rendu cité.

W. GERNSHEIM - J. LAUKE. *Carracci, Punkte eines Programms.* (Veroffentlichung des Corpus Photographicum, Florenz. 1956. 20 pp.).

Attribution et identification d'une série de dessins et d'études préparatoires se rapportant en particulier aux grands ensembles de fresques.

(P. de Cortone).

Mostra di Pietro da Cortona. (De Luca editore, Roma, 1956. 84 pp., 88 reproductions).

Catalogue de l'exposition qui s'est tenue à Cortone. (Cf. le compte-rendu publié dans le nº 34 du Bulletin).

Cortoneschi a Roma, Catalogo della mostra a Palazzo Barberini. (De Luca editore, Roma, 1956. 42 pp., 9 reproductions).

Catalogue des tableaux et des dessins qui se sont ajoutés à l'exposition lorsque celle-ci fut transportée à Rome. Il concerne les disciples romains de Pierre de Cortone, tels Romanelli, Pietro Testa, Ciro Ferri, Lazzaro Baldi, etc... On notera la présence du Français Guillaume Courtois, frère du Bourguignon, représenté par deux toiles de l'église Sainte-Praxède. Né vers 1625, ce franc-comtois presque totalement oublié de nos jours avait surtout travaillé à Rome, où subsistent nombre de ses œuvres ; leur écriture lache, molle, tourmentée, tout à fait italianisée, les draperies mouvantes, les types conventionnels, trahissent non seulement les leçons de Pierre de Cortone, mais l'étude de Lanfranc, de Gaulli, et poussent plus loin qu'aucun tableau français du temps la recherche de la » vibration baroque ».

Rembrandt, Schilderijen, 216 pp., 101 numéros, 101 reproductions.

Rembrandt, Tekeningen, 188 pp., 256 numéros, 72 reproductions.

(Rijksmuseum, Amsterdam ; Museum Boymans, Rotterdam, 1956).

Catalogues des deux expositions de peintures et de dessins de Rembrandt qui ont eu lieu alternativement dans les deux grands musées hollandais, et dont le compte-rendu a été donné dans le nº 34 du Bulletin.

Rembrandt als Leermeester (Stedelijk Museum de Lakenhal, 1956. 72 pp., 181 numéros, 40 reproductions).

Catalogue de l'exposition de Leyde. Cf. le compte-rendu dans le nº 34 du Bulletin.

La *Nativité,* toile du Poussin fort importante et médiocrement ; connue, est passée en vente le 11 juillet chez Sotheby à Londres on en trouvera de bonnes reproductions, accompagnées d'indications utiles, dans les périodiques d'art parus vers cette date, en particulier dans :

— *The Burlington Magazine* (Juillet 1956, p. non numér.).

— *L'Œil* (nº 21, septembre 1956, p. 43).

2) Ouvrages principaux.

S. S. LUDOVICI. *Vita del Caravaggio dalle testimonianze del suo tempo.* (Milano, ed. del Milione, in-8, 192 pp., Coll.). *Vite, Lettere, Testimonianze di Artisti italiani.*

Réunion opportune, et sous une forme commode, des textes qui sont la base de notre connaissance du Caravage.

JAROMIR NEUMANN. *Karel Skreta.* (Praha, 1956, Nakladatelstvi ceskoslovensskych vytvarnych umelcu. 56 pp., 36 reprod., 1 hors texte en couleurs).

Elégante monographie consacrée à ce peintre tchèque à peu près contemporain de notre Mignard ou de notre Bourdon, et qui mérite de reprendre place à leur côté dans le concert de la peinture internationale. Né en 1610, formé à Prague dans les traditions de la basse Renaissance, Skreta fait le voyage d'Italie, connaît Venise, Bologne, Florence, se lie avec Tiberio Tinelli, qui fait son portrait vers 1630, et séjourne longuement à Rome, où il est touché surtout, pense l'auteur, par l'art des Carrache et du Poussin. Il quitte l'Italie vers 1635, et, de retour dans sa patrie, produit toute une série de portraits, d'une puissante mise en page, et de tableaux religieux, dont l'exécution brillante, marquée par la leçon vénitienne, cède peu à peu la place à un accent plus profond, presque douloureux : le *Saint Luc peignant la Vierge*, daté de 1669 (Galerie Nationale, Prague), évoque directement Rembrandt. Skreta suivait ainsi une évolution entièrement opposée à celle de la peinture romaine et parisienne, mais qui appelle des comparaisons avec la province française, l'Espagne ou les Pays-Bas. Reprenant les conclusions d'un article paru l'année précédente dans la revue *Umeni* et qui traitait des *Débuts italiens de Karel Skreta*, l'auteur essaie d'identifier deux portraits conservés à Prague, et qu'il date de 1634-35, comme ceux de Sandrart et de Poussin. Nous posséderions ainsi une nouvelle image, moins sereine, à la fois plus mondaine et plus tourmentée, du maître français. Séduisante, la démonstration ne parvient malheureusesement pas à convaincre tout à fait : si les traits sont curieusement semblables — et c'est l'argument essentiel — on ne retrouve pas la tête ronde du normand, si caractéristique, et le costume semble désigner une date toute différente.

Emile BAUDSON. *Un urbaniste au XVIIe siècle : Clément Metezeau, Architecte du Roi.* Préface de Louis HAUTECŒUR. Premier numéro des » Cahiers d'Etudes Ardennaises », éditions de la Société d'Etudes ardennaises, Mézières, 1956. 48 pp., 9 planches).

Paru peu après la mort d'Emile Baudson, grâce aux soins de Mlle Baudson, Conservatrice du Musée de l'Ain, cette petite monographie résume les travaux que l'érudit ardennais avait consacré à la dynastie des Metezeau depuis son importante étude sur *La Place Royale de Paris et la Place Ducale de Charleville.* (Bulletin de la Société d'Histoire de l'art français, 1945. pp. 204-216). L'œuvre de Clément II s'y trouve fort justement mise en valeur.

George ISARLO. *Les indépendants dans la peinture ancienne.* (Coll. » Souvenirs et documents », La Bibliothèque des Arts, Paris, 1956. 248 pp., 140 reproductions).

Une grande partie de cet ouvrage, fort criticable et fort critiqué, concerne le XVIIe siècle. Il faut faire sur les méthodes et les théories de l'auteur d'expresses réserves ; cependant, à défaut des interprétations, l'abondante récolte de faits négligés, de noms oubliés, de tableaux méconnus, même en l'absence de tout apparat scientifique, assurent l'intérêt de l'ouvrage. Rarement l'art du XVIIe siècle a été présenté plus divers, curieux, sensuel : le mérite de M. Isarlo est d'appeler la contradiction sur des points où sans lui on ne songerait peut-être pas à porter l'enquête.

Julius SCHLOSSER MAGNINO. *La letteratura artistica, manuale delle fonti della storia dell'arte moderna.* Traduzione di Filippo Rossi. (Seconde edizione italiana aggiornata da Otto Kurz. » La Nuova Italia », editrice, Firenze, 1956. 766 pp.).

Réédition en langue italienne du fameux *Kunstliteratur* de Schlosser (1924), depuis longtemps devenu introuvable, et dans laquelle ont été fondues les additions bibliographiques qu'Otto Kurz avait déjà partiellement publiées en fascicule séparé ; le texte lui-même n'a pas été modifié. Il n'est pas besoin de rappeler l'importance capitale de cet ouvrage encyclopédique ; regrettons seulement que les pages consacrées au XVIIe siècle français, de beaucoup les plus faibles dans l'édition originale, n'aient pas vu remettre au point une bibliographie insuffisante.

Paolo PORTOGHESI. *Guarino Guarini*, 1624-1683. (Coll. Astra-Arengarium, série Architetti, avec 9 figures et 64 planches. Electa, editrice, Milano, 1956).

Le volume est sans doute l'un des meilleurs de cette petite et précieuse collection de monographies d'architectes, qui n'a pas son équivalent en France. Cette brève étude, et les habiles reproductions qui l'accompagnent, sont d'autant mieux venues que Guarini, figure majeure de l'architecture piémontaise, auteur de Saint-Laurent de Turin et de l'étourdissante Chapelle du Saint-Suaire, n'avait fait encore l'objet que de quelques articles ou chapitres très dispersés.

André CHASTEL. *L'Art Italien.* (Coll. Arts, Styles et techniques. Librairie Larousse, Paris. Tome II).

Dans cette vaste synthèse de l'art italien, les soixante-quinze pages consacrées au baroque offrent une mise en place des problèmes et des courants précise et ferme, dont on chercherait en vain l'équivalent.

III. - *A travers les Provinces*

(*à poursuivre*).

1) Ile de France. Paris.

BAURIT (abbé) et HILLAIRET (Jacques). *Saint-Germain l'Auxerrois. Eglise collégiale, royale et paroissiale. L'Eglise, la paroisse, le quartier*. (Paris, Editions de Minuit, 1955. 271 pp.). BESSON (René). *La rue Mouffetard et son histoire*. (La Montagne Sainte-Geneviève et ses abords, nº 1, janvier 1955, 10 pages).

HILLAIRET (J.). *Gibets, piloris et cachots du vieux Paris*. (Paris, les Editions de Minuit, 1956, in-8, 339 p.).

L. REAU. *Vieilles abbayes de l'Ile-de-France*. (Paris, Société de Saint-Eloy, 13-1955, in-4, 187 pp., 65 gravures).

P. de SARRAZIN (Comte). *Notice historique et généralogique sur la maison de Tinseau, ses alliances, ses seigneuries, ses domaines*. (Compiègne, Imprimerie de Compiègne, in-8, 102-123 pp.).

J. SERGENT. *L'Hotel Lauzun*. (Paris, Genève, La Palatine, in-8, 85 pp.).

2) Ouest (Bretagne, Anjou, Angoumois et Saintonge, Poitou).

CHAILLE (Le P. Yves). *Histoire du Petit Séminaire de Chavagnes en Paillers*. (Fontenay-le-Comte. Imprimerie de Lussaud frères, 1955, in-16, XIV, 225 p.).

DENTEX (Jan). *Une ambassade hollandaise en Anjou sous Henri IV*. (Angers, H. Siraudeau, 1955, in-8, 22 pp.).

DUGUERNY (Y.). *Anciens registres paroissiaux de Vendée. La Roche-sur-Yon*. (Ex. de l'Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée, 1954, pp. 21-61).

FORMON (Marcelle). *H.-L. Chasteigner de la Rocheposay, évêque de Poitiers* (1612-1651). (Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, Tome III. 4e série, 70 pp.).

HELIOT (P.). *Les influences médiévales sur l'architecture bretonne de l'Ancien Régime*. (Annales de Bretagne, 1955, nº 1, pp. 65-96).

G. TERRERON. *Histoire de l'Angoumois et de la Charente. I. La Charente sous Louis XIII*. (Angoulême, Imprimerie Coquemard, 1955, in-8, XXIV, 256 pp.).

3) Sud-Ouest (Gascogne, Guyenne).

ANDRIEU (P.). *Petite histoire de Bordeaux et de son vignoble*. (Montpellier, Imprimerie de Canne, Graille-Castelnau, 1955, in-8, 169 pp.).

DARRICAU (R.). *De la Cour de Louis XIV à l'ermitage de Cormont : l'abbé de Brion* (1647-1728). (Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde. Tome IV, nº 2, avril-juin 1955).

C. TRAPÉ. *Histoire générale de la ville d'Aix-les-Thermes. La ville d'Ax sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV* (1610-1715). (Toulouse, Imprimerie de Soubiron, 1956, in-16, 79 pp.).

4) Sud-Ouest : Languedoc, Provence, Corse.

Thèses de droit. (Universités d'Aix, de Montpellier, Toulouse).

AGUSSOL (N.). *Inventaire des arrêts du Conseil du Roi.* (Juillet-août-septembre 1732). (Thèse droit, Montpellier, 1956). Dactylographiée.

FLOREN (R.). *La vente immobilière en Provence au Moyen-Age et sous l'Ancien Régime.* (Thèse Aix-Marseille, 224 pp.). Dactylographiée.

GRAND (G.). *La maréchaussée en Provence* (1554-1790). (Thèse Aix-Marseille, 191 pp.). Dactylographiée.

IMBAUD (A.). *Le dirigisme viticole dans le Bas-Languedoc.* (Thèse Montpellier, 2 volumes. Editions de l'A. G. G. M.).

ROSSI (H.). *La dévolution testamentaire dans l'ancien droit en Corse.* (Thèse Aix-Marseille, 353 pp.). Dactylographiée.

Ouvrages et articles.

ARBUS (P.-M.), O. P. *Une merveille d'art provençal : le Grand orgue de la basilique de Saint-Maximin la Sainte-Baume et l'histoire générale de l'orgue.* (Aix-en-Provence, 1956. Imprimerie de Makaire, in-8, 131 pp.).

E.-J. CIPRUT. *Deux couvents de l'Oratoire au XVIIe siècle. Aix et Marseille.* (Provence Historique, 1954, nº 17, pp. 151-163).

GORLIER. *Le Vigan à travers les siècles.* (Montpellier, Edition de la Licorne, 1955, 368 pp.).

5) **Centre et Est** (Auvergne, Bourgogne, Savoie, Franche-Comté, Lorraine, Champagne...).

ANTOINE (M.). *Le fonds du Conseil d'Etat et de la Chancellerie de Lorraine aux Archives Nationales.* (Nancy, Berger-Levrault, 1954, in-8, 100 pp.).

ARCOURT (L.-O. d') et ROCOULET (A.). *Les Nuits du Moulin d'Aulnois. Une cellule protestante en pays Laonnais, Chauny (Aisne).* (Imprimerie Baticle, 135 pp.).

F. BAVOUX. *Hantises et diableries dans la terre abbatiale de Luxeuil.* Préface de Lucien FEBVRE. (Monaco, Editions du Rocher, 1956, in-8, VIII, 201 pp.).

BERNARD (F.). *Histoire de Montmélian, chef-lieu du comté et bailliage de Savoie, des origines à* 1706. (Chambéry, Imprimeries Réunies, in-8, 43 pp.).

DAUVERGNE (R.). *Vauban et la détresse économique dans la région de Vezelay (fin XVIIe début XVIIIe).* (Clamecy, Imprimerie générale de la Nièvre, 1954, in-16, 7 pages).

DELCAMBRE (E.). *La psychologie des inculpés lorrains de sorcellerie.* Revue d'Histoire du droit français et étranger, 1954 (nº 3, pp. 383-403 ; nº 4, pp. 508-526).

MONNOT (Chanoine A.). *Le vieux Besancon religieux.* (Besançon, Imprimerie de l'Est, 1956, XVI, 192 pp.).

WELTER (L.). *La réforme ecclésiastique du diocèse de Clermont au XVIIe siècle.* (Paris, Letouzey et Ané, 1956, 283 pp.).

P. J.

(A suivre)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la « Société d'Études du XVIIe siècle

COLLECTION D'ESTHÉTIQUE.

1. — *Les Mélanges.* G. Jamati (relié pleine toile) . 1.300 fr.

2. — Visages et perspectives de l'Art moderne (peinture, musique, poésie). Recueil des communications faites aux entretiens d'Arras (20-22 juin 1955) (en préparation).

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT DE RECHERCHES ET D'HISTOIRE DES TEXTES

Mlle PELLEGRIN : *La Bibliothèque des Visconti-Sforza* (relié pleine toile crème) .. .. 2.400 fr.

RICHARD : *Inventaire des manuscrits grecs du British Museum* . .. . 900 fr.

VAJDA : *Répertoire des catalogues et inventaires de manuscrits arabes* . .. . 450 fr.

VAJDA : *Index général des manuscrits arabes musulmans de la Bibliothèque Nationale de Paris*. .. .. .. 2.400 fr.

VAJDA : *Les certificats de lecture et de transmission dans les manuscrits arabes de la Bibliothèque Nationale de Paris* (en préparation).

LES CAHIERS DE PAUL VALÉRY.

Ces cahiers se présenteront sous la forme de 32 volumes d'environ 1.000 pages chacun, contenant la reproduction photographique du manuscrit et environ 80 aquarelles de l'auteur.

Une souscription limitée à 1.000 exemplaires numérotés est ouverte au prix de 140.000 fr. (volumes reliés) ou 154.000 fr. (volumes sous étuis).

III. — COLLOQUES INTERNATIONAUX

II. — *Léonard de Vinci et l'expérience scientifique au XVIe siècle* .. .. 1.500 fr.

(Le colloque de Léonard de Vinci est en vente aux « Presses Universitaires de France »).

III. — *Les romans du Graal aux XIIe et XIIIe siècles*. 1.000 fr.

IV. — *Nomenclature des écritures livresques du IXe au XVIe siècle* .. .. 660 fr

---

Renseignements et vente au Service des Publications du Centre National de la Recherche Scientifique, 13, Quai Anatole-France, Paris-7e. - C. C. P. Paris 9061-11. - Tél. INValides 45-95.

SOCIÉTÉ d'ÉTUDE du XVII[e] SIÈCLE

déclarée conformément à la loi du 1er Juillet 1901
(*Journal Officiel* du 22 Avril 1948).

Objet : Le XVII[e] siècle étant un des sommets de la civilisation française, et, par son influence, de la civilisation mondiale, une Association est fondée dans le but de l'étudier et de le faire mieux connaître dans son ensemble, et notamment dans le domaine historique, littéraire, philosophique, artistique, scientifique, spirituel et juridique. La Société désire coordonner les efforts des personnes, groupements et institutions qui ont déjà fait ou font des travaux sur le XVII[e] siècle, susciter des recherches nouvelles, diffuser les résultats obtenus.

Ses moyens d'action consistent principalement dans la constitution d'un service de documentation, dans la publication d'une revue ou bulletin, qui sera distribué aux membres de la Société ; dans l'édition sans recherche de bénéfices, de documents originaux ou d'ouvrages concernant le XVII[e] siècle ; dans l'organisation de conférences et de réunions.

COTISATIONS

France :	Membres sociétaires :	900 fr. par an.
	Membres sociétaires, cotisation de soutien :	1.000 fr. par an.
	Membres promoteurs :	1.200 fr. par an.
	Membres donateurs :	2.000 fr. par an.

Etranger : Membres sociétaires : 1.000 fr. ; U.S.A. 3 dollars.

Rachat de cotisation comme Membre fondateur : 15.000 francs; Etranger : 20.000 francs.

BULLETINS ENCORE DISPONIBLES

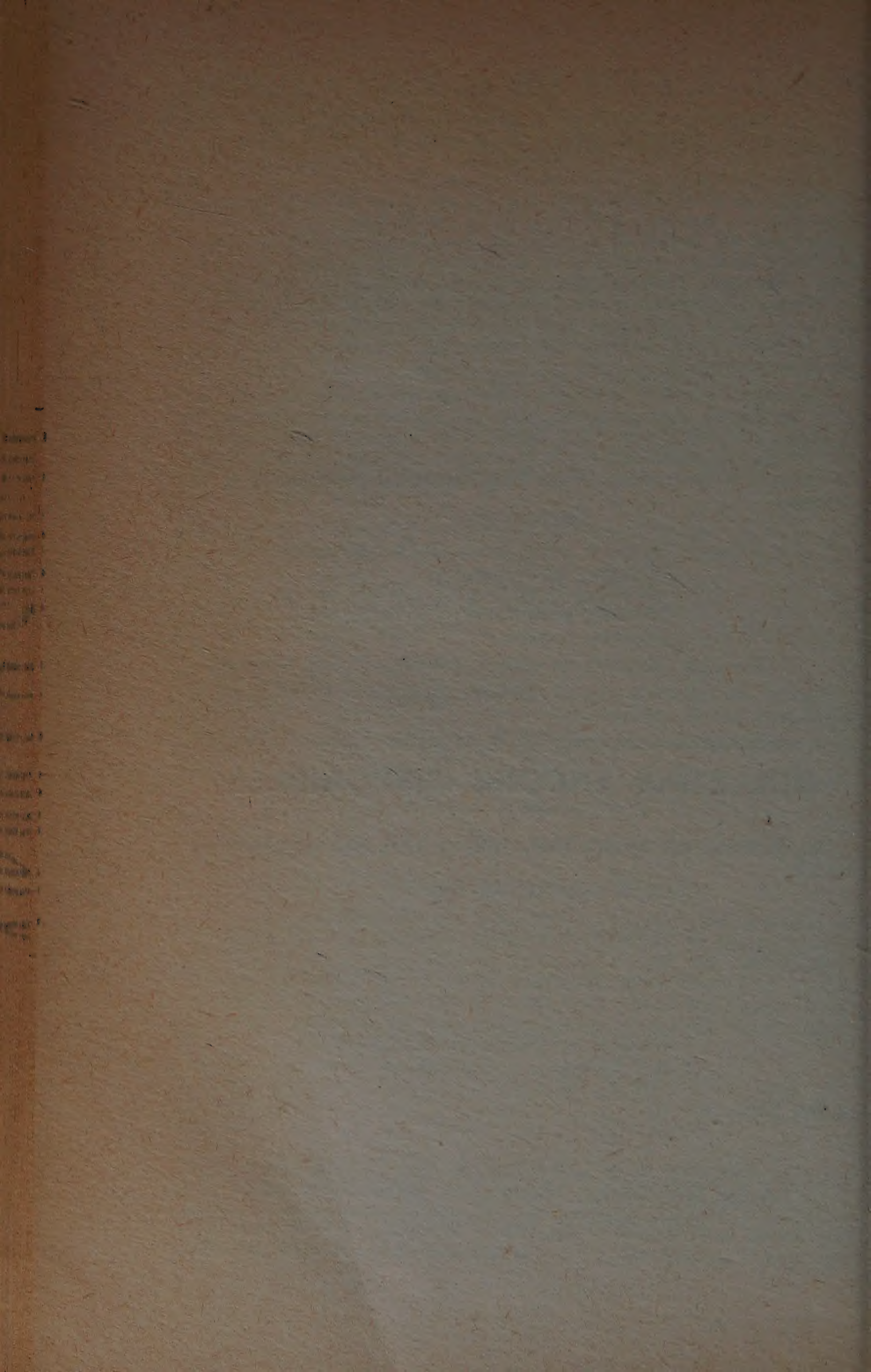
Les Bulletins des années 1949, 1950 et 1951 sont complètement épuisés.

Sont encore disponibles :

Le numéro spécial illustré : « *Fénelon et son tricentenaire* », comprenant n° 12 (1951), n[os] 13 et 14 (1952)	500 fr.
Année 1952 : n[os] 15	300 fr.
Année 1953 : n[os] 17-18, 19 et 20	900 fr.
Année 1954 : n[os] 21-22, 23 et 24	900 fr.
Année 1955 : *Le numéro spécial* : « *Comment les Français voyaient la France au XVII[e] siècle* » (n[os] 25-26).	425 fr.
N[os] 27, 28 et 29	900 fr.
Année 1956 : N[os] 30.	300 fr.
N[os] 31.	500 fr.

S'adresser à la LIBRAIRIE D'ARGENCES
38, rue Saint-Sulpice, PARIS (VI[e]), dépositaire exclusif.

Impr. YVERT et C[ie], Amiens. - Oct. 1957. - N° d'éditeur : 8 - N° d'impr. : 97.
Dépôt légal, 4[e] trimestre 1957. *Le Secrétaire-Gérant* : M. Pierre JAILLET.



REDACTION DU BULLETIN

Prière d'adresser toute correspondance et documentation concernant la rédaction
- - - - du Bulletin à - - - -
M. PIERRE JAILLET
105, Rue de l'Abbé-Groult - Paris-15e

